L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1609 - VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Actimat

Avec Bail-Agri, découvrez nos solutions de financement locatif directement chez votre concessionnaire.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. CM-CIC Bail – Société anonyme au capital de 26 187 800 Euros – Siège social : Tour D2, 17 bis Place des Reflets, 92988 Paris La Défense CEDEX – France – RCS Nanterre 642 017 834 – N° ORIAS : 09 046 570.

Filière bois

Les bonnes nouvelles du plan de relance



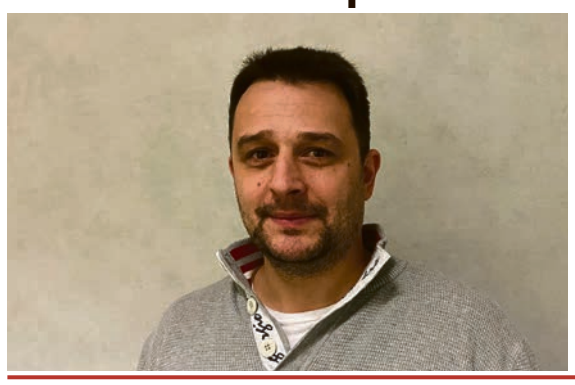
Confrontés aux attaques d'insectes ravageurs et, plus globalement, aux conséquences du changement climatique, les forestiers voient d'un bon œil le volet du plan de relance qui leur est consacré. Trois axes structurent cette aide : un soutien au renouvellement des peuplements soumis à des attaques d'insectes, un autre pour renouveler des essences moins adaptées aux conditions climatiques et un troisième pour transformer des peuplements dits « pauvres ». Le gouvernement fait des coopératives les acteurs centraux dans la répartition de ces aides.

Page 17

Côte d'Or

› FDSEA 21

Fabrice Genin élu président



Nièvre

› Moutons

Un élevage attaqué dans le Morvan



Yonne

› Vente directe

Un drive fermier en Puisaye



Pages 19-22

En direct de la MSA

Encarts : Service de remplacement ; Claas (sur certains cantons) ; Agri89 (sur certains cantons).

Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ

NOUS RESTONS OUVERTS PENDANT LES FETES !

Gérard BUCHEZ et ses collaborateurs vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et vos proches.

FENDT VALTRA KUHN



Anthony BEAUVOIR
Agent général Gan
2 rue des Maquisards
BAR SUR SEINE
03 25 29 82 17

gan ASSURANCES

Julien LOMBAERT
Agent général Gan
Avenue Noël Navoizat
CHATILLON SUR SEINE
03 80 91 19 15

Sommaire

Côte d'Or
04 • Grandes cultures : « Producteurs » de Chocapic
05 • Élevages allaitants : Bienvenue au monde
06 • Stockage de fourrages : Ça peut valoir le coup
07 • FDSEA : Un deuxième Fabrice

Nièvre
08 • Élevage : Un élevage ovin attaqué dans le Morvan
09 • Élevage : *« Il faut défendre l'élevage ovin »*
10 • Préfecture : Daniel Barnier, nouveau Préfet de la Nièvre
11 • FDSEA : Soirée élevage version 2.0

Yonne
12 • Vente directe : Un nouveau drive fermier en Puisaye
13 • Qualité de l'eau potable : Des méthodes de désherbage innovantes encore au stade d'étude
14 • Chambre d'agriculture : Deux nouveaux visages.

Région et ailleurs
15 • Certification : Le Label rouge, c'est plus qu'une simple intention
16 • Démarche qualité : Vingt ans après sa création, la filière CRC travaille à l'élargissement de son périmètre
17 • Filière bois : Un plan de relance bienvenu
18 • Brexit : Concilier indépendance politique et dépendance commerciale
19-22 • En direct de la MSA
23 • L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Dossier
24-26 • Travail hivernal de la vigne

Filières
27 • **Élevage** Cycles lunaires : *« Je ne demande pas aux éleveurs de croire mais d'observer ! »*

Infos Services
28 • Firmes et Machinisme
29 • Analyses et tendances
30-31 • Petites annonces
32-37 • Annonces légales
38 • Vie quotidienne
39 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Seniors

Un nouveau président pour Présence verte Franche-Comté

L'association Présence verte Franche-Comté, qui propose des solutions de téléassistance aux personnes âgées, a renouvelé son bureau et élu à sa tête Benoît Peton.



Guy Ciron et Benoît Peton, entourés du directeur Laurent Cuenot et de la directrice adjointe Nathalie Tonnot.

Benoît Peton, le nouveau président de l'association Présence verte Franche-Comté, est âgé de 52 ans, et éleveur en Gaec avec deux autres associés en Haute-Saône, sur la commune de Monjustin-et-Velotte, entre Lure et Vesoul. Membre de la FDSEA de son département, il s'investit depuis plusieurs années au sein du conseil d'administration de la MSA. *« C'est à ce titre que je suis entré au CA de Présence verte, en tant que représentant des élus »*. L'association a été créée en 1987 par la MSA, puis est devenue indépendante en 2005. *« L'objectif n'a pas changé*, précise Benoît Peton, qui accède à la présidence après un mandat de vice-président : *il s'agit de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées seules… en prévenant en particulier les conséquences dramatiques d'accidents domestiques banals qui peuvent survenir, en permettant un accès rapide aux premiers secours »*.

En vitesse de croisière

Benoît Peton succède à Guy Ciron qui fut pendant vingt ans un président très actif et présent, soucieux de faire connaître l'association Présence Verte - Téléassistance à tous les partenaires institutionnels et de la représenter lors de nombreuses occasions. Il entend œuvrer dans la continuité de son prédécesseur à la bonne gestion de l'association, dont le fonctionnement est en vitesse de croisière, même s'il n'écarte pas la possibilité de nouveaux projets. *« Présence verte compte aujourd'hui 3 800 adhérents à l'échelle régionale, et emploie 9,6 équivalents temps plein, pour la prospection, le conseil… ainsi que l'installation et l'entretien des équipements de téléassistance à domicile »*. Ce secteur a vu émerger des entreprises concurrentes au cours des dernières années. *« Dans cet environnement, Présence verte propose un service premium : nos techniciens se déplacent à domicile pour installer les équipements lors de leur mise en service, s'occupent des vérifications ainsi que de l'entretien… c'est un plus, car notre public n'a pas forcément les compétences techniques »*.

ALEXANDRE CORONEL

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

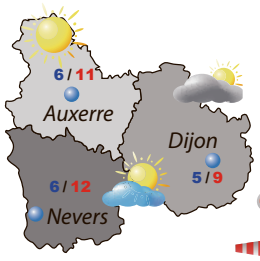
la météo présentée par Dijon Céréales

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 18 Décembre



Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de quelques nuages au cours de la journée.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 10 à 12°C
Vents : Sud 20 km/h

Saint Gatien
Soleil : 08h39 - 16h57
Lune : 12h00 - 21h09

Samedi 19 Décembre

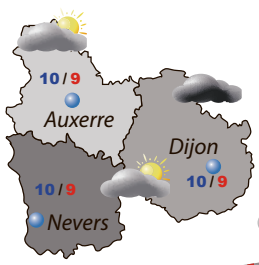


Perturbé
Ce samedi se déroulera sous un ciel menaçant et quelques précipitations.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 10 à 12°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Urbain
Soleil : 08h40 - 16h57
Lune : 12h28 - 22h21

Dimanche 20 Décembre



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 7 à 10°C
Vents : Ouest 20 km/h

Saint Théophile
Soleil : 08h40 - 16h58
Lune : 12h51 - 23h31

Prévisions à 7 jours

Lundi 21 Décembre au Mercredi 23 Décembre
Un ciel bien nuageux s'annonce.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 7 à 9°C

Du Jeudi 24 Décembre au Dimanche 27 Décembre
Un temps couvert avec quelques précipitations en perspective.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 3 à 5°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Petites villes de demain

109 communes concernées en Bourgogne Franche-Comté

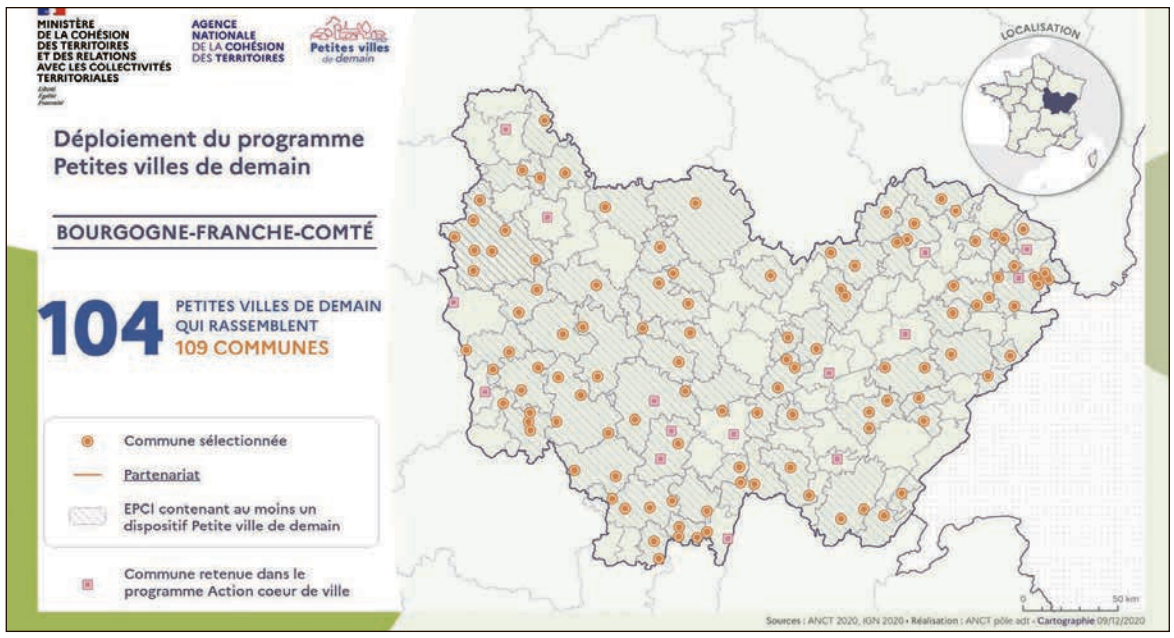
Lancé en octobre, le programme Petites villes de demain repositionne ces collectivités comme acteurs majeurs de la transition écologique et de l'équilibre territorial. 109 communes de Bourgogne Franche-Comté vont pouvoir en bénéficier.

Est-ce la revanche de ce que l'on nomme parfois la *« France périphérique »* ? Ou une conséquence de la prise de conscience née de la crise sanitaire et du confinement, qui a jeté une lumière crue sur les conditions de vie dans les grandes métropoles ? Toujours est-il que le programme Petites villes de demain (PVD), lancé par le gouvernement en octobre ambitionne de redonner toute leur importance à ces communes dont le développement et l'attractivité paraissaient en panne, il y a encore quelques mois. Le PVD veut *« conforter le rôle majeur des petites villes dans la transition écologique et l'équilibre territorial, dans le but d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et hors métropoles»*. En Bourgogne Franche-Comté, il connaît sa première traduction concrète : 109 communes de la région ont été déclarées lauréates le 11 décembre.

Moins de 20 000 habitants

PVD s'inscrit dans le prolongement des actions engagées par l'État et les collectivités depuis plusieurs années (expérimentation centres-bourgs, programmes Action Cœur de Ville et Territoires d'industrie), pour accompagner les dynamiques locales et relancer au travers de programmes d'appui nationaux une politique ambitieuse d'aménagement du territoire. Il est à la fois le premier programme territorial élaboré et lancé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), l'une des principales actions de l'Agenda rural du gouvernement et l'un des instruments au service du plan de relance. PVD s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants, pour conforter leur rôle de centralité à travers les thématiques de rénovation de l'habitat et de soutien au commerce et à l'artisanat, renforcer le maillage du territoire, et leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques, ou sociaux.

BERTY ROBERT (AVEC COMMUNIQUÉ)



Sur cette carte apparaissent les communes sélectionnées dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Fertilisation

Des livraisons d'engrais stables

L'Union des industries de la fertilisation a fait connaître ses résultats chiffrés, dans un contexte là aussi marqué par la crise sanitaire.

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire inédite de la Covid-19, a permis au secteur de l'industrie de la nutrition des plantes que représente l'Union des industries de la fertilisation (Unifa - engrais, amendements et biostimulants) de démontrer ses capacités d'adaptation. Le secteur entend apporter son expertise et être force de proposition dans les enjeux français et européens, notamment dans le cadre du *Green Deal* et de ses stratégies *Farm to Fork* et Biodiversité. Selon Florence Nys, déléguée générale de l'Unifa *« La campagne de livraisons d'engrais minéraux 2019-2020 présente une relative stabilité par rapport à la précédente, s'établissant à 11,1 millions de tonnes, soit une baisse modérée de 0,4 % »*. Le recul est néanmoins de 2,2 % par rapport à la moyenne des trois dernières campagnes.

Lors de l'entrée en confinement en mars, l'Unifa estimait qu'un tiers des apports en fertilisants, notamment minéraux, devait encore être produit et distribué aux agriculteurs pour terminer la campagne en cours. *« Malgré quelques difficultés d'approvisionnement*, précise Renaud Bernardi, président de l'union, *et de livraisons liées aux contraintes sanitaires imposées aux transporteurs, l'ensemble du secteur est resté collectivement mobilisé et nous sommes très fiers d'avoir participé à éviter qu'à la crise sanitaire s'ajoute une crise alimentaire »*. Côté chiffres, le total des engrais livrés sur la campagne 2019-2020 atteint près de 8,8 millions de tonnes en baisse de 0,4 % par rapport à la campagne précédente. On constate toutefois des situations contrastées : par rapport à la campagne précédente, les livraisons d'engrais contenant du phosphore et/ou du potassium sont en retrait, alors que les apports en azote sont stables. Concernant les apports en azote, les différentes formes n'évoluent pas de la même manière : les livraisons d'ammonitrates progressent en 2019-2020, pour une part de 44 % sur le total azote. En revanche les formes solution azotée et urée reculent. Toutefois, elles représentent toujours la majorité des apports azotés. Enfin, avec 2,3 millions de tonnes livrées, les amendements minéraux basiques restent stables par rapport à la campagne 2018-2019 mais demeurent en retrait de 1 % par rapport à la moyenne des trois dernières campagnes.

BERTY ROBERT (AVEC COMMUNIQUÉ)

en bref

Vin Nouveau record à la vente des Hospices de Beaune

Malgré les crises sanitaire et économique, la 160ème vente des Hospices de Beaune (Côte-d'Or) a établi dimanche 13 décembre un nouveau record avec une pièce de charité vendue à un Chinois 780 000 euros, un montant inégalé dont le produit ira entièrement aux hospitaliers victimes du Covid-19. *« Dans le monde entier, les hospitaliers ont laissé leur santé et parfois leur vie pour nous. Aux Hospices civils de Beaune, près de 100 professionnels ont été contaminés et l'un d'entre eux, Marie-Cécile, n'est plus là »*, a lancé François Poher, directeur des Hospices, dans un discours préambule aux plus anciennes enchères caritatives de vin au monde. Après quelques heures d'adjudications, la pièce de charité, (un fût de 228 litres soit 300 bouteilles), dont la vente était destinée aux hospitaliers affectés par le Covid, était adjugée 780 000 euros, pulvérisant le précédent record de 2015 (480 000 euros). Ce surprenant record a balayé les craintes des Hospices de voir la vente ternie par la crise et les atermoiements concernant sa tenue.

Environnement Le gouvernement dévoile les grandes lignes de son plan pollinisateurs

Les associations de producteurs, dont la FOP et la CGB, ainsi que la section apicole de la FNSEA ont été reçus le 15 décembre par les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique pour évoquer les contours du futur plan pollinisateurs. Les participants ont pris connaissance des quatre axes de ce plan : améliorer la connaissance sur les pollinisateurs, mobiliser les leviers économiques, lutter contre les agresseurs et protéger les pollinisateurs des produits phytos. *« Tout ce qui a été cité existe déjà »*, regrette Franck Alétru, président du Syndicat national apicole (SNA). Le plan évoque notamment des pistes de recherches déjà explorées par l'Inrae, ou encore un plan Varroa, que les apiculteurs demandent de longue date. La principale nouveauté viendra du dernier volet, comprenant la révision de l'arrêté Abeille et des lignes directrices de l'Efsa. Alors qu'un texte réglementaire pourrait être publié avant la fin décembre, la Fop estime de son côté que la précipitation du gouvernement risque de réduire une nouvelle fois les surfaces d'oléoprotéagineux. Une réunion est prévue le 18 décembre en présence des associations pour dévoiler le contenu de l'arrêté révisé.

Agroalimentaire Les industriels de l'œuf veulent répercuter la flambée de l'alimentation animale

Dans un communiqué du 15 décembre, le Snipo (industriels des œufs) demande à ses clients - distributeurs, transformateurs et restaurateurs - une *« revalorisation urgente du prix de vente des œufs coquille et des ovoproduits »*, afin de prendre en compte la flambée de l'alimentation animale. La hausse des prix des céréales et protéagineux *« entraîne une augmentation du coût de production de 0,5 à 0,7 centime par œuf, en fonction du mode d'élevage »*, affirme le syndicat. De mauvaises récoltes au plan international et l'expansion de la demande chinoise sont à l'origine de cette *« tendance lourde qui ne devrait pas s'inverser à court terme »*. L'aliment pour poules pondeuses s'est renchéri de *« plus de 35 €/t depuis le début de l'année »*, une hausse que *« les professionnels ne peuvent supporter seuls »*. Le Snipo (qui regroupe les centres d'emballage et fabricants d'ovoproduits) alerte sur *« un équilibre économique qui se dégrade rapidement dans les entreprises »*. En pleine période de négociations commerciales annuelles, les industriels demandent donc que *« l'aval de la filière, jusqu'au consommateur final, prenne sa part dans ces hausses »*.

PAC Les aides ovines et caprines réévaluées à la hausse pour la campagne 2020

Les montants unitaires des aides ovines et caprines pour la campagne PAC 2020 ont été actualisés à la hausse, annonce un arrêté paru au Journal officiel du 5 décembre. L'aide ovine de base passe à 22,30 euros par animal primé au lieu des 19 euros initialement prévus. Elle avait été de 22,05 euros en 2019. Le montant de l'aide ovine complémentaire pour les élevages ovins détenus par des nouveaux producteurs est désormais fixé à 6,35 euros (+0,35 euro). La majoration accordée aux 500 premières brebis primées reste identique, à 2 euros par animal primé. Concernant l'aide caprine, son montant est réévalué à 15,60 euros (+0,20 euro) par animal primé. Elle avait été de 15,95 euros lors de la campagne 2019.

Grandes cultures

« Producteurs » de Chocapic

Une exploitation de Saint-Maurice-sur-Vingeanne vend une partie de son blé à l'entreprise Neslé.


Maxime Apert (à droite), aux côtés de Gérald et Georges, son père et son grand-père.

De beaux projets naissent parfois au milieu des cours de ferme, lors d'une simple discussion. Il y a près de deux ans, peu de temps après son installation sur l'exploitation familiale, Maxime Apert échangeait avec un technicien de la coopérative Dijon Céréales, chez lui, à Saint-Maurice-sur-Vingeanne. *« Nous évoquions différentes possibilités pour valoriser la production »*, mentionne le jeune agriculteur de 22 ans, *« plusieurs contrats m'étaient proposés, dont l'un avec Nestlé. J'ai bien aimé les différentes caractéristiques du programme nommé Préférence, pour lequel nous respections déjà, mon père et moi, près de 90 % du cahier des charges. Une plus-value de 7 euros la tonne était en jeu, nous avons sauté sur l'occasion »*. Une partie du blé (45 de ses 135 ha) part aujourd'hui à l'usine de Rumilly, en Haute-Savoie. Les grains se destinent à la fabrication des célèbres céréales Chocapic et des barres chocolatées Lion.

Peu de contraintes

Maxime Apert liste ses principales adaptations dans sa culture : *« une qualité de grains bien spécifique est demandée pour la transformation, notamment lors du triage. Cette année, j'ai cultivé la variété Sy Moisson qui a donné un résultat concluant. Il existe d'autres possibilités avec Amstrong et Montecarlo, entre autres. Le programme Préférence défend une agriculture durable, respectueuse de l'environnement : c'est pourquoi il nous est demandé d'avoir un peu plus de surface d'intérêt écologique. Nous sommes passés à 6 % de SIE, contre 5 auparavant, si mes chiffres sont bons. Les grains sont stockés à la ferme après la récolte, le tas de blé est ventilé par des gaines souterraines pour le refroidir et éviter l'utilisation de tout insecticide, interdit dans le cahier des charges que nous devons respecter. Il faut être situé à moins de 300 km de l'usine de Rumilly pour pouvoir entrer dans la filière, et il y a également des notes à respecter sur le bien-être animal pour ceux qui, comme nous, ont un élevage »*. Maxime Apert participe, à sa façon, à la valorisation de l'agriculture française : *« c'est toujours sympa de savoir où va notre production et où celle-ci se retrouve après transformation. Plusieurs de mes amis m'ont déjà envoyé des messages en me disant qu'ils pensaient à moi, quand ils mangeaient ce type de produits. Des Chocapic et des barres Lion, j'en mangeais déjà un peu avant. Aujourd'hui, je les regarde un peu autrement ! »*.

AG

Le mot de Dijon Céréales

À l'image de Maxime Apert, une trentaine d'agriculteurs de Dijon Céréales sont investis dans la filière Nestlé Préférence depuis 2017. Elle représentera une collecte de 12 000 tonnes de blés de qualité pour la moisson 2021. Le cahier des charges suivi par les producteurs est établi dans une démarche de progrès étalée sur 9 ans, celle-ci consiste entre autres à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques dont l'allongement des rotations des cultures, le respect de la biodiversité et la gestion des sols avec notamment leur couverture par des intercultures longues en hiver.

Grandes cultures

Prêts à dégainer

Les agriculteurs multiplient les observations d'insectes dans leurs parcelles.

Un exploitant agricole averti en vaut deux. La surveillance d'insectes s'accélère depuis plusieurs semaines en Côte-d'Or, après de gros dégâts dus à la jaunisse nanisante lors de la campagne écoulée. *« Les pucerons ont été nombreux et particulièrement virulents il y a un an. Des parcelles d'orges et de blé avaient été très impactées par cette virose. De ce fait, tout le monde est sur le qui-vive, plus que jamais »*, fait remarquer François-Xavier Lévêque, président de la commission productions végétales de la FDSEA. Plusieurs interventions ont été déclenchées durant cet automne, dès lors que la présence d'insectes était avérée. *« Les pucerons et les cicadelles sont concernés »*, précise l'agriculteur de Bressey-sur-Tille, qui observe toutefois un *« meilleur contexte »* qu'en 2019 : *« la pression d'insectes semble être un peu moins forte cette fois, mais cela reste à vérifier, d'autant que la saison n'est pas terminée. Toujours est-il que le mois d'octobre a été humide et plus froid qu'un an plus tôt : ce temps a peut-être agi en notre faveur. Le décalage des dates de semis sur la deuxième quinzaine d'octobre nous a sans doute été bénéfique aussi… Il faudra attendre le mois de mars et la reprise de la végétation pour savoir s'il y a eu des impacts ou non dans nos céréales. Mais si les agriculteurs sont intervenus quand il le fallait, il n'y aura sans doute pas de problèmes »*.

Idem en colza

Les exploitants surveillent aussi leurs colzas avec la plus grande attention. *« Une pression d'altises semble être là aussi en légère diminution, même si les observations sont très aléatoires d'un secteur à un autre »*, commente le responsable syndical, *« de plus en plus d'agriculteurs réalisent des Berlèse pour estimer le nombre de larves présentes dans leurs parcelles. Ce n'est pas toujours facile de s'y retrouver, les résultats varient parfois du simple au quadruple au sein d'un même champ… Le but est, encore une fois, d'intervenir au meilleur moment possible, sachant qu'il ne nous reste que très peu d'insecticides à disposition, et avec des efficacités nettement moins intéressantes qu'avant »*. François-Xavier Lévêque invite à rester vigilant : *« il peut se passer encore beaucoup de choses, je pense notamment au charançon du bourgeon terminal, dont les vols peuvent survenir dès la moindre remontée des températures »*. Des Berlèse sont à ce jour assez peu réalisés dans les moutardes, semées sur le tard et pas encore très développées.

AG



Élevages allaitants

Bienvenue au monde

Les vêlages vont bon train depuis plusieurs semaines en Côte-d'Or. Certains élevages affichent un bilan déjà bien avancé, à l'image du Gaec Jeannin à Chazilly.



Julien et Franck Jeannin ont enregistré 160 naissances en novembre.

La période des vêlages est à la fois la plus belle, la plus importante mais aussi la plus contraignante de l'année chez les éleveurs charolais. Julien et Franck Jeannin ne diront certainement pas le contraire avec les 230 veaux qu'ils font naître tous les ans à Chazilly. Leur seul mois de novembre s'est achevé sur la bagatelle de 160 naissances, soit une moyenne supérieure à cinq vêlages par jour. Pas moins de quinze bovins sont nés en seulement 24 heures vers la mi-novembre : du *« jamais vu »* depuis l'installation des deux éleveurs il y a une vingtaine d'années sur la ferme familiale.

À tour de rôle

Une organisation spécifique s'impose devant une telle intensité de travail. Les deux frères se relaient une soirée sur deux, puis chacun est d'astreinte une partie de la nuit : la première moitié pour Julien, la seconde pour Franck. *« L'idée est d'être un maximum autonome dans nos interventions, sans avoir à déranger l'autre. Les nuits sont déjà très courtes pendant ces vêlages, alors autant profiter des quelques heures dont nous disposons »*, confient les deux associés du Gaec, qui viennent de moderniser leurs caméras de surveillance pour gagner en efficacité. Avec les trois quarts des naissances réalisées à la date du 7 décembre, Franck et Julien Jeannin commencent tout juste à *« souffler »* et à *« lever le pied »* : *« cela fait du bien, c'est certain. Même si ce n'est pas terminé, le pic d'activités est derrière nous, les vêlages restants vont désormais s'étaler gentiment jusqu'au 15 mars, sachant que normalement, nous aurons dépassé les 200 vêlages au 1er janvier »*.
Les deux éleveurs, qui observent des veaux un peu plus gros que l'an passé et avec une proportion de mâles un peu plus importante, *« signeraient volontiers »* pour terminer l'exercice sur la même dynamique.

Une bonne tendance

En effet, seules deux césariennes (comme sur l'ensemble de la dernière campagne) ont été réalisées sur les 172 premiers vêlages : un nombre nettement inférieur à celui constaté dix ans plus tôt, alors cinq à six fois plus important. L'investissement dans des taureaux dotés de bons Avel (index aptitude au vêlage) semble porter ses fruits. Trente-cinq veaux (20 %) ont été tirés par l'un des éleveurs, le reste n'a pas nécessité la moindre intervention humaine. *« L'objectif est d'assister le moins possible les vaches. Nous ne faisons que surveiller, la plupart du temps. Et heureusement »*, fait remarquer Franck Jeannin. La mortalité s'élève pour l'instant à cinq veaux, soit moins de 3 % des vêlages. Cinq paires de jumeaux compensent actuellement ces pertes. Peu de matrices (2) sont pour l'heure observées.

« Rester groupir »

Regrouper la grande majorité des vêlages est une volonté affirmée du Gaec Jeannin, pour plusieurs raisons : *« l'idée est de vendre le maximum de broutards en août, à un moment où les prix ont des chances d'être encore convenables. Ce n'était pas forcément le cas cette année, toujours est-il que les cours se sont encore dégradés par la suite… Réduire la période des naissances nous permet aussi de regrouper la reproduction. Celle-ci se fait en bâtiment. Les vaches rentrent pleines et ressortent pleines. Nous gagnons ainsi en temps de travail au printemps, nous n'avons pas à nous préoccuper de la saillie dans les prés. Avec une échographie réalisée début avril, nous savons exactement ce que nous relâchons »*. Le Gaec Jeannin limite également les impacts des aléas climatiques sur le troupeau : *« la reproduction n'est pas perturbée car celle-ci, encore une fois, se fait en bâtiment. Nous n'avons pas de problèmes pour l'instant, malgré trois années sèches consécutives. Aussi, en faisant partir les veaux en août, les vaches peinent beaucoup moins… Pour une vache qui vêle en avril et qui est en pleine lactation au moment de la sécheresse, la situation est forcément différente »*. Franck Jeannin ajoute un dernier avantage : *« faire vêler relativement tôt et vendre ses broutards et laitonnes précocement permet de réaliser une économie de bâtiment. En effet, seules nos bêtes de reproduction rentrent en stabulation. Sous notre toit aujourd'hui, nous trouvons les vaches, les génisses de 18 mois qui seront inséminées en février et les génisses d'un an qui sont destinées à la reproduction »*.

Une envie de limousines

Rentrer les animaux dès la fin du mois d'octobre a tout de même un défaut, celui de ne pas valoriser la pousse de l'herbe à l'automne. Franck et Julien Jeannin réfléchissent justement sur ce dernier point : *« nous envisageons d'acquérir une trentaine de vaches limousines au détriment de certaines charolaises vêlant au-delà du 15 janvier. L'objectif serait de les faire vêler en août et septembre au pré, avant de les rentrer vers le 1er décembre. L'autonomie des limousines nous permettrait de ne pas trop ajouter de perturbation dans notre travail »*.

AG

▸ Agenda

19/12 Que du local à Frénois

La Ferme du Faubourg, spécialisée dans l'élevage de canards gras en circuit court à Frénois, organise une journée « ferme ouverte » samedi 19 décembre à partir de 13 heures. Du bon vin, de la bonne bière, des bons produits laitiers et bien sûr des petits délices de canards seront proposés aux visiteurs. Les règles sanitaires en vigueur seront respectées à la lettre, le masque sera obligatoire, du gel désinfectant sera mis à votre disposition.
Renseignements : 06 35 55 66 00, dufaubourg21@orange.fr, page Facebook *« La Ferme du Faubourg »*

▸ Formations

19/01 à Bretenière
De l'Agribashing à la communication positive, il n'y a qu'un pas !
Contact : Aline Parize, CA21
Tél. 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

21/01 à Beaune, 26/01 à Châtillon-sur-Seine 18/02 à Bretenière
Prendre soin de son dos et le préserver
Contact : Aline Parize, CA21
Tél. 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

25 et 26/01 à Bretenière
Les secrets d'une communication réussie
Contact : Aline Parize, CA21
Tél. 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Votre logiciel de paie disparaît au 31 décembre.
Déchargez-vous des contraintes en nous confiant la gestion de vos paies

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis...)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.



N'attendez plus !
Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr
FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21

Service Juridique Emploi & Paie

Stockage de fourrages

Ça peut valoir le coup

Le Conseil départemental soutient l'acquisition de bâtiments de stockage de fourrages.



Alexandre Deroye a bénéficié d'une aide de 15 000 euros pour sa construction de 600 m², terminée il y a tout juste un an.

Le Département « met le paquet » dans la nécessaire adaptation au changement climatique. Depuis 2017, des aides à hauteur de 15 000 euros (30 % de 50 000 euros hors taxes) sont en effet accordées pour des projets dédiés au stockage de fourrages. Alexandre Deroye, jeune éleveur de 28 ans basé à Chazilly, a bénéficié de ce soutien l'an passé : *« le bâtiment de mon père n'était plus forcément adapté à nos besoins depuis mon installation il y a cinq ans, il nous manquait de la place pour pouvoir stocker en conséquence. Certains de nos fourrages se retrouvaient sous des bâches, dehors, ce n'était pas très pratique et nous avions des pertes. L'idée de construire un nouveau bâtiment s'est imposée. L'aide du Département a été forcément la bienvenue »*. Le montant initial de la construction avoisinait les 80 000 euros, la facture est donc passée à 65 000 euros. Des soutiens supplémentaires de la Région et du Feader ont permis d'obtenir une réduction totale de 28 000 euros sur ce projet (40 % d'un plafond de 70 000 euros, pour un tarif final de 52 000 euros).

Plus qu'à remplir

Alexandre Deroye est aujourd'hui pleinement satisfait de ce nouvel outil de travail, dont le dossier a été porté par les services de la Chambre d'agriculture : *« stocker un maximum de paille et de foin devient nécessaire pour être un peu plus serein dans notre activité, les temps sont particulièrement difficiles avec ces sécheresses à répétition. Contrairement à ce que nous avions prévu, nous n'avons pas pu remplir le bâtiment cette année, malgré l'achat de trois camions de paille en provenance de l'Yonne. J'espère que nous y parviendrons dès l'an prochain »*. Marc Frot, président de la commission agricole du Département, observe une très forte demande sur le terrain : *« ce soutien est très sollicité. Il y a deux ans, nous avions d'ailleurs aidé la bagatelle de 45 projets. Nous répondons là à un grand besoin des éleveurs, qui veulent plus que jamais stocker pour ne pas avoir à manquer lors des années difficiles. De tels bâtiments permettent aussi de mieux travailler et de mieux conserver ses fourrages. Cette aide existe depuis de nombreuses années dans le département, mais nous l'avons revalorisée il y a peu, par rapport à l'adaptation aux sécheresses »*.

AG

Reproducteurs charolais

À noter sur l'agenda

Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise des portes ouvertes dans dix-huit élevages charolais du 18 au 23 janvier. Exactement 342 animaux sont à vendre.

Chose promise, chose due. Le comité d'agriculture semurois prépare un grand événement promotionnel et commercial à la place de son grand concours, initialement programmé à la mi-novembre. Dix-huit portes ouvertes sont en effet proposées du lundi 18 au samedi 23 janvier. *« De très beaux animaux sont à vendre à des prix abordables, ces bêtes n'ont malheureusement pas pu se montrer dans les différents concours de la fin d'année, du fait de la crise sanitaire »*, présente Jean-Luc Baudot.

Comme autrefois

Le président du comité d'agriculture témoigne d'une belle motivation des sélectionneurs pour cette semaine commerciale : *« chacun aura à cœur de présenter sa production de l'année, sachant que nous approcherons de la reproduction. Non, le commerce de l'année n'a pas été annulé, il est juste retardé. Nous avons tous l'espoir de retrouver un semblant de commerce pour valoriser ces très belles bêtes. Les membres de notre comité souhaitent revivre l'ambiance commerciale que nous avions il y a 20 ou 30 ans, quand ce même type d'évènement se déroulait sous le même format, à cette même période de l'année »*.

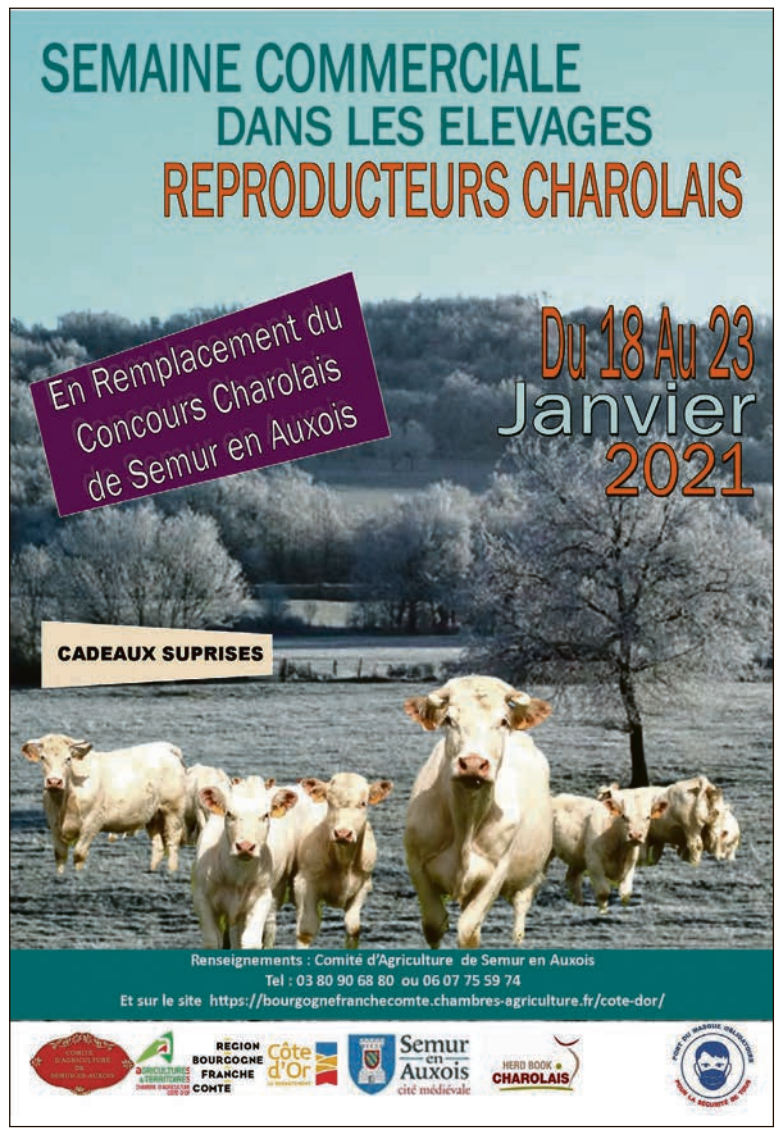
Garanties et cadeaux

L'ensemble des sélectionneurs participant à l'opération seront à la disposition des visiteurs durant une semaine entière : *« ils seront chez eux, prêts à accueillir toutes les personnes qui se déplaceront, dans d'excellentes conditions. Pour bon nombre d'entre nous, nous serons dans les vêlages, nous serons forcément à la ferme »*. Les reproducteurs présenteront des garanties sanitaires, de race pure et de performances. Des cadeaux surprises seront offerts aux acheteurs.
Renseignements : 03 80 90 68 80 ou 06 07 75 59 74.

AG

Liste des élevages participants

EARL Guenot Nicolas (Alligny-en-Morvan), Gaec Menetrier-Parizot (Avosnes), Françoise Manière (Courcelles-lès-Semur), EARL Virely (Écutigny), EARL Lechenault (Foissy), EARL Gabory (Jeux-lès-Bard), Gaec Froidurot (Jours-lès-Baigneux), Gaec Renon (Lacour-d'Arcenay), François Lucand (Molphey), Gaec Choubley (La Motte-Ternant), Gaec Baudot Jean-Luc et Michel (Pont-et-Massène), Gaec de Saint-Roch (Recey-sur-Ource), Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine), Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault), Gaec Baulot Yannick et Xavier (Villars-et-Villenotte), EARL de Beaumont (Alligny-en-Morvan), Gaec de l'Élevage Terreau (Autun, 71), SCEA Riotte Schrapfer (Angely, 89).



FDSEA

Un deuxième Fabrice

Fabrice Genin succède à Fabrice Faivre à la présidence de la FDSEA de Côte-d'Or.



L'agriculteur de Marsannay-le-Bois était vice-président depuis 2014.

Un conseil d'administration électif se tenait vendredi dernier au sein de la FDSEA. Un changement de président a été officialisé, Fabrice Faivre ayant exprimé la volonté de *« passer la main »* après onze années à la tête du syndicat. Fabrice Genin a été élu à la majorité devant une cinquantaine d'administrateurs réunis dans les locaux de Dijon Céréales. Fabrice Genin n'est pas inconnu au bataillon : cet homme de 43 ans, l'un des six associés du Gaec MLGG de Marsannay-le-Bois, est déjà très impliqué dans la profession en étant à la tête du pôle productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture et de l'association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (APGMB).

Réactions à chaud

Le nouveau président de la FDSEA, interrogé quelques minutes après son élection, est pleinement conscient de la charge qui lui incombe : *« Le rôle de la FDSEA est encore plus important dans cette période difficile que nous traversons. Les agriculteurs font face à d'énormes incertitudes avec un climat qui évolue, une rentabilité de notre travail qui pose question, une nouvelle Pac qui se redessine, une pression sociétale qui ne cesse d'évoluer et de nous contraindre… Dans un tel contexte, on nous demande de nous adapter rapidement, mais ce n'est vraiment pas facile. En effet, nos modèles de production sont basés sur des cycles parfois très longs, avec des retours sur investissements qui le sont tout autant… ».*

La carte de l'unité

Fabrice Genin souhaite une FDSEA forte, qui sait se faire entendre : *« cela passe indéniablement par un syndicat avec beaucoup d'adhérents et une très bonne présence sur le terrain. Nous ne devons pas laisser des hauts fonctionnaires parisiens ou bruxellois prendre seuls des décisions à notre place, sans nous consulter ni nous écouter. Les agriculteurs sont les principaux acteurs de l'économie rurale, nous devons leur faire comprendre… Pour ce faire, nous devons jouer la carte de l'unité. Pour ça, nous voulons compter sur un important réseau syndical. Je souhaite aussi que les agriculteurs se concentrent sur les choses qui les unissent, et non pas sur des choses qui les séparent ».*

Merci Fabrice

Fabrice Genin tient à saluer son prédécesseur pour sa très forte implication syndicale durant ses onze années à la tête de la FDSEA : *« cette longévité est remarquable et donne une certaine idée du travail réalisé durant cette période. Le contexte dans lequel Fabrice Faivre avait commencé son premier mandat n'était pas favorable non plus. À l'époque, il était bien difficile de trouver un consensus entre les différentes productions du département. Bravo à lui, qu'il en soit remercié ! Tout comme je souhaite remercier Aurélien Viellard et Didier Lenoir, qui quittent également le bureau ».* Fabrice Genin, qui espère apporter – sans prétention – une *« certaine fraîcheur et un nouvel élan à la FDSEA »*, pourra compter sur une équipe en partie renouvelée : *« nous avons procédé à d'autres élections ce 11 décembre. Chacun va notamment s'attacher à créer du lien avec le réseau, cet aspect est capital dans nos actions ».*

Premiers travaux

Une réunion du nouveau bureau devrait être calée ces tout prochains jours. Les premiers dossiers abordés s'intéresseront notamment à la Pac, comme l'indique Fabrice Genin : *« nous allons peaufiner notre position départementale sur le sujet. Nos demandes relatives au rééquilibrage des aides sont plus que légitimes dans l'ensemble de nos productions. La surprime des 52 premiers hectares ? Une extension au double de surface serait une bonne chose pour nous, tout ce qui pourra aider à compenser nos handicaps de productivité sera le bienvenu ».*

AG



Le nouveau bureau. Président : Fabrice Genin, vice-présidents : Jérôme Cap, Antoine Daurelle, Jacques de Loisy, Philippe Saunois. Secrétaire général : Samuel Bulot, Secrétaire général adjoint : François-Xavier Lévêque. Trésorier : Fabrice Faivre. Membre : Martial Gros.

Ovins

Des troupeaux attaqués

A quatre reprises la semaine, dernière le service départemental de l'office français de la biodiversité (OFB) a reçu des signalements d'attaques de troupeaux de moutons. Le lundi 7 décembre, trois éleveurs sur les communes de Manlay et Fontangy contactaient l'OFB pour signaler des attaques sur leurs troupeaux. Ces premiers constats font état d'une prédation par un grand canidé : au total, 9 animaux morts et 16 blessés. Vendredi 11 décembre en fin de journée, un signalement est parvenu à l'OFB pour une attaque sur la commune de Saint-Martin-de-la-Mer, qui concernerait 5 animaux morts et 4 blessés. Des agents de l'OFB se sont rendus sur place pour réaliser les constats suite aux trois premiers signalements. Les expertises ne sont pas arrivées à leur terme. Aucune conclusion ne peut donc être émise quant à l'animal responsable de ces actes de prédation. Il est rappelé que, s'il s'agissait d'un loup, ce dernier n'est pas une menace pour l'homme. En tant qu'animal sauvage, il est extrêmement méfiant. Son odorat et son ouïe très développés lui permettent d'éviter autant que possible l'homme, et il fuit s'il se fait surprendre. Il est d'ailleurs très difficile de l'observer dans la nature. Le loup est une espèce protégée, et à ce titre sont interdites toutes formes de détention, capture de mise à mort intentionnelle, de perturbation intentionnelle et de commerce. Dans le cas où l'expertise n'exclurait pas la responsabilité du loup, une indemnisation serait versée par l'état aux éleveurs propriétaires des animaux. Par ailleurs, l'État et l'Union européenne financent différents dispositifs de protection contre la prédation. En Côte-d'Or, l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2020 permet de rendre opérationnel ce dispositif d'aide à la protection, avec la possibilité pour les éleveurs de percevoir des subventions pour s'équiper en parcs électrifiés ou acquérir des chiens de protection.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ PRÉFECTURE

Pac

104 millions d'euros pour la Côte-d'Or

Le solde des aides au titre du premier pilier de la campagne 2020 de la politique agricole commune a été versé par les services de l'État de la direction départementale des territoires le 10 décembre. Ce solde, après le versement des avances au 15 octobre, porte le montant total des aides Pac à près de 104 millions d'euros pour l'agriculture du département de la Côte-d'Or. Il comprend le paiement de base, le paiement vert, celui en faveur des jeunes agriculteurs et l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN). 99 % des exploitants agricoles concernés ont perçu les paiements. Parmi eux, 215 jeunes agriculteurs ont bénéficié du paiement additionnel pour ce type d'exploitants et 1180 exploitants ont bénéficié de l'ICHN. Les dernières liquidations concerneront les aides bovines et les aides végétales.

PRÉFECTURE



Élevage

Un élevage ovin attaqué dans le Morvan

Michel Loison, éleveur de mouton à Saint-Agnan a été victime d'une probable attaque de loup sur son exploitation la semaine dernière. Le bilan est lourd pour son cheptel qui est le cinquième élevage à être ainsi attaqué en seulement une semaine dans le Morvan.



Le bilan de l'attaque subi par Michel Loison est lourd mais il est encore trop tôt pour affirmer s'il s'agit du loup.

Trois agnelles mortes, cinq euthanasiées et six blessées. Voici le triste bilan de l'attaque subi par Michel Loison, éleveur à Saint-Agnan dans le Morvan. Pour l'heure, il est encore trop tôt pour affirmer qu'il s'agit véritablement d'une attaque de loup, mais les suppositions des éleveurs du secteur vont dans ce sens. D'autant qu'en une semaine cinq attaques de moutons sont à déplorer sur des communes voisines du Morvan dont celle de Saint-Agnan. L'office Français de la biodiversité s'est rendu sur place pour procéder au constat des dommages. Pour la préfecture *« s'il s'agissait d'un loup, ce dernier n'est pas une menace pour l'homme. En tant qu'animal sauvage, il est extrêmement méfiant. Son odorat et son ouïe très développés lui permettent d'éviter autant que possible l'homme, et il fuit s'il se fait surprendre. Il est d'ailleurs très difficile de l'observer dans la nature. Le loup est une espèce protégée, et à ce titre sont interdites toutes formes de détention, capture de mise à mort intentionnelle, de perturbation intentionnelle et de commerce »* rappellent les services de l'État. Mais du côté de l'éleveur, cette attaque ne fait aucun doute : *« Je suis allé m'occuper de mes bovins, et quand je suis revenu vers ce troupeau d'ovins en fin de matinée, sur la parcelle à 50 m de mes bâtiments, j'ai vu une agnelle morte. J'en ai aperçu une autre à 50 m ensanglantée, ce qui m'a fait dire de suite qu'il s'agissait d'une attaque plus importante que des chiens errants. Puis en m'approchant, J'en ai vu d'autres avec la peau arrachée »*. Le bélier du troupeau, lui, suffoquait tandis qu'à l'autre bout de la parcelle, une autre brebis gisait. Trois agnelles étaient mortes et quatorze étaient en piteux état. *« Pour moi, il n'y a que peu de doutes. C'est un loup, l'agresseur ! »* affirme sans détour Michel Loison.

« Entre abattement et colère »

« Lorsque j'ai constaté les faits, j'en ai pleuré car voir mes animaux dans un tel état, c'est insoutenable. De mon point de vue, cet animal à l'état sauvage comme cela, c'est non, c'est incompatible avec notre travail d'éleveur ! Je ne suis pas favorable à l'éradication de cette race, mais il faut se servir de l'argent du plan loup pour mettre des clôtures et éviter ainsi qu'il s'approche des exploitations » explique-t-il. Pour lui, la balle est désormais dans le camp du gouvernement : *« Il va falloir faire un choix entre l'élevage à l'herbe avec des animaux bien nourris et le loup. Car si ce problème prend autant d'ampleur que les dégâts de gibiers, il n'y aura plus de moutons dans notre département et nous importerons des bêtes de Nouvelle-Zélande. En ce qui me concerne, j'ai encore 130 brebis dans les champs et je me réveille toutes les nuits pour les surveiller. Si cette attaque se reproduit, je vendrais mes animaux tant pis »*. Entre l'abattement et la colère, il n'y a qu'un pas que les éleveurs ovins pourraient franchir si aucune réponse de l'État ne se fait entendre.

THÉOPHILE MERCIER

Vente directe

Vendre oui… mais à quel prix ?

La vente directe s'est particulièrement développée ces derniers mois. Pour aider les producteurs à déterminer au mieux leurs prix de vente, la Chambre d'agriculture a mis en place une formation spécifique.

Les circuits courts se sont développés avec le confinement. Les consommateurs ont été de plus en plus demandeurs de produits locaux, de saison avec une meilleure traçabilité mais aussi un prix accessible.

Côté producteur, une partie de la production ou la totalité est commercialisée en vente directe. Pour lui, la rémunération doit être meilleure, mais pour cela il faut avoir calculé son prix de revient, pour que cette activité soit réellement rémunératrice, au risque de vendre des produits qui ne couvrent pas les charges.

Le prix de revient se calcule à partir des coûts de production, propre à chaque produit, qu'il faut arriver à identifier, car bien souvent noyés au milieu des charges des autres productions. Il est également nécessaire de ne pas oublier le temps de travail consacré non seulement à la production mais aussi à la commercialisation.

Si le prix de vente dépend énormément de l'offre et de la demande, le prix de revient dépend lui du système de production. Le prix de revient est donc propre à chaque entreprise.

Une fois le prix de revient calculé, le producteur pourra établir son prix de vente en toute confiance en sachant que le prix est rémunérateur pour son entreprise.

Les conseillers de la Chambre d'agriculture vous accompagnent au travers d'une prestation et une approche adaptée à votre production. Le conseil départemental de la Nièvre soutient cette action, au travers d'une aide de 1 000 euros. Vous êtes intéressé, alors contactez Amaury Fichot au 06 30 74 94 01

CHAMBRE D'AGRICULTURE



La Chambre a développé une nouvelle formation à destination des producteurs locaux afin qu'ils puissent savoir comment calculer un prix de vente.



Élevage

« Il faut défendre l'élevage ovin »

Solenn Bourdon s'est installée il y a deux ans sur la commune de Langeron avec un atelier ovin. Cette période d'agnelage est l'occasion de faire le point sur les débuts de son activité.



Solenn Bourdon s'est installée il y a tout juste deux an.

Elle s'est installée il y a tout juste deux ans. Solenn Bourdon 22 ans est éleveuse de brebis sur la commune de Langeron. Installée sur 110 hectares à la suite de son père, elle n'imaginait pas une autre vie. *« Je suis née avec l'atelier ovin et j'ai grandi avec l'idée qu'un jour j'aurais également mon propre troupeau. M'installer à mon compte n'a pas été facile car il a fallu convaincre les banques qu'une femme de 20 ans était capable d'assumer seule une exploitation. Il y a eu du progrès mais le regard du monde agricole dans son ensemble reste encore macho et condescendant vis-à-vis des femmes »* estime-t-elle. L'autre frein qu'il a fallu lever de son point de vue est le conflit de générations avec son père : *« Même sur le départ, il a continué à investir dans du matériel comme si c'était lui qui allait exploiter. De ce point de vue ce fut une chance pour moi surtout lorsque vous débutez. En revanche, il n'a pas toujours été simple pour lui d'abandonner ce qu'il a mis toute une vie à construire et de se faire à l'idée que je suis désormais le chef d'exploitation »* nous avoue-t-elle.

Dans sa conduite, Solenn Bourdon a choisi des brebis de race Île-de-France et Suffolk, elle en élève 550. *« Le problème avec la race Texel par exemple c'est qu'il faut beaucoup de surveillance au moment des agnelages. Par ailleurs, je voulais des brebis qui soient calmes pour ne pas avoir trop de contraintes physiques »* justifie-t-elle. Ses brebis sont ensuite triées en trois lots.

Objectif : trois agnelages en deux ans

« J'ai un lot de brebis qui agnèlent en septembre, ce sont des désaisonnées pour pouvoir vendre les agneaux à Noël. Ensuite les luttes naturelles démarrent à partir de la première quinzaine de novembre. J'ai un deuxième lot que j'ai échographié il y a quelques jours et qui va mettre bas en février. Et le troisième avec les jeunes brebis pour des naissances an avril. En procédant ainsi, je m'octroie des moments de pause entre les agnelages. Je préfère faire des sessions où je surveille de 5 h 30 à 10 heures pour ensuite être plus tranquille » explique la jeune éleveuse. Cette dernière s'organise pour réaliser trois agnelages en deux ans, c'est la raison pour laquelle elle remet les brebis désaisonnées en lutte avec le bélier 40 jours après leur agnelage. Toutes ces naissances sont réalisées en bâtiment et les agnelles sont mises au pré en avril. Pour nourrir ses animaux, Solenn Bourdon exploite 30 hectares de cultures avec de l'avoine, du triticale et du méteil avec mélange à base d'orge, d'avoine, d'épeautre, pois, triticale et orge. Elle vend également une partie de son orge pour pouvoir acheter de la luzerne. Deux rations différentes sont prévues avant et après les agnelages : 520 g par jour de triticale et de luzerne et 800 g par jour après les mises bas.

« Ne pas maîtriser ses prix est incompréhensible »

Pour commercialiser ses animaux, Solenn Bourdon passe par le marché des Grivelles à Sancoins. Elle a testé également pour la première fois l'association Boucherie de Bourgogne, qui est une association d'éleveurs qui livrent essentiellement en boucherie traditionnelle. *« L'avantage de cette structure c'est le prix qui est fixe tout au long de l'année, 7,10 € du kilo de carcasse pour une bête qui fait entre 16 et 21 kg de carcasse actuellement, ce qui est impossible en passant par les marchés au cadran »* détaille-t-elle. Elle revient également sur le début de l'année qui n'a pas été facile en raison de la crise sanitaire : *« Il y a eu une très grosse baisse à Pâques où j'avais 300 agneaux à vendre qui sont restés à la bergerie. Mais ce que je n'arrive pas à comprendre dans ce contexte, c'est l'import où nous avons des animaux de Nouvelle-Zélande qui arrivent sur les étals français moins chers que l'agneau français. Pour moi ça devrait être l'inverse : 80 euros pour des agneaux qui font 40 kg c'est scandaleux ! Par ailleurs, ne pas maîtriser son prix est incompréhensible. Cela dit, mise à part la déconvenue de Pâques, c'est une bonne année pour l'agneau : nous avons des cours qui oscillent entre 140 à 160 euros pour des bêtes de 38 à 40 kg poids vif. Il faudrait que ça soit toujours ainsi pour que l'on s'en sorte »* s'agace l'éleveuse. Pour s'en sortir elle a décidé de diminuer son chargement d'une centaine de têtes et elle pour objectif de devenir automne sur le plan de l'alimentation.



Solenn Bourdon est en pleine période d'agnelage de ses 550 brebis Île-de-France et Suffolk.

THÉOPHILE MERCIER

AVIVA
Assurance | Protection | Epargne
Angélique COTET
4, Rue Jean-Jacques Rousseau - 58300 Decize
Tél. 03 86 25 30 40 - Mob. 06 60 20 79 45
mail : a-cotet@aviva-assurances.com
N°Orias : 18003616
SPÉCIALISTE EN ASSURANCE AGRICOLE
1 seule interlocutrice pour la gestion de vos dossiers
présente dès 7h00 le matin
privilégie les rendez-vous sur l'exploitation

Préfecture

Daniel Barnier, nouveau Préfet de la Nièvre

Le nouveau Préfet du département a pris ses fonctions lundi 14 décembre en remplacement de Sylvie Houspic. L'occasion de l'interpeller sur quelques sujets agricoles.



Daniel Barnier, lors de sa prise de fonction à la Préfecture à Nevers le 14 décembre.

Il prend encore ses marques. Daniel Barnier a succédé lundi 14 décembre à Sylvie Houspic, restée près de deux ans dans le département. Arrivé du Nord, il prend pour la première fois les commandes d'une préfecture territoriale. Ce dernier a tout de suite affiché son ambition de rencontrer l'ensemble des acteurs économiques du département y compris les membres des OPA.
L'un de ses dossiers prioritaires va être la mise en place du plan de relance voulu par le gouvernement. 27 millions d'euros ont déjà été distribués pour la Nièvre. Interpellé sur les projets en cours dans le secteur des circuits courts, (on peut citer notamment le projet agroalimentaire à l'abattoir de Cosne-sur-Loire ou celui de projet d'atelier de découpe et de transformation de viande à Saint-Benin-d'Azy) le préfet s'est montré à l'écoute et prêt à s'emparer de ces sujets : *« J'ai bien lu dans mon dossier agricole qu'il y a en effet de petites structures ou initiatives qu'il faut soutenir. Je pense que ces projets sont des atouts pour le département et je vais regarder s'ils sont compatibles avec le plan de relance. Je suis au côté de la filière agricole pour soutenir tous les projets qui vont dans le sens du développement économique du département. Je vais d'ailleurs confier cette mission au sous-préfet chargé du plan de relance car le secteur agricole me paraît fondamental »*. Sur les autres sujets importants, il y a la question de la loi foncière qui se fait attendre. Le séminaire organisé par la Safer à Nevers il y a un an, avait débouché sur des pistes de réflexions mais qui n'ont pas été pour le moment concrétisées. Daniel Barnier a bien senti qu'il y avait urgence a se mobiliser sur le sujet : *« Dans la feuille de route des Préfets, il y a désormais la possibilité au-delà de la politique du gouvernement, de faire remonter des initiatives qui viennent des territoires. Je suis assez favorable pour regarder avec les acteurs si tel ou tel projet peut aboutir. J'ai donc bien noté qu'il y avait une question foncière et surtout un sujet lié à la transmission des exploitations. J'avoue ne pas maîtriser techniquement le sujet foncier mais je compte bien rencontrer les responsables de ce sujet »* a déclaré Daniel Barnier.

THÉOPHILE MERCIER

La bio en bref

Daniel Barnier, né le 22 avril 1960 à Voiron (Isère)
Ena Promotion Saint-Exupéry
Licence droit public, I.E.P. Grenoble, École nationale des impôts, I.N.H.E.S.J.
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Précédents postes :
2009 : Sous-préfet de Palaiseau
2015 : Secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise
2017 : Préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord

Marché de Noël à la Ferme du Marault

Une première encourageante pour l'association *« A 2 près de chez vous »*

Ce dimanche 13 décembre se tenait à la Ferme du Marault le premier marché de Noël organisé par la toute jeune association *« A 2 près de chez vous »*.

Créée au pied levé, la nouvelle association de producteurs locaux *« A 2 près de chez vous »* vient d'organiser sa toute première manifestation : le marché de Noël à la ferme du Marault dimanche 13 décembre. Quinze producteurs ont répondu à l'appel de cette organisation parmi lesquelles des producteurs de volailles, de viandes bovines, des viticulteurs, ou encore héliciculteurs. Pour ce premier marché, 450 visiteurs se sont pressés autour des stands à la recherche de bons produits locaux à offrir pour les fêtes.


450 visiteurs se sont pressés autour des stands du marché de Noël au Marault

« L'idée est de se réunir en janvier pour pouvoir donner plus de vie à notre association qui ne compte pour le moment aucun adhérent. Pour cette manifestation, il y a des artisans qui auraient aimé nous rejoindre mais nous avons voulu rester sur un secteur très local. Mais il n'est pas exclu à terme d'ouvrir la porte à ces gens-là. La priorité est d'éviter les doublons, vous ne verrez donc pas deux producteurs du même secteur dans nos marchés, c'est inutile. Par ailleurs nous allons essayer de ne pas empiéter non plus sur les autres organisations de producteurs, il y a de la place pour tout le monde. S'il nous manque des produits en local, nous élargirons nos champs, mais ce n'est pas l'idée dans un premier temps. Mais pour une première, c'est très satisfaisant car tous les producteurs présents ont très bien travaillé et nous sommes ravis de voir que les consommateurs nous ont fait confiance. Nous allons essayer de les satisfaire en leur proposant autre chose » a confié Benjamin Brocardet, le président de l'association *« A 2 près de chez vous »*.

THÉOPHILE MERCIER

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

FDSEA

Soirée élevage version 2.0

La section bovine de la Nièvre organisait le 3 décembre sa traditionnelle soirée élevage… en version *distancielle* ! Un format moins convivial mais pas moins intéressant pour les éleveuses et éleveurs qui étaient nombreux face à leurs ordinateurs ou leurs tablettes pour échanger sur le thème « Quelles alternatives face aux aléas ? ».

Retour en longueur sur les enseignements de cette soirée.



Version inédite pour cette soirée élevage qui s'est déroulée en visioconférence où les éleveurs ont répondu malgré tout présent.

Pour échanger sur les leviers à mobiliser face à la récurrence et à l'intensité des aléas, plusieurs intervenants ont chacun éclairé le sujet de leur expérience : Amélie Brisson, responsable du service Élevage à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Frédéric Marceau, conseiller élevage et référent réseau Inosys, ont chiffré l'impact économique des sécheresses et identifié des leviers d'adaptation concrets adaptés à notre territoire ; Élodie Roget, ingénieure régionale fourrages Centre chez Arvalis a détaillé les résultats de la plateforme de dérobées estivales mise en place à la ferme des Bordes, un lieu d'expérimentation sur les systèmes herbagers créé par les Chambres d'agriculture de l'Indre, du Cher, de la Creuse et de la Haute-Vienne et Arvalis - Institut du végétal. Enfin, Christian Bajard, président du Berceau des races à viande, a détaillé les initiatives syndicales sur la conquête du prix et le marché des broutards.

Sécheresses : des charges d'alimentation qui explosent

Les sécheresses consécutives ont eu un effet dévastateur sur les fermes nivernaises, avec une efficacité technico-économique qui perd 7 points entre 2017 et 2019. *« Les aides calamités ne compensent que partiellement cette baisse, seulement de 2 à 3 % »* explique Amélie Brisson. Tous les postes liés à l'alimentation explosent (+37 % de charges d'alimentation entre 2015 et 2019 en moyenne sur le réseau des 15 fermes Inosys de la Nièvre), parallèlement à l'évolution continue des charges de structures…

Optimiser la productivité des prairies

Premier levier pour sécuriser ses stocks : anticiper au mieux ses interventions fourragères. *« Il ne faut pas raisonner en dates calendaires, mais bien regarder la somme des températures, car c'est elle qui conditionne le stade de développement des plantes »*, rappelle Amélie Brisson.

Améliorer la productivité des surfaces fourragères

Plusieurs facteurs permettent d'avoir de vrais gains de productivité ; rappelons l'apport d'azote, suffisamment tôt, pour favoriser le tallage, les amendements réguliers (fumier, chaux), la fauche précoce pour favoriser la repousse, et la rénovation qui s'impose quand les vides sont plus grands que la taille d'une assiette. La mise en place de pâturage tournant permet une bonne gestion de l'herbe, qui permet, entre autres, de faire baisser la consommation des concentrés tout en maintenant les performances animales. *« Pour les graminées, le meilleur moment est au stade des trois feuilles, c'est là que la valeur alimentaire est la plus élevée »*, précise Amélie Brisson. *« Pour l'herbe, c'est entre 18 et 21 jours que la parcelle exprime son potentiel maximum, c'est le rythme de rotation optimal »*.

Dérobées estivales : quels résultats ?

La plateforme de dérobées estivales de la ferme des Bordes a testé différentes variétés de dérobées associées ou non à des légumineuses, dans le but de mesurer leur performance en période estivale, parmi lesquelles : millet, moha, sorgho piper, cowpea, lablab, trèfle de perse, d'Alexandrie, blé égyptien, sorgho octace… La plupart de ces espèces viennent d'Afrique, et ne supportent pas les températures inférieures à 15°.

La plupart des productions ont produit en deux cycles, avec une première pousse représentant 50 à 70 % de la production totale, le sorgho et le millet ayant la deuxième pousse la plus intéressante.

Les rendements étaient compris entre 3 et 7 tonnes/hectares, avec en tête maïs, blé égyptien, les sorghos, le moha et le millet. Élodie Roget tempère : *« Pour le maïs, le millet et le blé égyptien, il faut mettre ces résultats en regard des les coûts de semence, qui dépassent les 125 euros/hectare »*.

En termes d'aptitude au pâturage, le sorgho, le STEFFanie et les trèfles ont eu la préférence des génisses. Le lablab et le millet perlé ont par contre été délaissés. *« Pour réfléchir ses dérobées,* résume Élodie Roget, *il convient donc de croiser plusieurs paramètres : la date d'implantation où il faut être très attentif, le mode d'exploitation (pâturage ou fauche), le choix des espèces en fonction des coûts et des valeurs alimentaires. Rappelons enfin qu'il vaut mieux concentrer son énergie sur 95 % de son assolement que 5 % de dérobées ! »*

Et les légumineuses associées ?

« Notre expérience montre que les légumineuses font grimper de 46 % le coût de la semence pour représenter au final moins de 10 % de la biomasse produite », conclut Élodie Roget. *Les bénéfices des associations n'ont donc pas été démontrés »*. Parfois on a observé une baisse de rendements des graminées avec de telles associations, car les plantes étaient en concurrence hydrique. Par contre, il faut bien garder à l'esprit l'intérêt à l'enfouissement de biomasse que représentent ces légumineuses.

Se préparer à des étés chauds et longs

Les données météorologiques de prévision sur les décennies à venir laissent à penser que le nombre de journées chaudes va augmenter ; la pousse d'herbe sera plus précoce et il faut anticiper une chute brutale de la pousse d'herbe vers fin mai, avec un arrêt de la pousse de juin à août. L'enjeu sera alors de maximiser la pousse d'herbe précoce printanière (pour sécuriser les stocks hivernaux et pouvoir affourager), et maximiser les repousses.

Décapitaliser ?

« Il n'y a pas de réponse unique, chaque cas sera différent et c'est l'analyse individuelle de la ferme qui dira quels leviers sont les plus efficaces »*, explique Frédéric Marceau.** ***« De façon générale, on peut néanmoins retenir que pour certaines fermes, la décapitalisation entraîne une perte de marge brute, d'ailleurs plus la marge bovine est élevée plus la marge brute va décrocher. En forme de boutade, nous pourrions dire que ce que l'on peut enlever, ce sont les UGB sans marge ! En revanche, l'élimination des UGB improductives est systématiquement positive économiquement, et il reste de la marge de manœuvre sur certaines fermes ».

Le prix de la viande : à quand le bout du tunnel ?

Christian Bajard constate, lucide, qu'en termes de prix, le syndicalisme a obtenu des avancées mais pas de résultats satisfaisants depuis plusieurs années. *« On a compensé la perte de valeur par l'augmentation des aides publiques ; cependant, maintenir les prix de soutien Pac est de moins en moins évident… il faut aller à la reconquête du prix, avec les sigles de qualité, la massification de l'offre de nos opérateurs économiques, et la signature de contrats. Sur ce dernier point le plan de filière se donnait des objectifs de montée en gamme mais très peu de contrats ont été signés »*.

Broutard : le ministre convoque les exportateurs

La FNB a alerté le ministre sur la situation, si bien qu'il a convoqué les 4 plus gros exportateurs français de broutards vers l'Italie. Trois d'entre eux ont répondu présents. *« On constate un vrai problème d'organisation, les 4 à 5 gros engraisseurs italiens arrivent plus facilement que nous à négocier les prix »* explique Christian Bajard. *« Le ministre a demandé aux exportateurs de travailler sur une feuille de route, aucune piste à court terme n'est ressortie, une deuxième rencontre doit se tenir prochainement, pour une organisation plus efficace, le déblocage d'autres débouchés, et la sécurisation de nos exportations vers le Maghreb »*.

Les opérateurs doivent aborder le marché italien collectivement

« Selon nos exportateurs, la meilleure manière de conquérir un marché, c'est de baisser le prix ! C'est ce qu'ils font depuis des années au détriment des éleveurs ! » analyse Philippe Guillien, membre du bureau de la FDSEA. *« Nos exportateurs travaillent plus sur l'équilibre de leurs propres comptes plutôt que sur le retour éleveur ! Les directeurs commerciaux sont par exemple payés au volume de broutards vendus, la mécanique n'est pas vertueuse »*, complète Emmanuel Bernard.

L'ÉQUIPE SYNDICALE FDSEA

Vente directe

Un nouveau drive fermier en Puisaye

Depuis le 1er juillet, un nouveau drive fermier a vu le jour en Puisaye. Une vingtaine de producteurs alimentent chaque semaine les paniers des clients, qui ont huit points de retrait possibles pour récupérer leurs commandes. Avec 87 paniers la semaine dernière, le drive des fermes de Puisaye attire les consommateurs qui souhaitent consommer des produits locaux, en circuit court.



Une multitude de produits du secteur sont proposés sur le site internet.



Isabelle Gauffeny a eu l'idée, avec quelques autres producteurs, de créer le drive des fermes de Puisaye.

Depuis cet été, le 1er juillet pour être précis, un nouveau drive fermier s'est créé : Le drive des fermes de Puisaye (un drive indépendant de ceux du réseau Bienvenue à la ferme, ndlr). Chaque semaine, une vingtaine de producteurs alimentent les paniers des clients qui souhaitaient consommer davantage de produits locaux, en circuit court. Alors, comment s'est créé ce drive fermier ? *« Durant le premier confinement, j'ai reçu plein d'appels à ma ferme (Le Jardin des Gallines, à Tannerre-en-Puisaye, ndlr) de personnes qui souhaitaient se fournir directement auprès de producteurs. Initialement, je ne faisais pas de vente à la ferme. J'ai créé une boutique en ligne pour que les gens puissent faire leurs commandes »*, lance Isabelle Gauffeny, présidente du drive des fermes de Puisaye. *« Au fur et à mesure, d'autres producteurs avaient aussi des demandes de leur côté. On a donc réfléchi à comment travailler tous ensemble. On a créé une association au mois d'avril et derrière, on a mis en place un site internet baptisé « le drive des fermes de Puisaye », lancé le 1er juillet. On a commencé à trois producteurs, aujourd'hui on est plus d'une vingtaine »*.

Avec l'idée de distribuer des produits locaux dans les villages de Puisaye-Forterre, aussi bien ceux d'agriculteurs que ceux d'artisans.

Huit points de retrait possibles

Le fonctionnement est simple. *« Les clients ont jusqu'au mercredi, minuit, pour commander sur le site. Ensuite, tous les producteurs se réunissent le vendredi à 10 h 30 sur ma ferme pour assembler les commandes. De là, les commandes repartent sur les différents points de retrait, où les clients peuvent les retirer dès le vendredi, jusqu'au samedi, voire le dimanche »*, détaille Isabelle Gauffeny. Huit points de retrait sont disponibles : Tannerre-en-Puisaye, Saint-Privé, Malicorne, Saint-Fargeau, Moulins-sur-Ouanne, Chevillon, Charny-Orée-de-Puisaye et Saint-Sauveur-en-Puisaye. *« En 2021, de nouveaux points de retrait sont prévus, à Rogny-les-Sept-Écluses, Saint-Amand-en-Puisaye et Coulanges-la-Vineuse »*, ajoute la présidente de l'association.

Et le drive fonctionne bien. Le vendredi 11 décembre dernier, 87 commandes étaient prêtes à être distribuées. *« Cela monte toutes les semaines depuis le lancement »*, se réjouit Isabelle Gauffeny.

Quant aux produits ? *« On a tout ce qui peut se produire en Puisaye »*, sourit-elle. *« En viande, on a du veau, du porc, de l'agneau, du bœuf, toutes les volailles. Ainsi que les œufs, les fruits et les légumes. Et des produits transformés comme de la confiture, de la glace, des laitages, des tisanes, des sirops ou encore du vin. Même de la lessive à la cendre et des savons. Aussi bien des produits en agriculture biologique qu'en conventionnel »*, liste Isabelle Gauffeny. *« Pour Noël, nous travaillons avec d'autres producteurs extérieurs à la Puisaye, pour répondre au maximum à la demande des clients »*, indique-t-elle. Une solution de plus pour consommer des denrées produites à seulement quelques kilomètres de chez soi, pour les fêtes de fin d'année.

CHRISTOPHER LEVÉ

Site internet : drive-des-fermes-de-puisaye.fr.



Un investissement de 13 millions d'euros à Marigny-le-Châtel



Capdéa, Coopérative agricole avec trois unités de production et de transformation de produits agricoles déshydratés dans l'Aube, 70 salariés permanents, innovante en matière d'économie d'énergie et précurseur dans le développement de l'Agriculture Biologique, recherche pour accompagner son projet d'agrandissement « **++ AB** »:

Adjoint Chef de Plaine (H / F)

Poste basé à Marigny-le-Châtel (10)

Rattaché(e) au Chef de Plaine du site de Marigny, vous gérez un effectif d'une trentaine de salariés postés en 3x8 durant la période de campagne (mi-avril à fin décembre) et êtes chargé(e) de piloter, organiser quotidiennement le planning de récolte et superviser son bon déroulement (fauche, andainage…) en collaboration avec le Chef de Plaine. Vous avez pour mission principale d'approvisionner l'usine en matières premières en fonction des besoins définis par le Responsable des activités du site.

En parallèle, vous êtes garant du bon fonctionnement du parc roulant du site (engins agricoles, engins de manutention…) en ayant la responsabilité de l'atelier. Vous managez une équipe de 2 mécaniciens et les accompagnez dans leurs interventions quotidiennes en veillant au respect des lois et règlements applicables en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement. En période d'inter-campagne (novembre à mars), vous organisez et réalisez la maintenance préventive du parc roulant avec une équipe de 7 à 15 salariés.

De formation agricole (Bac +2 souhaité), vous avez déjà occupé une fonction avec des responsabilités (management d'équipes, organisation…) et/ou bénéficiez d'une première expérience avec des missions similaires à celles du poste à pourvoir.

De bonnes bases en mécanique sont indispensables pour réussir dans ce poste.

Vous maîtrisez les outils informatiques.

Ce poste nécessite pragmatisme, sens de l'écoute, polyvalence et disponibilité.

Poste à pourvoir en CDD (9 mois) suivi d'un CDI.

Poste en 2x8 (avril à fin octobre) et en journée (novembre à mars).

Salaire à négocier en fonction du profil et avantages sociaux (mutelle Groupe, intéressement…) intéressants.

Merci d'adresser votre candidature (CV + LM) – à Capdéa, Monsieur HERNANDEZ Miguel, Rue du Mont – 10 220 ASSENCIERES ou par e-mail m.hernandez@capdea.fr

FDSEA

Le succès du marché des producteurs



Près de 2 000 personnes sont venues au marché des producteurs, organisé par la FDSEA de l'Yonne, le dimanche 13 décembre.

Le dimanche 13 décembre, la FDSEA de l'Yonne organisait son marché des producteurs fermiers et locaux, place de l'Arquebuse, à Auxerre. Un marché qui a attiré bon nombre de visiteurs, puisque près de 2 000 personnes se sont rendues sur place pour venir découvrir ou redécouvrir les produits de la vingtaine de producteurs présents. Et il y en avait pour tous les goûts : miels, pains d'épice, vins, fromages, foies gras, huiles, légumes, viandes de cerfs, glaces et bûches, entre autres... De quoi satisfaire la clientèle pour les fêtes de fin d'année.

Alors que la plupart des événements de cette fin d'année ont été annulés, la tenue de ce marché des producteurs est une satisfaction pour la FDSEA de l'Yonne et leurs adhérents participants. De quoi redonner un peu de baume au cœur à tout le monde, à quelques jours de Noël. C. L

Association pour la qualité de l'eau potable

Des méthodes de désherbage innovantes encore au stade d'étude

L'association pour la qualité de l'eau potable a réuni, le 4 décembre dernier, un groupe d'agriculteurs en agriculture de conservation des sols (ACS) autour de Bruno Chauvel, agronome et chercheur à l'Inrae, et de son doctorant Damien Derrouch. Les adventices et leur gestion furent au cœur des débats.



Les agriculteurs présents à la formation organisée par l'association pour la qualité de l'eau potable, se sont rendus sur le terrain pour faire des observations.

Ne dit-on pas que pour bien combattre un ennemi, il est nécessaire de le connaître. C'est pourquoi Bruno Chauvel a commencé par présenter les principes de la biologie et le fonctionnement des plantes adventices les plus communément rencontrées par les agriculteurs du groupe. Il a montré qu'il n'existait pas de seuil défini d'intervention en ce qui concernait les adventices.

Car contrairement à la gestion des insectes et des maladies, les adventices généraient non seulement une nuisibilité primaire (concurrence avec la culture, envahissement…), mais également une nuisibilité secondaire (salissement de la récolte, augmentation du stock de semences dans les sols, essaimage…).

Au-delà des pratiques et du climat qui peuvent influencer la présence d'adventices, l'un des éléments importants de décision dans l'application d'un traitement reste l'acceptabilité de l'exploitant face à sa parcelle. Pour compléter son exposé et mettre à l'épreuve le groupe, des travaux pratiques de reconnaissances d'adventices ont été réalisés sur plusieurs parcelles.

Plusieurs méthodes présentées

Autre point abordé lors de la journée : la présentation de méthodes de désherbage innovantes. Celles-ci, qu'elles soient naturelles, physiques ou biologiques, doivent avant tout démontrer leur efficacité. Pour ce qui concerne les désherbants à base de produits naturels, leur évaluation suit la même méthode d'homologation que les autres produits dits de synthèse et doivent démontrer leur immunité vis-à-vis des utilisateurs.

En ce qui concerne l'utilisation d'auxiliaires, comme les carabes, les études n'en sont qu'au début. En effet, ces insectes peuvent à la fois être granivores ou carnivores. La difficulté est que s'ils ont le choix, ces animaux s'orientent plus naturellement vers le régime carnivore et ils ne sont pas sélectifs des graines d'adventices.

En dernier lieu, plusieurs méthodes physiques ont été présentées : l'électromagnétisme, l'électricité et les micro-ondes. Si les essais et les développements reprennent concernant ces méthodes, des questions se posent concernant leur efficacité sur certains types d'adventices comme les vivaces et leur impact sur la vie du sol. L'utilisation de ces méthodes sur le terrain ne semble pas applicable dans l'immédiat.

Sandrine Vatinelle, animatrice de l'association pour la qualité de l'eau

▸ Formations

Formation proposée par la FDSEA de l'Yonne
Prévention vols et incendies
Les 19, 22, 26 et 28 janvier.
Contact : Marianne Ranque au 03 86 49 48 10.

Préfecture

Le Préfet en visite à La Ferme Saint-Loup

Le mardi 8 décembre, Henri Prévost, Préfet de l'Yonne, était à Brienon-sur-Armançon, pour visiter l'exploitation d'Hervé Moreau, La Ferme Saint-Loup, spécialisée dans l'élevage de cerfs. Accompagné de Didier Roussel, directeur de la DDT de l'Yonne, d'Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et de Jean-Claude Carra, maire de Brienon-sur-Armançon, tous ont abordé les difficultés des producteurs locaux qui font de la vente directe, *« qui souffrent énormément en périodes de confinement »*, assure Arnaud Delestre. Car avec l'annulation de tous les marchés de Noël et autres manifestations gastronomiques, La Ferme Saint-Loup, comme beaucoup d'autres producteurs, ont vu leur chiffre d'affaires être fortement impacté. *« De janvier à octobre, qui représente 30 % de notre chiffre d'affaires sur une année normale, nous n'avons fait que 4 % du chiffre d'affaires, soit une perte de 86 % de la part du chiffre d'affaires »*, indique Hervé Moreau. *« Sur novembre et décembre, nous faisons habituellement 70 % de notre chiffre d'affaires »*. Si la perte n'est pas encore enregistrée sur cette seconde période, elle sera en toute vraisemblance similaire à celle connue durant le premier confinement.

Ce rendez-vous était aussi l'occasion de parler d'une autre problématique forte pour les éleveurs de gros gibiers : le manque de vétérinaires ruraux. S'il est de plus en plus compliqué de trouver un vétérinaire en campagne, il l'est encore plus pour s'occuper des gros gibiers. On espère que des solutions pourront être trouvées dans un avenir proche, ce qui faciliterait le travail des éleveurs.



Henri Prévost, Préfet de l'Yonne, était en visite à La Ferme Saint-Loup à Brienon-sur-Armançon, le mardi 8 décembre.

C. L.



Chambre d'agriculture

Deux nouveaux visages à la Chambre

Arrivées respectivement le 16 novembre et le 12 octobre derniers, Charlotte Absi et Hélène Garraud sont les deux nouvelles recrues de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. La première en tant que conseillère innovation élevage, la seconde comme conseillère territoriale.

À 25 ans, Charlotte Absi est la nouvelle conseillère innovation élevage de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. En poste depuis le 16 novembre, le monde agricole est une vocation depuis toujours pour la jeune femme. *« Cela me berce depuis le lycée. J'ai toujours su que je voulais travailler dans l'agriculture et l'élevage »*, indique-t-elle.
Titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome (obtenu à Beauvais), Charlotte Absi s'est spécialisée dans la production animale. *« J'ai fait des stages, toujours en lien avec l'élevage (coopérative, ferme expérimentale et exploitation) en France (Normandie, Sarthe, Poitou-Charentes) mais aussi au Canada »*.
Charlotte Absi a ensuite travaillé pendant un an en Bretagne, *« chez Farm'apro, en recherche et développement dans le secteur de la santé animale, sur la problématique de démédicalisation animale avec pour objectif de trouver des alternatives aux antibiotiques »*, précise-t-elle.
Quant à ses missions ? *« L'innovation et le développement de toutes les espèces en élevage (gestion des innovations, mise en place des groupes d'éleveurs), ainsi que des missions transverses avec du conseil sur les dossiers Pac et MesP@rcelles. Je suis également référente formation en production animale »*, répond la jeune femme. Avec l'objectif de faire le lien avec Alysé *« qui va s'occuper de la technique et moi de l'organisation »*, poursuit Charlotte Absi.



Charlotte Absi est la nouvelle conseillère innovation élevage de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Resserrer les liens avec les communautés de communes

Le second recrutement, c'est celui d'Hélène Garraud, nouvelle conseillère territoriale. À 26 ans, cette dernière a un parcours atypique. Après une Licence en géographie environnement, en programme Erasmus en Irlande, elle enchaîne avec un Master 1 en géographie environnement et paysage à Toulouse. Puis une année de césure où elle part six mois au Maroc pour travailler en service civique dans une association qui s'occupe d'enfants défavorisés. *« Après un passage à la DDT de l'Yonne en tant qu'assistante de gestion, j'ai fait un nouveau Master 1 en relations internationales en cursus itinérant. Suivi d'une deuxième année de césure où j'ai travaillé à la DDT à Besançon, à nouveau comme assistante de gestion »*, ajoute Hélène Garraud. *« Ensuite, j'ai fait un Master 2 en coopération internationale et développement, avec une spécialisation gestion de projet »*.



Arrivée le 12 octobre, Hélène Garraud est la nouvelle conseillère territoriale de la Chambre.

Suite à son stage de fin d'études à la communauté de communes de Vienne et Gartempe, dans la gestion de projet au Civam (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) pour le développement de circuits courts et de l'alimentation locale, elle souhaite travailler en lien avec le monde agricole et rural. Elle intègre la Chambre d'agriculture de l'Yonne comme conseillère territoriale. *« Avec la volonté de m'orienter dans la gestion et le suivi de projets »*, assure-t-elle.
Arrivée le 12 octobre, Hélène Garraud a pour mission de mettre en relation les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) du département avec les services et les compétences de la Chambre. *« Je vais donc développer notre accompagnement Terralto (services aux collectivités) avec les différentes équipes et compétences de la Chambre. Mon poste se veut très transversal : pôle environnement, énergies, alimentation ou encore le juridique et le foncier. Je travaillerai aussi sur la partie urbanisme de la Chambre sur les PLU, PLUI et diagnostics agricoles »*.
Deux nouvelles recrues avec l'ambition d'étendre les services et les compétences qu'apporte la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Christopher Levé

ÉQUIPEMENT d'élevage

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri

Plus forts ensemble !



Bonjour,

Je suis apprentie commerciale, responsable des produits d'équipement d'élevage, aux établissements Groupe Sureau. Je viens du milieu agricole et je suis actuellement en BTS NRC (négociation et relation client) en alternance à Dijon. Je suis à votre disposition pour vous conseiller sur l'aménagement de vos bâtiments d'élevage ! Contactez-moi pour prendre rendez-vous sur votre exploitation !

Noémie Franceschini
Apprentie commerciale
sur tous les produits
d'équipement d'élevage

Pour toute demande de conseils ou de devis n'hésitez pas à me contacter,
je suis disponible à l'agence du mercredi au vendredi

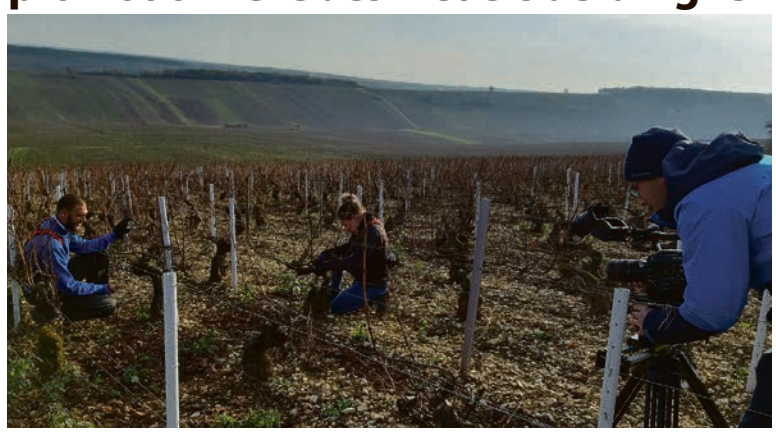
Tel : 03 86 34 18 35 - Mail : noemie.franceschini@sureau-agriculture.fr

JOURDAIN N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
Sâtene
AGRIEST ELEVAGE
LA BUVETTE Le spécialiste de l'abreuvement
FOUQUET Le couturier de l'agriculture

Promodis
89 - Avallon 03 86 34 18 35 89 - St Clément 03 86 83 02 01
89 - Brienon/A 03 86 43 07 90 • 89 - Tonnerre 03 86 55 05 07
58 - Tannay 03 86 22 11 54
Agent Lesourd - 89 Augy - 03 86 40 29 09
Groupe Sureau
NEW HOLLAND AGRICULTURE

Anefa

Fin de tournage pour la vidéo promotionnelle des métiers de la vigne



Le mercredi 25 novembre, l'équipe de tournage de la boîte de production DMprod était à Chablis, sur le domaine de Ludovic Barat, pour la deuxième et dernière journée de tournage de la vidéo promotionnelle des métiers de la vigne. Une initiative de l'Anefa, afin de montrer les différents métiers disponibles dans la viticulture. Lors de cette journée, c'est la taille de la vigne et la partie dégustation au domaine qui étaient mises à l'honneur. Pour rappel, la première journée de tournage, qui a eu lieu le vendredi 4 septembre, était centrée sur la période des vendanges et le travail en cuverie. La vidéo finale sera diffusée début 2021 sur les réseaux sociaux et sites partenaires de l'Anefa, ainsi que lors des différentes interventions en extérieur : salons, forums ou encore rencontres à Pôle emploi.

C. L.

Certification

Le Label rouge, c'est plus qu'une simple intention

Alors qu'un accord interprofessionnel conclu il y a un peu plus d'un an rend obligatoire la contractualisation en bœuf Label rouge, on compte moins d'une dizaine de contrats au plan national, à ce jour. Une situation qui agace et interroge. Emmanuel Bernard, éleveur nivernais, président de la section bovine d'Interbev et vice-président de la FNB, revient sur le problème.



Pour Emmanuel Bernard, le peu de contractualisations intervenues malgré l'accord interprofessionnel de 2019 sur le Label rouge s'explique par le fait que cet engagement implique des façons de travailler différentes de ce qui était habituel pour les distributeurs. Une prise de conscience est nécessaire à ce niveau.

Le 18 décembre marquera la date butoir pour le renouvellement des contrats, obligatoires en viande bovine Label rouge. Pourtant, le 4 décembre, Interbev, l'interprofession bétail et viandes, déplorait le nombre très réduit de ces contrats. Sur le plan national, ils seraient moins d'une dizaine. De quoi rafraîchir bien des espoirs nés le 22 mai 2019 à la suite de la conclusion d'un accord interprofessionnel rendant obligatoire cette contractualisation en bœuf Label rouge avec une durée minimale d'un an. Accord étendu par un arrêté du 19 décembre 2019. Pour Emmanuel Bernard, éleveur bovin dans la Nièvre, président de la section bovine d'Interbev et vice-président de la Fédération nationale bovine (FNB), on est aujourd'hui *« très loin du compte »*. Il rappelle que le plan de filière a été signé par 22 familles liées à la viande bovine et que le positionnement, d'abord politique, qui s'est alors exprimé, devait, par la suite de traduire par des actes concrets.

Une certaine inertie

« Le Label rouge, poursuit Emmanuel Bernard, *est reconnu par les consommateurs et nous avons la capacité de fournir les volumes de viande nécessaires. À la base, tout le monde est d'accord là-dessus mais, à partir du moment où l'on veut décliner ces grands principes au niveau des cahiers des charges et des relations commerciales, on s'aperçoit que les décisions se prennent, enseigne par enseigne, voire magasin par magasin, dans certains cas »*. La concrétisation ne suit donc pas toujours les volontés affichées au départ et l'on comprend l'inertie qui peut être ressentie sur ce sujet lorsqu'on en arrive à l'échelon des négociations de terrain. *« En fait,* poursuit Emmanuel Bernard, *on a un peu le sentiment que tout le monde aurait voulu communiquer sur le label et profiter de l'image qu'il véhicule, mais sans rien changer sur le fond, ni au niveau du système d'approvisionnement, ni dans la relation envers les éleveurs, mais faire du Label rouge, ce n'est pas qu'une expression ! Chacun comprend que ce n'est pas aussi simple et que s'engager réellement dans cette démarche contrarie certaines habitudes un peu trop bien implantées. Quand on commence à parler de contrat, les distributeurs ont le sentiment qu'on fait de l'ingérence dans un système dont le fonctionnement n'a pas changé depuis quarante ans et où le distributeur sait qu'il va être livré »*.

« Valoriser le travail »

La proposition Label rouge, les éleveurs la conçoivent comme une offre vraiment globale, où le consommateur pourrait en trouver aussi bien en rayon traditionnel qu'en libre-service, ou lorsqu'il veut du haché. Ce qui implique, pour la distribution, de repenser son offre et la manière de l'organiser. Tout n'est pas perdu pour autant. Des signatures de contrats devraient se concrétiser prochainement. Éleveurs, abatteurs et distributeurs ont tous intérêt à avancer sur ce dossier. *« Plus le Label rouge sera démultiplié*, précise le vice-président de la FNB, *moins cela coûtera cher en effort au kilo. Il faut valoriser le travail que l'on a accompli en matière de bien-être animal, chez les éleveurs comme dans les abattoirs, et aussi l'investissement général des commerciaux. Le label nous sert à cela »*. Les choses avancent, sans doute pas assez vite mais l'échéance du 18 décembre est là pour rappeler que les contrats historiques seront invalidés s'ils ne font pas l'objet d'une renégociation pour se mettre en conformité. Il faudra alors passer sur une politique qui attribuera une valorisation du label avec des indicateurs, et plus avec une plus-value, devenue obsolète. *« Il ne faut pas se faire tout un monde de ces contrats et la question administrative ne doit pas être perçue comme une montagne infranchissable, ni par les éleveurs, ni par les distributeurs. Il faut qu'il y ait un travail entre l'interprofession et chacune des familles professionnelles afin de parvenir à une mise en conformité des contrats relativement simple. On sait très bien que dans ce cas-là, l'indicateur du coût de production sera couvert. Il ne faut pas voir là une contrainte supplémentaire. En revanche, il faut mettre en place la construction du label à partir d'indicateurs et plus en se basant sur des plus-values »*. Emmanuel Bernard se montre néanmoins confiant pour les jours qui viennent, pariant sur la force d'entraînement des contrats signés, qui générera une envie plus générale de renforcer le mouvement.

BERTY ROBERT

En bref

Recherche Trois chercheurs de l'Inrae de Dijon distingués

Mardi 8 décembre, à Paris, l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) a décerné ses Lauriers, récompenses qui mettent chaque année à l'honneur l'excellence et l'expertise de ses scientifiques. Sur les sept parcours remarquables qui ont été distingués en 2020, trois concernent des chercheurs et personnels d'appui du centre Inrae Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit de Dominique Cheneby, Laurier de l'appui à la recherche, de Philippe Lemanceau, Laurier « Grand prix de la recherche agronomique » et de Charlotte Sinding, Laurier « Espoir scientifique ». Conseillère Prévention du centre Inrae Bourgogne Franche-Comté, rattachée aux services d'appui à la recherche, Dominique Cheneby, 61 ans, est récompensée pour son fort investissement au service de la prévention, ce qui a été précieux pour la gestion de la crise sanitaire actuelle. Écologiste microbien, spécialiste de la biodiversité des sols et des interactions plantes - micro-organismes, Philippe Lemanceau dirige l'UMR Agroécologie (Inrae/AgroSup Dijon/uB/UBFC). Il étudie les interactions plantes - micro-organismes et la biodiversité des sols depuis plus de trois décennies. Ces dernières années, il s'est consacré à la transition agroécologique et alimentaire, en assurant entre 2017 et 2020 la coordination scientifique du projet de Territoire d'innovation « Dijon, alimentation durable 2030 ». Enfin, Charlotte Sinding, 35 ans, est chercheuse en neurosciences au sein du Centre des sciences du goût et de l'alimentation (CSGA, qui rassemble des agents d'INRAE, d'AgroSup Dijon, du CNRS et de l'université de Bourgogne Franche-Comté). Elle étudie la flaveur, c'est-à-dire la combinaison des odeurs des aliments et de leurs saveurs (sucré, salé, acide, amer).

Vins Les Grands Jours de Bourgogne programmés pour mars 2021

La dernière édition des Grands Jours de Bourgogne, salon international bisannuel, s'est tenue en mars 2018. L'édition 2020, initialement prévue du 9 au 13 mars, n'a pu être maintenue en raison de l'évolution de l'épidémie de Covid-19. Compte tenu de la situation actuelle, le conseil d'administration a décidé, en respectant l'avis des ODG, de fixer la prochaine édition des Grands Jours de Bourgogne en mars 2022, afin qu'elle puisse se dérouler « physiquement » et pleinement. Néanmoins, pour garder ces précieux moments de convivialité et de partage chers aux bourguignons, une semaine d'accueil dans les caves sera organisée du 15 au 19 mars 2021. Un format différent et allégé, mais qui permettra de maintenir le contact entre professionnels, crucial pour tous.

Environnement Une présidente bourguignonne pour le Cérema

Le conseil d'administration du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cérema) a élu, début décembre, Marie-Claude Jarrot, à la tête de cet établissement public administratif. Elle succède à Pierre Jarlier, ancien maire de Saint-Flour et président de Saint-Flour Communauté. Maire de Montceau-les-Mines depuis 2014, Marie-Claude Jarrot est professeur agrégé en économie et gestion, présidente de l'Association des maires de Saône-et-Loire et conseillère régionale de Bourgogne Franche-Comté (groupe LR/UDI). Le Cérema est notamment un acteur majeur en matière d'agriculture urbaine.

Start-up Quatre nouvelles entreprises au sein de ToasterLAB

ToasterLAB, le programme d'accélération Agri-food créé par le pôle de compétitivité régional Vitagora et ses partenaires, est axé sur les besoins spécifiques des entrepreneurs et innovateurs de l'Agri-food afin de leur permettre de sécuriser leur développement et de passer rapidement aux stades d'industrialisation et de commercialisation. Quatre nouvelles start-up viennent de l'intégrer, à Dijon. Il s'agit de Karyon, qui propose aux professionnels de l'alimentaire des outils digitaux permettant de tracer un produit de la ferme jusqu'au consommateur. De Jarres crues, qui transforme des légumes bios et locaux par lacto-fermentation. Du Petit Bourguignon, qui développe une gamme responsable et engagée de cafés grâce à sa torréfaction locale, artisanale et familiale. Enfin, de Sublim Smoothie qui propose aux professionnels de la restauration hors foyer une solution pour réaliser des smoothies artisanaux, à la demande, et de la manière la plus simple et rapide possible.

Démarche qualité

Vingt ans après sa création, la filière CRC travaille à l'élargissement de son périmètre

Organisée en visio, l'assemblée générale annuelle de la filière CRC a mis l'accent sur sa volonté de couvrir de plus en plus de cultures et d'attirer de nouveaux acteurs. La rémunération pour les blés tendres « *sans résidus de pesticides* » aura aussi été l'une des annonces fortes de cet événement.



Étienne Henriot, président du GIE Filière CRC, lors de l'assemblée générale en visio du 9 décembre.

Vingt ans après sa création, dans l'Yonne (voir Terres de Bourgogne n° 1582 du 12 juin dernier), la filière qualité Culture raisonnée contrôlée (CRC) est plus que jamais impliquée dans une logique de développement tous azimuts. C'est ce qui ressort de l'assemblée générale annuelle organisée en visio le 9 décembre depuis le théâtre de la Contrescarpe, dans le Vème arrondissement de Paris. Le président du Groupement d'intérêt économique (GIE), l'Icaunais Étienne Henriot, est revenu sur le vingtième anniversaire, célébré le 6 décembre, pas comme il aurait fallu, en raison des contraintes de la crise sanitaire, mais ce n'est que partie remise.

Nouveaux adhérents

Le GIE se félicite en tout cas d'étoffer encore le nombre de ses adhérents qui sont, au total, 156 aujourd'hui (des coopératives, des négoces, des sites de meunerie, des industriels, des organismes stockeurs et des distributeurs). Naturellement, comme dans toute structure en croissance se pose la question de consolider celle-ci, en prenant soin de ne pas perdre son âme au passage. Une charte en ce sens est présentée aux adhérents. Plusieurs ont intégré la filière au cours des douze mois écoulés. On peut notamment citer la coopérative Axéréal, dont le siège est dans le Loiret mais qui opère notamment sur la Nièvre. C'est son silo de Civry, en Eure-et-Loir, qui a adhéré. Il y a aussi du nouveau parmi les meuniers : les Minoteries Forest, de Bray, en Saône-et-Loire, près de Cluny sont désormais membre, ainsi que le site jurassien de Vincelles d'Axiane Meunerie, près de Lons-le-Saunier. Du côté des industriels, notons l'arrivée de deux sites des Grands Moulins de Paris (Briare, dans le Loiret et Genevilliers) et au chapitre des distributeurs, celle de Mac-Donald.

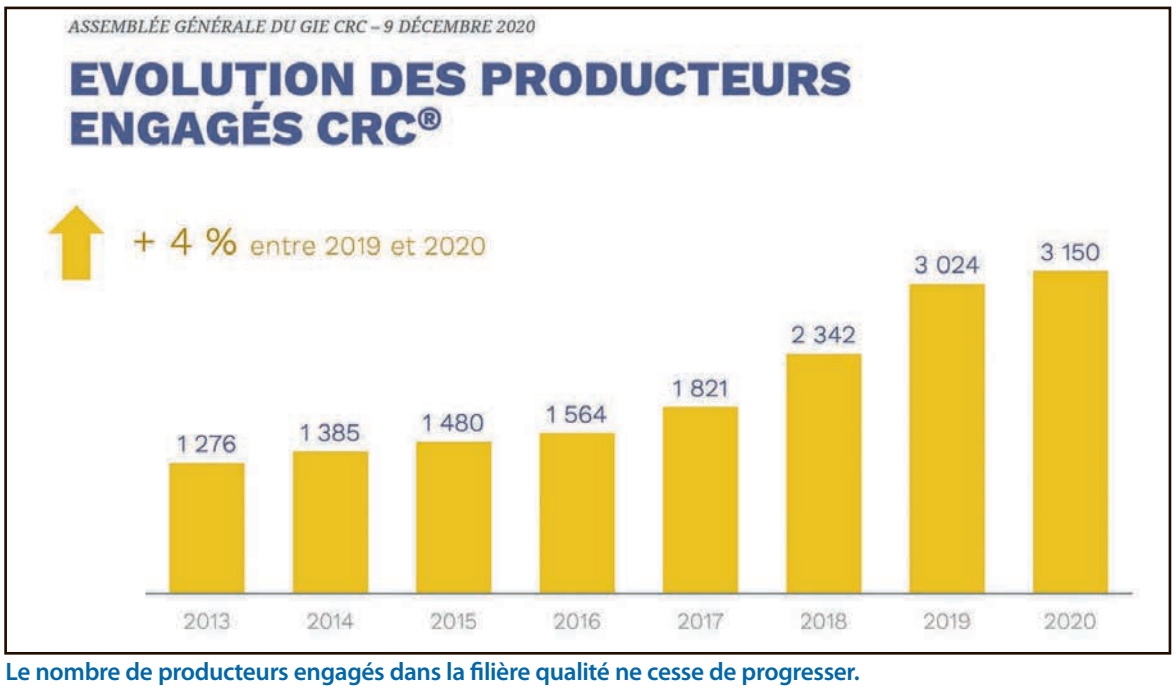
Volumes en baisse

Le nombre de producteurs de blé tendre engagés dans la filière CRC a crû de 4 % entre 2019 et 2020. Ils sont aujourd'hui 3 150 contre 1 276 en 2013. Les surfaces emblavées ont, elles, baissé de 10 % sur la même période avec près de 72 000 hectares. En 2014, c'était un peu moins de 37 000. Les volumes, eux aussi sont en baisse, ce qui apparaît comme assez logique, si l'on se rappelle que les rendements en grandes cultures ont été partout assez mauvais lors de la dernière campagne. Ces volumes accusent une baisse de 28 % par rapport à 2019, à 402 538 tonnes. Il faut toutefois noter qu'en 2013, ils ne se montaient qu'à un peu plus de 210 000 tonnes. La récolte 2020 a pu être en partie comblée par un report d'une partie de l'excellente récolte 2019. Au final, 2020 affiche donc un volume global de 450 000 tonnes, inférieur toutefois aux 475 000 tonnes de 2019.

Le « *Sans résidus pesticides* » en ligne de mire

L'un des points importants abordés le 9 décembre, ce fut également Cap 2023, plan stratégique lancé en 2018 et visant à faire de CRC la référence française des filières végétales d'excellence. Une stratégie dont l'axe fort est notamment l'élargissement des cultures concernées. « *En 2018,* précise Marc Bonnet, directeur du GIE, *les cultures intégrées dans la filière se limitaient au blé dur, au seigle et au blé tendre. En 2019 nous avons élargi au sarrasin puis à l'épeautre en 2020* ». Pour les trois ans qui viennent l'objectif est d'élargir encore à la production de pois chiche, à celle du colza et peut-être au riz, au maïs, à l'avoine et au tournesol. La filière CRC couvrira alors quasiment tout le prisme des cultures végétales. L'autre grand axe de ce plan stratégique, c'est le « *Sans résidus pesticides* » (SRP). « *Un pari énorme* » comme le souligne Étienne Henriot, et qui réclame notamment une reconnaissance du travail accompli en ce sens, à ce jour par une centaine d'agriculteurs et par un quart des organismes stockeurs adhérents. Après une année de test, les premières céréales devraient être certifiées SRP pour la récolte 2021. Le GIE a décidé de fixer la prime qui devra être versée par les meuniers aux organismes stockeurs à 85 euros/tonne. Cette prime se substitue à celle versée dans le cadre du cahier des charges standard CRC (21 euros/t), et s'ajoute au prix de marché. Le montant qui sera ensuite reversé aux agriculteurs est laissé à l'appréciation de chaque organisme stockeur. « *Pour atteindre le SRP*, explique Marc Bonnet, *les organismes stockeurs ont davantage d'investissements à réaliser que les agriculteurs. C'est un investissement très important pour eux* ».

BERTY ROBERT



Le nombre de producteurs engagés dans la filière qualité ne cesse de progresser.

Mouvements au sein du conseil d'administration

Cette assemblée générale fut aussi l'occasion de signaler quelques mouvements au sein du conseil d'administration de la filière CRC : on note ainsi l'arrivée de Damien Giraud, directeur marketing pour l'activité Boulangerie-Viennoiserie-Pâtisserie (BVP) du groupe Vandemoortele, celle de Frédéric Faucher, directeur de la filière Meunerie au sein de Gers Farine, en remplacement de Jean-Louis Valadié (Agreos union de coopératives agricoles du sud-ouest), ou encore de Xavier Thirouin (Coopérative Boisseaux), qui fut l'un des membres fondateurs de la filière, remplacé par Frédéric Ozanne, nouveau directeur de cette coopérative du Loiret.

Filière bois

Un plan de relance bienvenu

Les aides comprises dans le plan de relance présenté début décembre peuvent représenter un vrai ballon d'oxygène pour la filière. Les coopératives du secteur sont appelées à se mobiliser.



Les aides comprises dans le plan de relance peuvent s'avérer très utiles alors que la filière est confrontée à des problèmes sanitaires tels que les attaques de scolytes.

Le 3 décembre, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a annoncé le lancement du dispositif en faveur du renouvellement forestier. Le but revendiqué est *« d'inciter les propriétaires forestiers à investir pour adapter leurs forêts ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation du changement climatique »*. Dans cette logique, le ministère a donc lancé un Appel à manifestation d'intérêt (Ami) à destination des acteurs économiques de l'amont forestier et de la filière forêt-bois qui sont capables d'identifier, de démarcher, ou de conseiller et susciter l'adhésion des propriétaires forestiers potentiellement concernés par ce volet *« Renouvellement forestier »* du plan de relance. Ces acteurs ont la charge de regrouper les dossiers de ces propriétaires et représenter ces derniers auprès des services de l'État en charge de leur instruction, de sécuriser la mise en œuvre de ces opérations sylvicoles dans des conditions garantissant la qualité des prestations fournies et le respect des délais prescrits.

Une aide en trois volets

« Ce plan de relance constitue un bel encouragement, souligne Richard Lachèze, responsable de l'agence Sud Bourgogne de la Coopérative forestière Bourgogne Limousin (CFBL - 4 500 propriétaires adhérents en Bourgogne, qui représentent 75 000 hectares de forêt). *C'est un encouragement pour les propriétaires forestiers sinistrés par les attaques de scolytes (voir Terres de Bourgogne n° 1608 du 11 décembre) et plus globalement pour tous les propriétaires qui se voient ainsi stimulés dans la mise en valeur de leurs forêts et, en particulier, pour mieux les adapter au changement climatique »*. Cette évolution prend la forme d'une aide à destination des propriétaires mais qui passe par des groupements de producteurs. Le gouvernement demande aux coopératives de se positionner sur un volume de bois et de poser leur candidature à l'Ami d'ici le 7 janvier 2021. Elles auront ensuite jusqu'à décembre 2023 pour déposer leurs dossiers. L'aide en question s'articule selon trois volets correspondant à des types d'opérations bien précis : d'abord, une mesure de reboisement de peuplements sinistrés par des phénomènes dits *« abiotiques »* (phénomènes physique ou chimique influençant la vie des êtres vivants à l'exception de la tempête et de l'incendie) ou *« biotiques »* (phénomène d'interaction entre les êtres vivants : scolytes et arbres par exemple). Très importante pour les propriétaires sinistrés en raison des attaques de scolytes, elle représente 80 % du montant des travaux et des entretiens nécessaires. *« On peut penser,* poursuit Richard Lachèze, *que même des propriétaires qui ont eu leur revenu très affaibli par la mévente des bois scolytés vont ainsi pouvoir replanter »*. Le second volet concerne des propriétaires dont les peuplements seraient vulnérables au changement climatique (par exemple, dans le département de la Côte-d'Or, on commence à constater des dépérissements sur des pins sylvestres). Dans ce cadre, l'aide, qui peut représenter jusqu'à 60 % des montants de travaux, est destinée à transformer ces peuplements en les récoltant et en replantant des essences plus adaptées. Enfin, le troisième volet concerne les peuplements dits *« pauvres »* (des taillis assez maigres présents sur les plateaux, notamment en Côte-d'Or) et qui peuvent être transformés. Là encore, l'aide gouvernementale peut atteindre 60 % des montants nécessaires.

Tous les propriétaires concernés

« On a un beau plan de relance, confirme Richard Lachèze, *et les bonnes nouvelles, actuellement, sont trop rares pour qu'on se prive de saluer celle-ci. Depuis que nous avons eu l'information, nous l'avons répercuté à nos adhérents, mais l'ensemble des propriétaires est concerné et ils peuvent se tourner vers nous afin de voir comment s'inscrire dans cette dynamique. Nous allons déjà inscrire tous les volumes que nous connaissions déjà chez nos adhérents, tout ce qui était inscrit dans des plans de gestion, et puis, il y aura tout le reste »*. Pour la filière bois, cette aide gouvernementale agit en tout cas comme un véritable ballon d'oxygène.

Berty Robert

Notes : https://agriculture.gouv.fr/francerelance-le-volet-transition-agricole-alimentation-et-foret



En bref

Néonicotinoïdes Feu vert constitutionnel pour leur retour

Le Conseil constitutionnel a donné le 10 décembre son feu vert à la loi réautorisant pendant trois ans l'utilisation de néonicotinoïdes pour les betteraves. Les Sages jugent *« conforme à la Constitution, compte tenu de l'ensemble des garanties dont elle est assortie et en particulier de son application limitée exclusivement jusqu'au 1er juillet 2023, la possibilité de déroger à l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes »*, d'après leur avis. Deux recours avaient été déposés par des députés et sénateurs, estimant que le texte de la loi contrevenait à la Charte de l'environnement, assimilée depuis 2005 dans le bloc de constitutionnalité du droit français. Les dispositions contestées *« ne permettent de déroger à l'interdiction d'utilisation des produits en cause qu'à titre transitoire, le temps que puissent être mises au point des solutions alternatives. Cette possibilité est ouverte exclusivement jusqu'au 1er juillet 2023 »*, rappelle le Conseil qui souligne également que ces insecticides ne sont autorisés par dérogation temporaire que dans une forme d'enrobage des semences, et non en pulvérisation directe sur les plantes.

Convention citoyenne *« Nous allons faire le chèque alimentaire »*

Emmanuel Macron est revenu le 14 décembre sur le *« chèque alimentation saine »* proposé par les citoyens de la Convention sur le climat. *« Je suis d'accord sur le chèque alimentaire, on va le faire, il faut qu'on le fasse »*, a soutenu le Président de la République devant les citoyens. La Convention avait suggéré dans son rapport final la création d'un chèque réservé aux ménages les plus modestes, financé par une taxe sur les produits ultra-transformés, et destiné à acquérir des produits durables *« issus de l'agroécologie, des circuits courts »*. La mesure avait été écartée une première fois le 8 décembre, lors de la rencontre des citoyens avec le ministère de l'Agriculture. *« Le gouvernement nous avait alertés sur le risque de pénaliser les ménages les plus précaires par la taxe, tout en nous expliquant qu'il fallait trouver un moyen de financer les chèques. Clairement, ils n'avaient pas envie de le faire »*, rapporte Mélanie B., membre de la Convention. Le Président s'est en revanche montré ferme concernant la redevance sur les engrais azotés. Souhaitée par les citoyens pour 2021, elle ne sera appliquée qu'à partir de 2024. *« Comme pour le glyphosate, c'est impossible d'imposer aux gens de changer du jour au lendemain. Nous leur laisserons quatre ans, et nous les taxerons s'ils n'ont pas changé leurs pratiques »*, a indiqué le Président.

Enseignement Aide exceptionnelle pour les établissements agricoles

La plupart des établissements techniques agricoles ont subi des pertes de chiffres d'affaires et des surcoûts importants durant la première période de confinement conduisant à des difficultés de trésorerie importantes. Face à cette situation et dans le cadre de la loi de finances rectificative au budget 2020, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a annoncé le 10 décembre la mobilisation de 10,2 millions d'euros pour aider les établissements techniques agricoles publics et privés les plus en difficulté. Ces aides concernent 55 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA), 22 établissements du Conseil national de l'enseignement agricole Privé (CNEAP), 5 établissements de l'Union nationale rurale d'éducation et promotion (Unrep) et 47 Maisons familiales rurales (MFR).

Solidarité Appel aux dons de la MSA et du Secours populaire

La MSA et le Secours populaire ont lancé, le 8 décembre un appel aux dons *« pour que les enfants et les familles fragilisés par la crise sanitaire puissent avoir droit à un Noël de fête »*. La MSA, qui a réactivé son dispositif *« MSA solidaire, nos valeurs en actions »*, invite ses 16 000 salariés, 17 000 délégués et 5,5 millions de ressortissants à réaliser un don de jouets ou de denrées alimentaires au Secours populaire pour les familles en difficulté. Ces dons peuvent s'effectuer à l'accueil de l'une de ses 1 256 permanences du Secours populaire. Les personnes souhaitant participer à cet élan de solidarité peuvent donner des objets neufs (jouets, livres, vêtements, etc.) ou des denrées alimentaires non périssables (compotes, fruits, légumes, poissons et fruits de mer en conserve, soupes, lait en boîte, etc.). Plus d'informations : www.msa.fr/lfy/noel-solidaire

Grippe aviaire Deux nouveaux élevages atteints dans l'Ouest

Après trois cas dans les Landes, l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) s'étend vers le nord avec deux nouveaux élevages touchés en Vendée et dans les Deux-Sèvres, d'après un communiqué du ministère de l'Agriculture du 14 décembre. Les deux exploitations concernées sont un élevage de canards maigres de Saint-Maurice-des-Noues (Vendée) et un élevage de canards de Barbarie reproducteurs installé à Saint-Sauveur-sur-Bressuire (Deux-Sèvres). *« À ce jour, cinq élevages professionnels ont été touchés par le virus H5N8 »*, résume le ministère. *« L'ensemble des oiseaux de ces élevages ont été abattus sans délai ou, pour les plus récents, sont en cours d'abattage »*, précise le communiqué. Pour chaque foyer, des zones de protection (3 km) et de surveillance (10 km) ont été mises en place, au sein desquelles les mouvements de volailles sont interdits. Par ailleurs, la Rue de Varenne fait état de deux nouveaux cas d'IAHP sur des oiseaux sauvages : *« une oie bernache dans le Calvados et une autre dans le Morbihan »*, soit en tout cinq foyers en faune sauvage.

Brexit

Concilier indépendance politique et dépendance commerciale

À Londres, l'enfer ce n'est plus Bruxelles et la PAC mais les quatre nations du Royaume-Uni. Chacune d'elles conduira sa propre politique agricole. À quelques jours de la fin des négociations commerciales avec l'Union européenne, les agriculteurs britanniques sont toujours dans l'expectative.



La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne soulève de nombreuses questions, entre l'UE et le royaume, mais aussi entre les nations qui constituent ce dernier.

Comment s'affranchir de l'Union européenne tout en reconquérant sa souveraineté alimentaire ? C'est le dilemme auquel est confronté le Royaume-Uni : il importe 40 % des produits agricoles et agroalimentaires consommés (48 milliards de livres en 2019) et 70 % de ces importations sont européennes (33,7 milliards). En ayant quitté l'Union européenne, le Royaume-Uni doit reconstruire une politique agricole, une politique environnementale et une politique commerciale et au moindre avatar, la Commission européenne ne sera plus son bouc émissaire. Une nouvelle loi agricole, connue dans ses grandes lignes depuis deux ans, a été votée le 11 novembre par le Parlement britannique. *« À partir du 1er janvier 2021, les agriculteurs britanniques ne toucheront plus les aides de la Politique agricole commune (environ 4 milliards d'euros) mais le gouvernement britannique leur a assuré qu'ils continueront à percevoir des aides d'un montant équivalent jusqu'en 2024,* explique Ludivine Petetin, maître de conférences à l'Université de Cardiff au Royaume-Uni. *Au-delà, les agriculteurs ne savent pas quel sera le budget agricole britannique. Mais à partir de 2028, il sera voté tous les cinq ans »*.

Sources de distorsion

L'ensemble des aides agricoles britanniques sera assimilable aux aides du second pilier de la PAC. Elles seront destinées à rémunérer les services environnementaux rendus par l'agriculture (la préservation de la biodiversité par exemple). L'an prochain, seule l'Angleterre sera en mesure d'appliquer cette loi agricole. Dans les trois autres nations qui constituent le Royaume-Uni (Pays de Galles, Écosse, Irlande du Nord), les projets de loi agricole sont toujours en cours d'élaboration en s'appuyant quelque peu sur le contenu de la loi du gouvernement. Or ces nations sont compétentes pour imposer, sur leur territoire, leurs normes sanitaires et de production sans empêcher, pour autant, la libre circulation des marchandises importées d'autres nations. On imagine alors les sources de distorsions de concurrence que cela pourrait créer au sein même du royaume. Surtout, cette politique commerciale s'inscrit en contradiction avec le protocole sur la République d'Irlande et l'Irlande du Nord signé à la fin de l'année 2019. Or celui-ci impose que les normes des produits commercialisés en Irlande du Nord soient celles en vigueur dans l'Union européenne afin qu'ils puissent librement être commercialisés en République d'Irlande ! Joe Biden, le nouveau Président américain, exclut tout accord commercial entre les États-Unis et le Royaume-Uni si ce dernier renie ce protocole. Sinon, le royaume ne serait plus un partenaire commercial fiable, apte à tenir ses engagements.

Risque d'engorgement du marché européen

À Londres, la loi agricole britannique votée par le Parlement est influencée par la dépendance commerciale du Royaume-Uni aux importations agricoles pour assurer sa souveraineté alimentaire. Son volet alimentation est en phase avec l'orientation agroécologique de l'agriculture britannique. Mais si la réglementation sanitaire protège les industries du royaume d'une concurrence internationale exacerbée, la composition des produits sera potentiellement moins stricte que dans l'Union européenne. Les produits agricoles issus de l'édition génomique ne sont pas d'emblée interdits à la commercialisation. La France est le quatrième partenaire commercial du Royaume-Uni devant l'Allemagne, les Pays-Bas et la République d'Irlande. Mais d'un point de vue diplomatique, tous les pays sont pieds et poings liés face à ces négociations commerciales, car les produits de l'Union européenne continentale ou d'Irlande du Sud, qui ne seront plus exportés vers le Royaume-Uni, engorgeront le marché européen à Vingt-sept. *« À moins d'un mois de l'échéance des négociations avec la Commission européenne, aucun accord ne se dessine,* déplore Ludivine Petetin. *Le risque d'augmentation des prix des produits de base, et en particulier des fruits et légumes, inquiète les citoyens, les agriculteurs et les filières agroalimentaires »*. Les taxes douanières et la dévaluation de la livre sterling les rendront plus onéreux. En menant ces négociations, le gouvernement britannique fait face à l'hostilité de l'Écosse et de l'Irlande du Nord, qui n'ont jamais été favorables au Brexit. Ces nations souhaitent un accord commercial avec l'UE reprenant au minimum, comme acquis, les normes commerciales européennes actuellement en vigueur. A contrario, le gouvernement britannique cherche à imposer ses propres règles. Tandis que pour les agriculteurs britanniques, maintenir l'accès du marché du travail du royaume aux travailleurs étrangers, saisonniers et permanents, est une priorité. À la mi-décembre, les dirigeants du monde des affaires, de l'alimentation et de l'agriculture ont imploré le Premier ministre britannique, Boris Johnson, d'exclure un départ sans marché de l'UE, affirmant que ce serait *« catastrophique »* pour l'emploi, les chaînes d'approvisionnement des supermarchés et l'agriculture. L'industrie alimentaire a déclaré qu'il était fou que les entreprises britanniques ne sachent pas quelles seraient les conditions commerciales à quelques jours du 31 décembre. Ian Wright, le directeur général de la *Food and Drink Federation*, a déclaré qu'un *« no deal »* signifierait pour les consommateurs une augmentation des prix de 5 à 15 % dans les supermarchés à partir de la mi-janvier. Dans un tel scénario, pas moins de 13 000 produits britanniques seraient soumis à des droits d'importation dans l'UE : par exemple 50 % de taxe sur le cheddar, 35 % sur le porc désossé et 45 % sur la farine de blé. Les éleveurs de moutons gallois ont déclaré qu'ils risquaient d'être *« anéantis »* parce que les droits de douane seront si élevés qu'ils interdiraient les exportations compétitives.

ACTUAGRI

En direct de la MSA

René Faucheux, président de la commission vie institutionnelle - Les nouveaux élus en action.

Les instances en MSA Bourgogne.

Jean-Louis Simon : « *Mettre à profit mes compétences* ».
Mauricette Besançon et François Vaillant : La prévention avant tout.
Corinne Amelin et Jacques Ganne : Prévenir le risque et améliorer les organisations de travail.

Laure Galland : Découvrir et faire découvrir la MSA.
"MSA solidaire, nos valeurs en action" Une grande chaîne de solidarité relancée.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Les territoires comme horizon

Le 5 octobre dernier, la CCMSA conviait la presse pour sa traditionnelle conférence de rentrée, l'occasion de revenir sur cette année de crise, l'actualité du régime et les grandes évolutions législatives à venir.

La crise sanitaire : la MSA aux côtés de ses adhérents

Depuis le début de la crise sanitaire, la MSA a fait preuve de réactivité, d'agilité et de solidarité pour accompagner ses adhérents et veiller plus largement sur les populations agricoles et rurales les plus fragiles, tout en assurant sa mission de service public.

Des mesures sociales et économiques exceptionnelles

Plus de 100.000 arrêts de travail ont été déclarés via les services en ligne Covid-19 mis en place par la MSA. Les exploitants agricoles ont pu, grâce à une procédure simplifiée, solliciter une allocation de remplacement d'un montant maximal journalier de 112 euros.

Des reports de cotisations ont été proposés aux exploitants et chefs d'entreprise pour eux-mêmes et pour leurs salariés, grâce à des mesures prenant en compte les spécificités TESA et TESA+.

Dès le 4 avril, les prestations familiales ont été versées par la MSA à plus de 210.000 familles et l'aide exceptionnelle de solidarité a bénéficié à plus de 80.000 foyers dont plus de 10.000 jeunes de moins de 25 ans.

Plus de 33.000 actions ont été menées en santé au travail pour garantir la sécurité et la santé des salariés, des employeurs et des exploitants agricoles (2.500 visites médicales hebdomadaires suite à embauche ou reprise du travail ; plus de 18.300 actions de prévention accès sur l'information, l'accompagnement, le soutien méthodologique et technique pour adapter l'activité aux nouvelles contraintes sanitaires, en tenant compte des réalités de l'entreprise ; 41.000 euros d'aides financières versées à 344 entreprises pour le financement d'équipements collectifs durables en lien avec les consignes sanitaires…). La MSA a également créé un espace de ressources documentaires composé de 19 fiches dédiées aux consignes sanitaires pour l'ensemble des filières agricoles. Plus de 260.000 personnes accompagnées au cœur des territoires, dans le cadre de l'opération "MSA Solidaire", grâce aux délégués et salariés MSA. Parmi les actions menées : appels de convivialité aux personnes les plus fragilisées par la crise (79 %), dons de masques, d'équipements médicaux, de tablettes (13 %), courses, démarches administratives, aide au transport… (8 %).

Les territoires ruraux : améliorer l'avenir et la cohésion sociale

La MSA est l'un des derniers services publics à maintenir sa présence et ses services au cœur des territoires ruraux. Une proximité qui se veut être une réponse aux attentes des populations rurales. La ruralité est une chance et un atout pour la France, aussi il y a urgence à bâtir une véritable politique à destination du monde rural. Telle est l'ambition du Livre blanc de la MSA, remis au Président de la République à l'occasion du Salon de l'Agriculture 2020 et dont les 20 propositions répondent à un sentiment "d'injustice territoriale" perçu quotidiennement tant par les adhérents que par les équipes de la MSA et les élus de terrain. Maintenir l'autonomie, renforcer l'accès aux soins, répondre aux défis de la ruralité, porter la solidarité intergénérationnelle au cœur de la réforme des retraites, sont autant de pistes investies par la MSA démontrant sa capacité à être un partenaire de premier plan de l'État en matière de cohésion des territoires.

Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 (PLFSS)

Le 2 octobre 2020, le Conseil d'administration central a rendu son avis sur le PLFSS 2021. En voici, les grandes lignes…

Soutien à l'autonomie

La MSA se dit satisfaite de la création par la loi du 7 août 2020, d'une cinquième branche de sécurité sociale pour le soutien à l'autonomie. Guichet unique couvrant l'ensemble des branches de la sécurité sociale, elle réaffirme pleinement sa volonté de gérer la cinquième branche pour ses ressortissants agricoles et les bénéficiaires du SASPA (service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées), qu'elle accompagne désormais.

Santé

La MSA a émis un avis favorable sur les principales mesures relatives à la mise en œuvre des engagements du Ségur de la santé :

- prolongation de la prise en charge à 100 % à titre dérogatoire des téléconsultations jusqu'à la fin de l'année 2022 ;
- allongement de la durée du congé paternité et d'accueil de l'enfant pour les salariés et les non-salariés ;
- relèvement du plafond de ressources de l'ASI (allocation supplémentaire invalidité) à 800 € par mois à compter d'avril 2021 ;
- aide de 80 millions d'euros versée par la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) aux Conseils départementaux destinée à financer, en partie, une prime Covid aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). La MSA souhaite que les MARPA (maison d'accueil rurale pour personnes âgées) soient pleinement intégrées dans ce dispositif.

Cotisations

La MSA a émis un avis favorable sur :

- le prolongement du dispositif d'exonération lié à l'emploi de travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi (TO/DE) en 2021 et 2022. Une mesure attendue qui contribue au soutien de la compétitivité des entreprises de la production agricole dans le cadre de la reprise d'activité.

La MSA prend acte de :

- l'unification des déclarations de revenus fiscales et sociales des travailleurs indépendants non agricoles en 2020 et 2021 et de l'extension prévue en 2022 pour les non-salariés agricoles. Une mesure qui doit être une simplification des démarches pour ces derniers.

Le PLFSS 2021 a été adopté par l'Assemblée nationale le 30 novembre 2020. ■

Editorial



Comme moi, beaucoup d'entre vous sont sans doute soulagés d'arriver à la fin de cette année et quelle année ! Le virus de la Covid-19 a surpris tout le monde, par son imprévisibilité, son intensité, sa dangerosité. Le quotidien de chacun a été lourdement impacté et l'économie du pays a dû faire face aux conséquences des confinements, certes imposés par les Pouvoirs publics, mais nécessaires pour tenter d'enrayer cette pandémie.

L'agriculture, déjà fragilisée par une succession de crises, a également souffert de ce contexte sanitaire. Très rapidement, la MSA Bourgogne, tout en continuant d'assurer sa mission de service public auprès des ressortissants agricoles, a mis en œuvre les mesures gouvernementales d'urgence pour accompagner les exploitants, employeurs et salariés agricoles, les familles et les jeunes. Elle s'est également mobilisée pour venir en aide aux plus vulnérables, multipliant les actions et initiatives, avec l'appui des délégués MSA, dans le cadre de l'opération "MSA Solidaire". L'implication de l'ensemble des acteurs, salariés et élus MSA, a fait de cet événement, une réussite. Aujourd'hui, forte de cette expérience, la MSA a décidé de relancer ce dispositif, montrant ainsi sa capacité à bouger et à faire bouger sur les territoires.

Investir les territoires, impulser une dynamique, accompagner les initiatives locales, soutenir les populations agricoles et rurales, créer du lien social, faire vivre nos campagnes… plus qu'un interlocuteur privilégié, faire de la MSA, un acteur incontournable du monde agricole, auprès des populations, des partenaires locaux, des politiques, ce sont là tous les enjeux pour les délégués MSA engagés dans ce nouveau mandat. Bien entendu, les services de la MSA Bourgogne et notamment, le Secteur Vie Institutionnelle, seront présents à leurs côtés pour mener à bien leurs actions dans l'intérêt des territoires et des populations. L'assemblée générale statutaire qui s'est tenue, en distanciel, le 11 décembre dernier, a été l'occasion de rappeler à tous, ce que j'attendais d'eux et je sais pouvoir compter sur leur implication.

Dans quelques jours, dans le respect des gestes barrières, nous fêterons Noël et la nouvelle année, avec ce besoin impérieux d'être avec nos proches, peut-être plus impatients encore qu'à l'habitude… Espérant que l'année 2021 ne ressemble en rien à 2020, je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année en famille. Prenez soin de vous et de vos proches.

Dominique Bossong

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

DES ÉLUS AU CŒUR DES TERRITOIRES

Zoom

René Faucheux - Président de la Commission vie institutionnelle

Les nouveaux élus en action



Nous venons d'être élus délégués MSA, démocratiquement, dans chaque canton administratif, pour un mandat de cinq ans. Être élu MSA c'est :
- créer son réseau de contacts pour être porte-parole des actions de la MSA,
- bien connaître son territoire pour mieux identifier les besoins,
- être le relais entre la MSA et les adhérents et faire remonter les situations difficiles.

Les délégués sont acteurs de la vie locale. Ils forment une équipe, pour mieux s'impliquer, agir et animer leur territoire.

Comment les échelons locaux mettent-ils en place des actions sur le territoire ?

Nous avons créé des échelons locaux en fonction de bassins de vie, pour mener des actions plus dynamiques, avec un Président par échelon et un Vice-Président par canton. Chaque échelon pourra s'appuyer sur un administrateur et relayer dans les deux sens les actions MSA.

Les échelons locaux se réunissent 2 ou 3 fois par an. Ils échangent sur l'actualité de la MSA, les attentes et les besoins des adhérents. C'est là qu'ils décident de la mise en place d'une action. Avec l'aide de l'animateur, ils cherchent des partenaires, des locaux, des intervenants… et, en équipe, concrétisent leur projet. Les trois animateurs assistent les élus dans la réalisation de leurs projets.

Quel genre d'actions les échelons locaux ont-ils déjà réalisées ?

Les thèmes sont très divers. Les délégués sont acteurs de la prévention sur le territoire. Ils ont organisé des conférences sur les accidents vasculaires cérébraux (AVC), Alzheimer, le diabète, le stress, le mal de dos... Ils se mobilisent également pour la Santé Sécurité au Travail : rallye contention bovins, réunions d'informations sur le renversement d'enjambeurs et de tracteurs, formation à l'utilisation de la tronçonneuse… Les délégués sont présents sur les stands aux fêtes de l'agriculture, aux comices agricoles,… et ce ne sont que quelques exemples.

Plus d'une centaine d'actions ont été mises en place sur le territoire sur l'année, grâce à l'implication de 300 élus.

Et maintenant ... Mieux vaut prévenir que guérir !

Les délégués vont de l'avant. De nouvelles idées ont déjà été exprimées. Ils souhaitent œuvrer à améliorer les moyens de communication (naviguer sur le site internet, l'espace privé, comment utiliser les réseaux sociaux…), faire connaître à nos anciens "les ateliers du bien vieillir"… Les élus envisagent également de mettre en place des actions innovantes pour aider les plus éloignés.

Les idées ne manquent pas. Et pour aider les délégués dans leur rôle, une plateforme de e-learning a été mise en place en septembre 2020.

Une action et une réflexion en commun doivent nous aider à dynamiser chaque échelon. Nous pouvons compter sur un réseau d'élus dynamiques pour montrer que la MSA est bien la protection sociale du dernier kilomètre. ■

Les échelons locaux

Ils sont composés de plusieurs cantons. Il y a 33 échelons locaux en Bourgogne : 8 en Côte-d'Or, 7 dans la Nièvre, 11 en Saône-et-Loire et 7 dans l'Yonne. Les délégués, titulaires et suppléants, sont présents sur le terrain au quotidien. Ils en connaissent les besoins et mettent en place des actions qui associent les adhérents, les habitants et les partenaires. De cette façon, les actions sont adaptées au territoire.

Les Comités Départementaux

Ils sont composés des 10 administrateurs du département et d'un représentant de chaque échelon local (Président ou Vice-Président). Chaque comité est le relais entre les échelons locaux et le conseil d'administration.

Pour mieux comprendre

Les instances en MSA Bourgogne

Agriculteurs, salariés de l'agriculture, employeurs, actifs ou retraités, les délégués de la MSA forment, au niveau national, un réseau de 14.000 hommes et femmes de terrain bénévoles, élus par les adhérents pour cinq ans. Relais des questions sociales et acteurs sur nos territoires, les délégués agissent en équipe pour aider les adhérents et renforcer leurs liens avec la MSA.

Le processus électoral a débuté en 2019 par la constitution des listes électorales dans chacune des caisses de MSA. Il s'est achevé le 20 novembre 2020 par l'élection du conseil d'administration de la Caisse Centrale de MSA.

En Bourgogne

Les 90.000 électeurs ont élu près de 700 délégués. Le dépouillement a eu lieu le 6 février 2020, sur les sites de Dijon et de Mâcon.

Les assemblées générales, statutaire et élective, auraient dû réunir les délégués le 27 mars, à Beaune. Le confinement en a décidé autrement. Les administrateurs ont été élus par correspondance, le 10 septembre 2020. Dominique Bossong et Jean-Paul Baudin ont été respectivement réélus Président et 1er Vice-Président de la MSA Bourgogne.

L'assemblée générale statutaire a eu lieu le 11 décembre, en visioconférence.

Au niveau national

La MSA dispose d'un mode de gouvernance qui associe les administrateurs du réseau aux travaux et aux décisions qui engagent l'Institution. Chaque Conseil d'administration de MSA élit ses représentants à l'assemblée générale de la CCMSA parmi ses membres élus. Au total, l'assemblée générale de la caisse centrale comprend près de 500 délégués.

Les administrateurs centraux ont été élus le 20 novembre dernier. Le Président national, Pascal Cormery et le 1er Vice-Président, Thierry Manten, ont été reconduits dans leur fonction.

Les instances décisionnelles en Bourgogne

Le Conseil d'Administration (CA)

Chaque administrateur participe aux débats et à la prise de décision au sein du conseil d'administration. Compte tenu du large domaine d'intervention de la MSA, le CA s'appuie sur les travaux réalisés par les comités et commissions qui préparent les politiques sociales de la caisse et les réponses aux demandes individuelles ou collectives.

Les trois comités obligatoires

Le CPSS : comité de protection sociale des salariés.

Le CPSNS : comité de protection sociale des non-salariés.

Le CPASS : comité paritaire d'action sanitaire et sociale.

Ces trois comités apportent leur appui au conseil d'administration pour l'élaboration des politiques sociales. Il s'agit d'instances de débat, de réflexion et de propositions, qui veillent à l'harmonisation de la mise en œuvre des politiques sociales entre les départements et à l'équité de traitement.



Le CPSS et le CPSNS interviennent sur les questions de protection sociale intéressant les salariés et employeurs pour le CPSS et les non-salariés pour le CPSNS. Dans leurs domaines respectifs, ils peuvent être consultés sur les mesures à prendre pour l'application des textes législatifs et réglementaires ; les objectifs assignés à la caisse pour recouvrer les cotisations et servir les prestations ainsi que les moyens à mettre en œuvre et les dispositions à prendre à cet effet, les orientations générales des budgets…

Le CPASS propose au CA une politique d'action sanitaire et sociale (ASS) pour la caisse, qui réponde le mieux aux besoins des assurés et dont découlera notamment le règlement des prestations extralégales. Il formule des avis sur les orientations et le budget d'ASS.

Il instruit les demandes de subventions (des organismes, associations…), attribue des prêts (prêts à l'habitat…) et des aides à caractère individuel (heures d'aide-ménagère…). C'est dans ce cadre que des secours peuvent être apportés aux ressortissants.

La Commission Vie Institutionnelle (CVI)

Cette commission n'est pas obligatoire. Elle traite des questions relatives à l'échelon local (organisation, plan d'action mutualiste), la formation des élus (orientations et plan de formation), le fonctionnement des instances mutualistes (préparation de l'assemblée générale…), l'information des élus…

Le mutualisme de la MSA repose sur un fonctionnement démocratique et sur la mise en œuvre de valeurs telles que la solidarité et la responsabilité. Par l'élection de nos 700 délégués, les électeurs ont rappelé leur attachement au principe mutualiste de la gestion de la protection sociale agricole. En dépit des crises et des transformations sociétales profondes traversées par le monde agricole, la MSA revendique la continuité de son fonctionnement ancré sur la proximité, la démocratie participative et le mutualisme.

Retrouvez vos élus sur le site de la MSA Bourgogne : https://bourgogne.msa.fr/lfy/vous-etes-elu-msa ■

Une plateforme de e-learning a ouvert le 24 septembre 2020

"Les ateliers de l'élu" c'est le nom de la plateforme qui accompagne nos 700 élus dans leur rôle de délégués. Ils ont ainsi accès à des formations en ligne, des quiz, des aide-mémoires : qu'est-ce qui caractérise la MSA ? Quelles sont ses valeurs ? Comment est organisée la protection sociale ? Et bien plus encore… C'est une nouvelle façon de se former : chaque module dure 10 minutes maximum. Libre à chacun de les utiliser quand ils le souhaitent, à leur rythme et en fonction de leurs besoins.

Sur le vif

« Mettre à profit mes compétences »

Le Nivernais Jean-Louis Simon entame son premier mandat d'administrateur salarié. Retraité, il était auparavant responsable Exploitation au sein de la coopérative Axéréal pour le département de la Nièvre.

Pourquoi vous êtes-vous présenté ?

Jean-Louis Simon : lorsqu'on est, comme moi, quelqu'un de très actif et que l'on voit arriver la retraite, on se dit qu'on dispose de compétences qui peuvent être mises à profit dans un autre contexte. Et puis j'avais envie d'être utile. M'engager me semblait répondre à cette volonté.



Comment voyez-vous votre engagement ?

J.-L. S. : de manière générale, je suis attaché à la défense de notre système social que je considère comme très bon. Par ailleurs, connaissant relativement bien le monde agricole, j'ai estimé qu'il était important de défendre la spécificité de la MSA, au sein du système de protection sociale français. La MSA est très proche de ses ressortissants agricoles en étant implantée sur les territoires. Elle évolue dans un milieu qu'elle connaît bien.

Pouvez-vous préciser quels thématiques ou axes vous souhaiteriez développer plus particulièrement ?

J.-L. S. : je suis encore un "apprenti" avec la MSA et je dois maîtriser les nombreuses commissions dans lesquelles je suis intégré. Je souhaite aussi bien me faire connaître sur mon département de la Nièvre, en particulier auprès des exploitants agricoles. Ma priorité, c'est avant tout d'aider. ■

La prévention avant tout

Mauricette Besançon, agricultrice en Côte-d'Or, et François Vaillant, retraité du Crédit Agricole de la Nièvre, co-président en alternance le Comité paritaire d'action sanitaire et sociale (CPASS), respectivement pour les collèges "Non-salariés" et "Salariés".





Pourquoi vous êtes-vous présentés à la présidence de ce comité ?

Mauricette Besançon : d'abord parce que la période actuelle se prête à l'engagement pour beaucoup d'entre nous. Le monde agricole est confronté à des crises à répétition (climatique, sanitaire, de modèle économique productif…) qui fragilisent les exploitants et les exploitations. À cela, s'ajoute le regard de la société, tout en paradoxe et souvent injuste. Ce contexte est très déstabilisant. Et au travers d'actions concrètes, qu'elles soient préventives ou curatives, individuelles ou collectives, et parfois en complémentarité avec d'autres dispositifs, il est possible d'accompagner au plus près les adhérents qui rencontrent des difficultés.

François Vaillant : c'est un cheminement, pour moi. J'ai déjà fait un mandat de cinq ans à la MSA en tant qu'administrateur régional. En tant que juriste, j'ai opéré à la commission des recours amiables. Pendant ces cinq années, j'ai constaté qu'on était souvent confrontés à des situations sociales difficiles et j'avais le sentiment que nous arrivions pour mettre des rustines sur une roue qui était déjà en mauvais état… Quand il s'est agi de m'engager dans un second mandat, j'ai eu envie de le faire dans un cadre permettant d'agir plus tôt face à cette situation à risque.

Comment voyez-vous votre engagement ?

M. B. : même si nous sommes représentants des collèges "Non-salariés" et "Salariés", lorsque nous exerçons la présidence de ce comité, nous représentons avant tout tous les ressortissants de la MSA. Avec François, nous sommes en phase et nous partageons une même vision.

F. V. : j'apprécie d'être dans une présidence partagée. Nous formons véritablement un tandem. Lors des réunions, nous nous organisons pour qu'il y ait à chaque fois deux intervenants. Il y a plus d'idées dans deux cerveaux que dans un seul !

Quels sont les thématiques ou axes que vous souhaiteriez développer plus particulièrement ?

M. B. : nous avons commencé à travailler sur le prochain plan d'action sanitaire et sociale qui portera sur la période 2021-2025. La première étape, du reste déjà entamée, est de faire un diagnostic de toutes les actions qui ont été conduites, et de là, choisir de poursuivre, d'amplifier, de réorienter, ou de créer de nouvelles actions, tout cela, en collaboration avec l'équipe de travailleurs sociaux qui est sur le terrain. Le maître-mot, vis-à-vis des publics fragiles, c'est prévenir, c'est savoir repérer les situations les plus préoccupantes.

F. V. : il faut soutenir de la même façon, salariés et non-salariés. Il faut aussi se consacrer aux publics les plus fragiles : les familles, les seniors, les jeunes. Dans un monde qui évolue très vite, qui nous place dans des situations inédites, nous ne devons pas être pris au dépourvu et nous devons être capables d'imaginer des solutions pour aider les gens. ■

Prévenir le risque et améliorer les organisations de travail

Corinne Amelin et Jacques Ganne président respectivement le Comité de protection sociale des non-salariés (CPSNS) et le Comité de protection sociale des salariés (CPSS).

Pourquoi vous êtes-vous présentés à la présidence de cette commission ?

Corinne Amelin : je suis administratrice à la MSA depuis 2010. La thématique "Santé-sécurité au travail" est totalement intégrée dans mon parcours professionnel et c'est une priorité dans l'entreprise qui m'emploie (directrice administrative et financière, et présidente de la Commission santé, sécurité et conditions de travail au sein de la cave coopérative La Chablisienne, dans l'Yonne NDLR).

Jacques Ganne : je suis administrateur MSA depuis 1999 et j'entame mon troisième mandat en tant que président du CPSS. Les thèmes de la santé et de la sécurité au travail m'ont toujours intéressé, ne serait-ce qu'en raison de mon passé professionnel (il a dirigé la MFR de Grandchamp, en Côte-d'Or NDLR).

Comment voyez-vous votre engagement ?

C. A. : je le conçois comme un appui et un soutien au service Santé sécurité au travail et prévention de la MSA. Ces services sont encore plus sollicités depuis que nous sommes plongés dans la crise sanitaire liée à la Covid, ce qui nécessite un soutien extérieur.

J. G. : nous allons poursuivre les orientations mises en place depuis plusieurs années. Il faudra aussi amplifier les recherches sur la problématique des Troubles musculo-squelettiques (TMS) en particulier dans la viticulture, et sur la question de la reconversion professionnelle de personnes dont l'activité professionnelle devient impossible.

Pouvez-vous préciser les thématiques ou les axes que vous souhaiteriez développer plus particulièrement ?

C. A. : il y a la prévention face à la Covid avec une assistance aux petites entreprises et aux exploitations. Cela passera par la mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels (Duer). On pourra aussi mettre en œuvre des moyens de prévention spécifiques et adapter sur le terrain les nouvelles dispositions annoncées par le gouvernement. J'aimerais aussi travailler sur la prévention sur les postes à risque, en adaptant les organisations de travail, les équipements pour alléger la pénibilité, limiter les accidents et maintenir les salariés dans leur emploi.

J. G. : il faudra réfléchir aux moyens à mettre en œuvre afin de permettre à des gens confrontés à des problèmes de santé





liés à leur activité professionnelle, de bien terminer leur carrière. Faire en sorte que la prévention joue à plein pour elles. Je souhaite qu'on poursuive sur les risques de chute liés à la pratique de l'équitation et sur ceux qui concernent le travail de bûcheronnage dans les bois. Il faudra enfin amplifier le travail de formation avec les établissements scolaires agricoles. Il s'agit des salariés et des employeurs de demain… ■

Découvrir et faire découvrir la MSA

Éleveuse et mère de deux enfants à Saint-Germain-du-Plain, Laure Galland est la plus jeune des administrateurs de la MSA Bourgogne. Rencontre.

Âgée de 25 ans et mère de deux enfants de 4 et 2 ans, Laure Galland est éleveuse de vaches laitières en Gaec avec son époux à Saint-Germain-du-Plain. Originaire d'une commune voisine, cette titulaire d'un bac pro logistique a découvert l'agriculture auprès de son compagnon et ce nouveau métier est devenu une authentique passion pour la jeune femme. Sur son exploitation, Laure gère la traite robotisée des vaches laitières, soigne les petits veaux, assure les tâches administratives… Curieuse de tout découvrir et volontaire, la jeune éleveuse s'est formée sur le tas au sein d'une exploitation moderne qui a toujours su aller de l'avant.

Jeunesse

Son ouverture d'esprit et son tempérament de jeune femme "hyperactive", comme elle se décrit elle-même, l'ont amenée à s'engager dans un mandat d'administratrice à la MSA Bourgogne. *« C'est un ancien administrateur qui m'a sollicitée. J'ai accepté car la MSA, c'est quand même notre organisme principal au quotidien, pour la famille. Pour moi, c'était important de connaître et de participer »*, confie Laure qui est devenue administratrice pour les cantons d'Ouroux-sur-Saône et de Chagny. *« Je suis la plus jeune du conseil*



d'administration ! », sourit-elle. Un atout qu'elle entend bien faire fructifier en apportant de *« nouvelles idées »*, du *« renouveau… »*.

Communication

Autre mission qu'elle aimerait voir avancer : *« Faire en sorte que la MSA soit mieux connue dans les cantons. Souvent, on ne connaît pas les administrateurs, ni même les délégués, ni leur rôle »*, explique Laure. Aimant aider les gens, l'élue MSA souhaite répondre aux questions des ressortissants du régime agricole ; faire remonter les informations ; améliorer les choses… Si le Covid a pesé sur sa prise de fonction, Laure Galland se dit très motivée par ce début de mandat. *« C'est super intéressant ! »*, s'enthousiasme la jeune agricultrice ravie de découvrir l'univers de la MSA et de s'y investir. ■

L'actualité MSA

"MSA Solidaire, nos valeurs en action"

Une grande chaîne de solidarité relancée !

Au printemps dernier et au cours de l'été, le Groupe MSA (la MSA, l'AVMA, Laser Emploi, MARPA, Présence verte et Solidel) a mis en place l'opération "MSA Solidaire, nos valeurs en action" pour soutenir les populations les plus fragilisées, impactées par la crise sanitaire, avec des conséquences sociales et économiques. Plus de 260.000 personnes ont ainsi été accompagnées.

Depuis plusieurs semaines, nous sommes confrontés à la seconde vague de la pandémie de la Covid-19. Cette nouvelle épreuve, qui fait suite à celle vécue au printemps, isole et fragilise de très nombreuses personnes, en particulier nos ainés, les personnes précaires, les familles monoparentales ou à faibles revenus… C'est pourquoi le Groupe MSA, porté par les valeurs de solidarité et de responsabilité, se remobilise en relançant l'opération "MSA Solidaire, nos valeurs en action".

Appels de convivialité et services divers à destination des plus fragiles sont réalisés par les salariés et les délégués MSA ; en lien avec les communes ou collectivités locales, des paniers solidaires, fournis par des agriculteurs en difficultés, sont proposés par la MSA aux familles aux revenus modestes ; les situations d'épuisement professionnel, de ruptures familiales, de violences conjugales et de problématiques de santé sont prises en charge par les travailleurs sociaux qui réalisent des entretiens téléphoniques ou des visites à domicile pour les situations les plus complexes…

Parallèlement, la MSA informe ses adhérents sur les prestations sociales et les services auxquels ils peuvent prétendre : revenu de solidarité active, prime d'activité, aide personnalisée au logement, complémentaire santé solidaire...



Enfin, à l'approche des fêtes de fin d'année, la MSA s'associe au Secours populaire français, en faisant un appel aux dons de jouets neufs et denrées alimentaires, auprès des adhérents, délégués et salariés de la MSA…
Pour un Noël en fête pour tous, la MSA Bourgogne est au cœur de la solidarité ! Plus d'informations sur bourgogne.msa.fr ■

En bref

TousAntiCovid : une application à activer dès que vous sortez

Vous êtes plus rapidement averti quand vous avez été en contact avec une personne testée positive et vous êtes dépisté prioritairement. Participez à la lutte contre l'épidémie en réduisant les risques de transmission. Téléchargez #TousAntiCovid sur votre smarphone !

Avec Mémo Santé Enfant, maintenant tout est là !

Suivi des soins, courbe de croissance, vaccins, etc. Découvrez Mémo Santé Enfant, le nouveau service en ligne MSA dédié aux parents d'enfants de 0 à 16 ans. Suivez la santé de votre enfant et profitez de conseils certifiés par des professionnels de santé. Rendez-vous sur bourgogne.msa.fr > rubrique santé.

Victime d'un accident causé par un tiers ? Signalez-le à la MSA

Vous pouvez avoir droit à une prise en charge de frais complémentaires non couverts par l'assurance maladie (dentaire, optique, perte de salaire…) et/ou à une réparation de préjudices personnels. Plus d'informations sur bourgogne.msa.fr > rubrique santé.

Votre relevé parcellaire 2020

Depuis 2019, votre relevé parcellaire n'est plus édité, ni envoyé par la MSA. Pour l'obtenir, rendez-vous sur votre Espace privé. Pour y accéder vous devez être inscrit en tant qu'employeur / entreprise (avec votre n° SIRET). En cas de cession ou de reprise de terres, n'oubliez pas d'établir un bulletin de mutation de terres disponible sur bourgogne.msa.fr > rubrique affiliation.

Versement de l'aide exceptionnelle de solidarité

Conformément aux mesures gouvernementales, la MSA Bourgogne a versé, le 27 novembre dernier, automatiquement et sans démarche de leur part, l'aide exceptionnelle de solidarité aux adhérents agricoles concernés de la région Bourgogne Franche-Comté.

	Nombre de familles	Montant versé
Bourgogne	2 871	624 150,00 €
Franche-Comté	1 442	301 450,00 €

Versement de la prime de Noël

Cette aide exceptionnelle de fin d'année a été versée le 15 décembre, automatiquement et sans aucune démarche de leur part, aux adhérents bénéficiaires de certains minima sociaux comme le RSA. Pour la Bourgogne Franche-Comté, 1.551 foyers sont concernés.

	Nombre de primes	Montant versé
Bourgogne	1 070	245 697,39 €
Franche-Comté	481	102 611,00 €



Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.50
professionnel de santé : 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

La conclusion d'une convention collective nationale pour les salariés de la production agricole et des coopératives d'utilisation de matériel agricole

L'agriculture est un secteur unique, qui se distingue notamment par la vitalité de son dialogue social territorial, construit au plus près des employeurs et des salariés afin de répondre au mieux à leurs besoins. Ainsi, près de 140 conventions collectives locales existent actuellement, avec un périmètre lié à un territoire pour certaines ou lié à une filière pour d'autres.
Le mouvement de restructuration des branches initié par le gouvernement dès 2016 a conduit les partenaires sociaux nationaux à se mettre autour de la table. Ainsi, la FNSEA a ouvert des négociations depuis 2017 sur le sujet. Ces négociations ont abouti, le 15 septembre dernier, sur la conclusion de la convention collective nationale production agricole/CUMA, à laquelle sont signataires les 5 organisations syndicales de salariés, la FNSEA et la FNCuma. La FNEDT a signé sa propre convention collective nationale.
Au-delà de répondre à l'injonction gouvernementale, la FNSEA est fière d'avoir conclu un texte satisfaisant et équilibré, qui vient couvrir près d'un million de salariés.
Parmi les principales innovations, cette nouvelle convention promeut une nouvelle approche concernant la classification des emplois, reposant sur les compétences exercées dans l'emploi. Une grille de salaires minima afférente à cette nouvelle classification a également été négociée et s'appliquera donc aux territoires. Ce texte national ne marque pas pour autant un point d'arrêt aux négociations locales et n'est pas non plus synonyme de disparition des textes locaux. En effet, les conventions collectives locales vont devenir des accords autonomes étendus, qui continueront à s'appliquer pour partie aux entreprises et salariés compris dans leur champ d'application. Il reviendra également au niveau local de se saisir des enjeux du territoire en travaillant sur des sujets porteurs, tels que l'attractivité, la formation, les conditions de travail… Certains sujets pourront également faire l'objet de négociations au sein de l'entreprise, afin d'adapter parfaitement le dispositif conventionnel aux besoins propres de l'entreprise. Dès lors, des accords d'entreprises pourront être signés dans certaines matières, permettant ainsi à l'entreprise de mettre en place des dispositions spécifiques pour ses salariés.
L'entrée en vigueur de la convention collective nationale est prévue pour le 1er janvier 2021, sous réserve de la parution de son arrêté d'extension. Nous nous tenons à vos côtés pour vous aider à passer le cap de cette nouvelle étape conventionnelle. Dès à présent, nous vous conseillons donc de prendre attache avec le service emploi de votre département qui se tient à votre disposition, plus que jamais, pour vous accompagner dans cette phase de transition. Il saura vous indiquer les démarches à effectuer, vous aider dans l'appréhension de la classification nationale, et vous dire quelles sont les dispositions applicables au 1er janvier prochain.

Gilles Duquet,
président de la CREF BFC

▶ Cas pratique

Mon salarié a-t-il droit à des jours pour garder ses enfants malades ?

Le congé pour enfant malade permet de bénéficier de jours de congé pour s'occuper d'un enfant de moins de 16 ans malade ou accidenté, sous conditions. Ce congé est ouvert à tout salarié s'occupant d'un enfant de moins de 16 ans qui est malade ou accidenté et dont il assume la charge. Un certificat médical constatant la maladie ou l'accident est transmis au plus vite par le salarié à l'employeur.
La durée légale du congé est fixée à 3 jours par an. Cependant, si l'enfant malade a moins d'un an ou que le salarié a 3 enfants à charge de moins de 16 ans, la durée de ce congé est allongée à 5 jours par an. La convention collective peut accorder une durée de congé pour enfant malade plus longue.
Attention, ce congé exceptionnel n'est pas rémunéré sauf dispositions conventionnelles plus favorables. Pour connaître les dispositions applicables à vos salariés, contactez le service emploi de votre FDSEA.

Actualité sociale

Annonce du gouvernement sur une aide financière pour les saisonniers, intermittents et travailleurs en « extra »

Le Premier ministre a annoncé le 26 novembre 2020 de nouvelles mesures qui devraient arriver dans les semaines à venir. Il a notamment annoncé une aide financière exceptionnelle qui serait accordée aux travailleurs « qui alternent des contrats courts et des périodes de chômage dans des secteurs aujourd'hui totalement sinistrés par la crise ».
Les salariés saisonniers, intermittents, travailleurs en « extra » et les intérimaires qui ont travaillé plus de 60 % au cours de l'année 2019 mais pas suffisamment en 2020 pourraient bénéficier d'une garantie de revenu minimum de 900 € pour les mois de novembre, décembre, janvier et février.
Nous attendons que les textes réglementaires soient adoptés pour vous donner plus de précisions.

Salariés agricoles fiers de leur métier : proposez-leur de devenir ambassadeurs !

Le programme « Ose devenir Ambassadeur de ton métier », est lancé par l'Anefa BFC avec pour objectif de promouvoir les métiers de l'agriculture et leur diversité !
Tous les salariés agricoles de Bourgogne Franche-Comté peuvent être Ambassadeurs.
La mission de l'Ambassadeur est de promouvoir les métiers de l'agriculture auprès du grand public et de son réseau personnel (sur les réseaux sociaux par exemple) dans le but qu'une personne soit recrutée en CDI ou CDD 6 mois ou plus dans une exploitation agricole. Il pourra aussi, s'il le souhaite, participer à des actions de promotion des métiers (avec indemnisation pour le maintien de salaire) comme des interventions en classe ou la participation à des salons et autres événements.
Si une personne est embauchée grâce à un Ambassadeur, ce dernier bénéficiera d'un bon cadeau pour un week-end dans un gîte de France de la région d'une valeur de 200 € (voir conditions et règlement).
Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'Anefa BFC !

Rejoignez le Groupements d'employeurs (GE)

Le GE est une association d'entreprises et de collectivités qui assure l'entière gestion du salariat. L'intérêt pour les entreprises d'adhérer au GE est l'emploi partagé. Ce dispositif permet aux entreprises de bénéficier d'un salarié sur son exploitation sans que ce dernier soit à temps plein. En effet, le salarié est recruté uniquement par le GE et est mis à disposition de plusieurs adhérents.
En tant qu'adhérent, vous bénéficiez de nombreux avantages :
Aucune gestion administrative ni salariale à réaliser ;
Prise en compte de vos besoins horaires et capacités financières ;
Une main-d'œuvre fidélisée même si elle n'a pas un temps plein sur votre exploitation ;
Paiement des heures réellement effectuées ;
Le référent du GE vous apporte aides et conseils en matière d'emploi…
Si vous avez des besoins en recrutement, vous pouvez prendre contact avec le Groupement d'Employeurs de votre département.

Enquête sur la dérogation à la durée du travail pour les vendanges

Nous vous rappelons que les FDSEA diffusent une enquête sur l'utilisation de la dérogation à la durée maximale du travail pour les vendanges. Voici le lien pour cette enquête :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc-gI_mixLfZAAWUCP7LauOFU8lyMArzyfQCLniOkWnU4Kg8w/viewform?usp=pp_url
La décision de la Direccte du 30 juin 2020 prévoit que les entreprises bénéficiaires de la dérogation doivent fournir à la Direccte un bilan des horaires effectués sur la période durant laquelle il a été dérogé à la durée du travail et au repos hebdomadaire, avant le 15 mars 2021.
De plus, la FRSEA Bourgogne Franche-Comté doit présenter - avant le 31 mai 2021 - un bilan complet de l'utilisation de la dérogation. La présentation de ce bilan conditionnera l'octroi de la dérogation pour l'année 2021.

Formation

FDSEA 21 :
Formation convention collective nationale le 22 décembre toute la journée à Bretenière (sur inscription). D'autres dates seront fixées sur la fin du mois de janvier 2021.
Formation Maîtres d'apprentissage : Dates à fixer sur le début d'année 2021.
Renseignements et inscription au 03 80 68 67 68
FDSEA 58 :
Formations convention collective nationale : formation en webinaire du 17 décembre au 21 janvier : 4 sessions de 2 heures, le jeudi de 9 heures à 11 heures + une formation en présentiel : le 12 janvier à Nevers
Formations DUER : 2 mars et 7 octobre 2021 à Nevers
Informations au 03 86 93 40 94
FDSEA 89 :
Formation Convention collective nationale – Formations en présentiel : 2 sessions :
Une session en deux demi-journées le 18 décembre et 8 janvier à Auxerre
Une session d'une journée complète le 14 janvier 2020 à Chablis
Informations au 03 86 49 48 10

▶ Le chiffre du trimestre

2413

C'est le nombre de salariés qui ont été couverts par une autorisation d'activité partielle entre le 1er mars et le 24 juin 2020.
626 établissements de notre région ont été autorisés à recourir à cette activité partielle. Et 60 % des salariés couverts travaillent dans des établissements de moins de 20 salariés.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

- FDSEA 21 : Christine Dautin 03 80 68 67 68 / cdautin@fdsea21.fr / sje@fdsea.fr
- FDSEA 58 : Charlotte Leclerc 03 86 93 40 94 emploi.fdsea58@orange.fr
- FDSEA 89 : Laëtitia Clerc 03 86 49 48 10 / laetitia.clerc@fdsea89.fr / fdsea.yonne@fdsea89.fr
- FRSEA : Camille Grellier 03 80 48 43 30 camille.grellier@reseaufnsea.fr

Arracher et complanter sans se planter

Le remplacement d'un cep mort ou malade est de plus en plus mécanisé. Petit tour d'horizon des machines existantes pour soulager les viticulteurs dans cette tâche.



Photo : Chrystophe Corvaisier

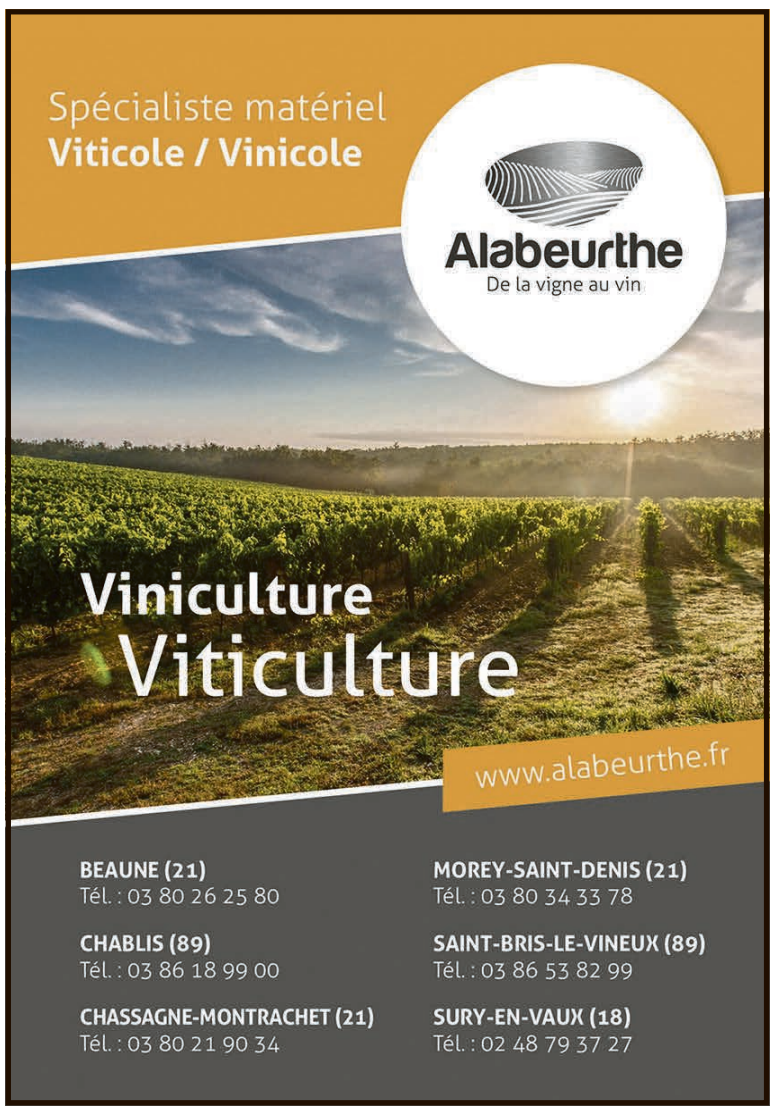
La pince Plavi est un outil simple de complantation avec les racines.



Photo : L. Vimond

Jeko conçoit un godet fléco modifié, ainsi qu'un bac pour y installer tuteur, engrais ou pour y stocker les ceps arrachés.

L'essor des maladies du bois est à l'origine d'une augmentation de la mortalité des ceps. Dans un contexte d'augmentation des tailles d'exploitation, la mécanisation de la complantation devient incontournable. Pour limiter la perte de production d'une parcelle, il est important que le jeune plant ait les meilleures conditions pour se développer. Cela passe par le choix de plants avec ses racines, leur mise en place qui doit être effectuée avec soin (racines orientées en bas), mais aussi par la préparation du sol. Comme dans la mise en place d'une nouvelle plantation, il est important d'avoir un sol débarrassé de toutes racines. L'idéal est de réaliser les deux opérations (enlèvement des racines et travail du sol) avec le même outil. Cependant, tous les viticulteurs ne complantent pas tous les ans et préfèrent enlever le bois mort en perturbant au minimum le sol. Ce dernier reste ferme sur l'interrang et donc stable pour circuler avec des engins. Néanmoins, s'il n'est pas nécessaire de complanter tous les ans, il est recommandé d'enlever les bois malades ou morts le plus tôt possible. Cela évite la propagation de la maladie aux pieds voisins. Pour extraire le cep tout en minimisant le défonçage du sol, il existe plusieurs techniques. Le câblage à l'aide d'une chaîne et d'un treuil monté sur trépied (notamment





pour les zones les plus pentues non mécanisables) ou d'un engin de manutention reste fastidieux et lent : préférez un arrachage vertical, qui limitera les ruptures de racines.

Préparer la plantation en même temps qu'assainir le sol

Pour gagner en productivité, de plus en plus de constructeurs ont conçu des pinces d'arrachage montées sur platine, sur le relevage du tracteur ou sur le bras d'une minipelle ou d'un porteur. Selon le constructeur, cette pince propose une ou deux mâchoires mobiles qui viennent serrer la base du cep, avant de soulever le tout. Sur les modèles à une seule mâchoire mobile, il faut veiller à bien coller la partie fixe contre le cep, à défaut de quoi le cep risque de se rompre lorsqu'on resserre la pince.

Cette méthode ne permet d'extraire qu'une partie des racines. Or, certaines maladies, notamment cryptogamiques comme le pourridié, nécessitent l'enlèvement d'un maximum de racines pour éviter la contamination des pieds voisins et du complant. Un travail profond (50 cm) prépare le sol pour la future plantation : un sol bien émietté et aéré favorise la reprise du complant. Le travail du sol doit également être large pour limiter le développement racinaire des pieds voisins qui pourraient concurrencer le jeune complant, quitte à éliminer quelques racines de ceux-ci.

Pour extraire les racines et travailler le sol, il existe toute une diversité d'outils. Le godet sur minipelle figure parmi ces solutions : le fond plein peut être un facteur limitant au débit de chantier, quand les conditions deviennent collantes. Celui-ci présente l'avantage de ne pas perturber les horizons de sol tout en le décompactant. La profondeur de travail reste limitée à la dimension de l'outil, qui tend à sectionner les racines. Le godet de type fléco figure aujourd'hui parmi les outils les plus plébiscités pour combiner arrachage et préparation de la plantation. Ajouré, il permet de creuser profondément et de laisser passer la terre, tout en retenant le cep et une majeure partie des racines. Plusieurs variantes sont proposées sur le marché. Le girondin Jeko et le vauclusien NR Inov Concept déclinent une version sur minipelle avec un godet déporté pour travailler plus facilement sous les fils de palissage. Seule limite, l'opérateur ne travaille que sur un rang à la fois, contrairement au fléco centré. Le girondin Guyard propose de son côté une version entre-roues sur tracteur enjambeur, montée sur parallélogramme pour venir arracher sur le rang. Nicolas Rogier affiche également à son catalogue, un godet ajouré vibrant pour améliorer le passage de la terre.



Photo : David Bitaud

Montée à l'avant, cette pelle dispose d'un outil faisant penser à une sarclette.



Photo : NR Inov Concept

Facturé autour de 16 000 euros, la complanteuse de NR Inov Concept permet de complanter des plants en pots et de les arroser automatiquement.

Fertiliser et arroser pour favoriser une bonne reprise

Autre outil utilisé, la tarière. Il en existe deux types : avec vis sans fin ou simplement avec deux lames de chaque côté de l'axe. Si elle convient bien pour la plantation de piquet, la première n'est pas adaptée à l'arrachage des ceps morts ou malades. La seconde convient mieux, même si elle ne







Photo : Florian Moissac

À Feugarolles dans le Lot-et-Garonne, le ferronnier Gilles Dubourdieu conçoit des pinces arrache-cep combinées à une lame de décompaction (non présente sur la photo) pour travailler le sol et faciliter l'arrachage complet du système racinaire.

permet pas de conserver l'intégrité du système racinaire pour en enlever le maximum. Utilisée également pour la plantation, la tarière tend à lisser les bords du trou, surtout dans la déclinaison avec vis sans fin : dans certaines terres, ce lissage constituera une barrière physique ralentissant le développement du système racinaire du complant.

Pour ce qui est de la complantation à proprement parler, il existe deux solutions pour faciliter la mise en terre des plants avec racines longues. Ces derniers ont 1,5 fois plus de chance de reprise que des plants sans racine, à condition de bien disposer les racines vers le bas. Pour y parvenir, le plantoir Plavi est un outil manuel, facturé 229 euros, dans lequel on enferme le plant, avant de l'enfoncer dans un sol préalablement ameubli et dont les mâchoires s'écartent lorsqu'on ressort du sol. L'autre solution est la complanteuse NR- 120 de NR Inov Concept. Montée sur tracteur ou sur minipelle, cette machine se compose d'un tube permettant d'y insérer un plant en pot. L'extrémité basse comprend deux pièces mobiles creusantes, fermant le tube en rotation quand on l'enfonce. La rotation s'inverse et ces deux pièces s'ouvrent, libérant le complant, quand on relève l'outil. L'extrémité haute du tube comprend une trappe par laquelle on introduit le plant et son tuteur. À cela, s'ajoutent deux dents sur les côtés du tube servant à casser le lissage généré par le tube, ainsi qu'un système d'arrosage automatique, combiné à une réserve d'eau, qui s'enclenche lorsqu'on retire l'outil du sol.

Au moment de la complantation, il est important de fertiliser et d'arroser le jeune plant, afin de favoriser son développement et sa mise en production. Certains combinent les deux opérations en intégrant la fertilisation dans la cuve d'eau. Dans l'idéal, il est préférable de revenir arroser les complants la première année, si les conditions deviennent sèches. Il convient également d'entretenir le sol pour limiter la concurrence avec l'enherbement.

LUDOVIC VIMOND

Zoom sur les nouveautés

Phenix Agrosystem

Une tondeuse quatre rotors pour la Champagne

Montée sur chenillard, ou sur enjambeur, sur un attelage pendulaire sur perche assurant un suivi du sol aussi bien droit/gauche qu'avant/arrière, la tondeuse Callisto de Phenix Agrosystem se compose de quatre rotors à rotation inversée pour une évacuation centrale des résidus. Un unique moteur de 20 l/min entraîne les quatre éléments, les deux extérieurs étant mobiles pour broyer entre les pieds et s'effacer au contact des ceps, grâce à une sécurité à ressort ajustable en continu. Ces deux rotors peuvent être verrouillés pour ne travailler que l'interrang (67 cm de large, contre 116 cm). La hauteur de coupe est réglable via des patins de 5, 6,5 ou 8 cm de haut.



Photo : L Vimond

Boisselet

Le pulvériseur Agromy en exclusivité

Ces pulvériseurs se composent de quatre disques gaufrés, dont l'angle d'attaque est réglable selon l'intensité du désherbage souhaité. À la différence des disques concaves, ils ne projettent pas la terre et évitent la formation de semelle. Solidaires les uns des autres, ces quatre disques gaufrés ont des diamètres différents. Le plus gros entraîne les plus petits, à la même vitesse de rotation. En revanche, la vitesse périphérique est différente d'un disque à l'autre, générant un effet de cisaillement. Travaillant au plus près des rangs, potentiellement avec des outils interceps, le pulvériseur Agromy est facturé 4300 euros l'unité.



Photo : L.Vimond

Mon MÉTIER en CASE IH Farmall A

OFFRES jusqu'au 31/12/2020
sur tracteurs en stock*



FARMALL 75 A
• 2 DE
• Cabine Clim.
• Pneus 12.4 R20 et 420/70 R30
34 500HT*



FARMALL 55 A arceau
• 2 RM
• 2 DE
• Pneus 6,50 R50 et 420/70 R30
24 000HT*

CASE IH AGRICULTURE POUR CEUX QUI EXIGENT PLUS
* sans reprise

DAFP MATERIEL AGRICOLE
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19
dafp-agri.com

et ses agents
ETS Jerusalem - Ancy-le-Franc
03 86 75 11 14
ETS Boblin Michel - Bray-sur-Seine
01 60 67 14 16

Pour Noël, vous êtes à la recherche d'une idée originale ?
Offrez un ABONNEMENT à
Terres de Bourgogne
C'est simple et facile !
Contactez notre service abonnement au 03 80 78 90 40 ou par mail :
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Cycles lunaires

René Becker : « *Je ne demande pas aux éleveurs de croire mais d'observer !* »

Ancien éleveur, René Becker est un spécialiste de la biodynamie et intervient aussi sur l'influence de la lune en élevage. « *Un calendrier ne se substitue en rien aux bonnes pratiques agronomiques, à l'observation attentive des animaux. C'est un plus* », explique-t-il, une approche complémentaire basée sur l'observation.


Ancien éleveur, René Becker est un spécialiste de la biodynamie et intervient aussi sur l'influence de la lune en élevage.

Sur quelles bases scientifiques peut-on expliquer l'influence de la lune en élevage ?
René Becker : *« Il existe malheureusement encore peu de recherches académiques sur ce sujet mais ce n'est pas parce que l'Inrae n'a pas fait de travaux là-dessus que ça n'existe pas ! Je citerai les travaux d'Ernst Zürcher, un chercheur forestier suisse qui a publié des recherches sur l'incidence des cycles lunaires sur la qualité du bois, le séchage et d'autres phénomènes. Ces recherches corroborent de nombreuses pratiques ancestrales toujours en vigueur dans différentes régions du monde. Comment cela fonctionne exactement reste encore largement inexpliqué scientifiquement mais les observations montrent des corrélations claires entre cycle lunaire et croissance végétale. Ces influences donnent des tendances mais chaque organisme réagit de manière différente. On n'est pas face à une science exacte où tout est chiffrable avec précision ».*

Que sait-on aujourd'hui de l'influence des cycles lunaires sur les animaux d'élevage ?
R. B. : *« La plupart des connaissances ou pratiques sont héritées du passé dans ce domaine. Michel Gros par exemple publie un calendrier chaque année avec des dates favorables pour les soins aux animaux. Un éleveur et chercheur allemand, M. Ackermann, avait commencé à publier un calendrier destiné aux éleveurs, à partir de ses observations et de nombreuses pratiques encore en vigueur dans son pays. Maria Thun et son fils ont également travaillé sur ces questions… À l'université de Marbourg, en Allemagne, plusieurs thèses de doctorat ont été écrites sur le sujet mais cette approche demeure peu acceptée dans le monde scientifique ».*

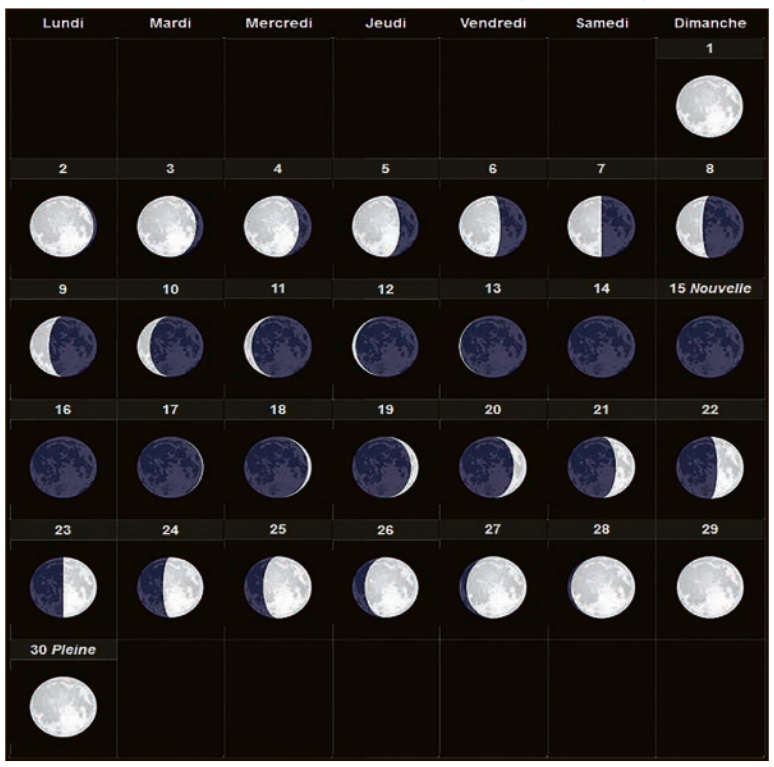
Concrètement, qu'observe-t-on ?
R. B. : *« Il semble qu'il y ait une influence du cycle synodique de la lune sur les hormones végétales et animales ainsi que sur l'activité des parasites. La plus connue, c'est un surcroît d'activité parasitaire à l'approche de la pleine lune et la nouvelle lune. C'est pourquoi on recommande de procéder au déparasitage plutôt en lune gibbeuse, avant la pleine lune. On constate aussi que si l'on taille les onglons d'un animal à une certaine date, ils repoussent plus vite. Il y a aussi la question du fameux lâcher des animaux. Il faut noter soigneusement les dates pour vérifier d'une année sur l'autre. Sur les prairies, on observe que la teneur des fourrages en matière azotée et en énergie varie dans la journée : certains jours vont davantage accentuer ces phénomènes et on peut en tirer profit pour les récoltes, si le temps le permet bien sûr. Quant à l'influence sur les mises bas, on voit bien une concentration des vêlages à la pleine lune. Bien évidemment, toutes les vaches ne vont pas vêler à la pleine lune car encore une fois, tous les animaux sont différents et ces influences sont très subtiles, s'exerçant plus ou moins d'un individu à l'autre. Je pourrais aussi prendre l'exemple des attaques importantes de mildiou, champignons et parasites sur les végétaux en 2019, une année avec un printemps humide mais aussi avec deux cycles qui ont convergé – pleine lune et proximité de la lune par rapport à la Terre ».*

Avez-vous le sentiment que les éleveurs sont de plus en plus perméables à ces approches complémentaires, inspirées d'un savoir intuitif ancien ?
R.B.: *« Je viens depuis plusieurs années dans les régions pour parler de ce sujet, comme récemment au Pays basque. L'intérêt est réel, souvent parce que les parents ont encore travaillé avec des calendriers lunaires mais parfois aussi par curiosité et intérêt pour le sujet. Dans ces formations, le public est mélangé avec des « anciens » qui témoignent et des jeunes qui ont envie de découvrir. Un calendrier ne se substitue en rien aux bonnes pratiques agronomiques, à l'observation attentive des animaux. C'est un plus lorsqu'on cherche à travailler davantage avec tout l'environnement : le ciel en fait partie. Et ça n'a rien d'impossible… ».*

Que reste-t-il justement de ce savoir collectif chez les éleveurs du XXIe siècle ?
R.B.: *« Curieusement, on pourrait penser que ces approches plus sensibles appartiennent au passé mais il n'en est rien. « Chasser le naturel il revient au galop » devient pour notre sujet « arrêtez de croire à l'influence de la lune, elle revient dans nos pratiques ». On peut espérer que beaucoup de praticiens se mettent à observer, tester, expérimenter les dates du calendrier et nous finirons par découvrir ou redécouvrir ce qui est agissant ou non. Cela donnerait plus de crédit à cette discipline basée sur les rythmes astronomiques – et pas astrologiques ! » ?*

Que diriez-vous à ceux qui ne jurent que par la science, les médicaments vétérinaires ?
R. B. : *« Qu'il ne faut surtout pas opposer science, médicaments vétos et approches traditionnelles. Les calendriers vont évoluer avec le temps si les observations sont faites avec une approche scientifique justement mais une science du vivant. Nous avons encore beaucoup à apprendre sur les phénomènes du vivant : inventons ensemble des protocoles expérimentaux qui prennent en compte des critères scientifiques adaptés à ce sujet. La médecine vétérinaire classique peut tout à fait s'ouvrir à des domaines encore peu connus. Tout ce qui vient des traditions n'est pas à rejeter simplement parce qu'on n'a pas encore d'explications scientifiques ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR PATRICIA OLIVIERI



Les calendriers lunaires donnent des tendances *« mais chaque organisme réagit de manière différente »*, souligne René Becker.

René Becker Le parcours d'un passionné des cycles lunaires

Longtemps éleveur en agriculture biologique et biodynamie en Ardèche, puis en Saône-et-Loire, René Becker est un peu comme Saint Thomas et ne croit que… ce qu'il voit. Le regard souvent tourné vers les constellations, il garde les pieds sur terre et intervient aujourd'hui auprès de groupes d'agriculteurs en animant des formations autour d'approches et pratiques complémentaires : biodynamie, plantes bio-indicatrices, biodiversité prairiale… Mais aussi sur l'influence des cycles lunaires sur les cultures et les animaux comme récemment dans le Cantal, dans le cadre de sessions proposées par la Chambre d'agriculture.
Le sujet le passionne depuis l'adolescence, avant une rencontre décisive avec Maria Thun, l'une des pionnières de la biodynamie et auteure d'un calendrier lunaire pour l'agriculture. Ce dernier est le fruit des travaux que cette chercheuse allemande a réalisés jusqu'à la fin de sa vie sur 8 hectares de parcelles d'essais comparatifs de semis effectués selon différentes dates.

Une ouverture d'esprit basée sur l'observation

Loin de tout prosélytisme et de promettre la lune, la démarche de son disciple René Becker est d'abord celle d'une ouverture d'esprit basée sur l'observation et des constats qui ont accompagné l'humanité depuis 10 000 ans. *« Dans mes formations, je ne demande pas aux paysans de croire, je n'affirme rien, je parle plutôt de tendances qu'on constate, de jours favorables »*, explique René Becker, qui aimerait que soient abolies des frontières aujourd'hui étanches entre démarche scientifique et intuition. *« Il faut arrêter d'opposer deux visions du monde, il y a aujourd'hui un côté binaire funeste, avec les pour ou contre le masque, pour ou contre la vaccination… Il faut sortir de cela, de cette opposition entre une science qui saurait tout expliquer et des pauvres paysans qui suivraient des croyances ancestrales »*, plaide celui pour qui le Cantal recèle encore un savoir vivace en la matière.

P.O.

Malecot Poirier Agri

Un bon démarrage avec Merlo

Depuis début septembre, Malecot Poirier Agri a signé un accord de commercialisation de la gamme agricole Merlo. Le bilan des trois premiers mois est très positif.



En distribuant la marque italienne Merlo, Malecot Poirier Agri propose une gamme à fort potentiel sur sa zone.

L'accord de commercialisation conclu par Malecot Poirier Agri pour distribuer la gamme Merlo est valable sur l'ensemble du secteur de la concession Deutz-Fahr qui s'étend sur la Nièvre, l'ouest du Cher, l'Yonne et le sud du Loiret. L'arrivée de Merlo dans le giron Malecot Poirier Agri a été préparée à tous les échelons de l'entreprise. Sur le plan technique, 8 techniciens ont été formés par le constructeur italien, à la concession. Malecot Poirier Agri a également investi dans les outils de diagnostics des machines. Concrètement, les cinq bases (Saint-Loup, Varennes-Vauzelles, Saint-Hilaire en Morvan, Ligny-le-Châtel et Crézancy) de la concession sont capables d'assurer le service après-vente Merlo. Chacune d'elles dispose également des pièces détachées nécessaires avec un stock plus important à Saint-Loup. Par ailleurs, le service commercial a été formé et deux machines sont disponibles pour assurer des démonstrations directement en ferme : un Merlo 35.7 (3,5 t à 7 m) et un 42.7 (4,2 t à 7 m) tous les deux à cabine suspendue.

Du potentiel pour la marque

Au terme des trois premiers mois de ce fonctionnement, Stéphane Pain, directeur général de la concession, dresse un bilan plutôt positif *« Les premiers retours sont satisfaisants. Nous venons de livrer fin novembre, notre première machine vendue. Nous découvrons des agriculteurs souvent éleveurs fidèles à Merlo qui apprécient la transmission hydrostatique. Il y a un vrai fonds de commerce Merlo sur notre secteur »*.

La gamme agricole de chariots télescopiques Merlo compte 29 modèles Turbofarmer de 2,7 t et 6 m à 12 t et 18 m répartis en Compact, Moyenne et Haute capacité. Le constructeur italien, fort de ses 56 ans en 2020 propose aussi 8 modèles de Multifarmer, un tracteur télescopique polyvalent. Pourvu d'un relevage arrière pour atteler une pailleuse par exemple, il est également capable de tracter une remorque. Avec sa large gamme, Merlo est la 3ème marque en France sur le marché agricole. Ce résultat est en partie dû aux innovations régulières du constructeur comme le nouveau concept de joystick capacitif qui associe les commandes des fonctions opérationnelles de la machine à celles de gestion de la transmission. Rappelons que Merlo a présenté l'an dernier à Agritechnica le premier télescopique 100 % électrique qui entrera en production en 2021. Une opération commerciale de lancement, sous forme de ventes privées, était organisée les 3 et 4 novembre derniers sur le site de Saint-Loup. 76 agriculteurs ont pris rendez-vous sur les deux jours pour profiter de conditions exceptionnelles. 28 ventes de Turbofarmer et Multifarmer ont été concrétisées, un signe très encourageant pour les équipes Malecot Poirier Agri.

Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 0380789035

Coopératives

Un nouveau logo pour les Cuma

Les Coopératives d'utilisation de matériel agricole viennent de se doter d'une nouvelle identité visuelle avec l'espoir de gagner en attractivité et d'inciter les agriculteurs à *« jouer collectif »*.

La Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (FNCuma) rénove son image en se dotant d'un tout nouveau logo, réalisé par l'agence Communicante et présenté le 2 décembre, à l'occasion de son assemblée générale. Selon Matthieu Goehry, élu en charge de la communication de la fédération, *« pour répondre aux enjeux des Cuma aujourd'hui, une des étapes clefs est de moderniser notre image, et en premier lieu le logo ; c'est un élément essentiel pour l'identité visuelle des coopératives, il constitue un point de repère et véhicule notre image et nos valeurs. Ce nouveau logo est impactant, reconnaissable et mémorisable par tous. Il montre, avec sa signature « La puissance du groupe », que les Cuma s'adaptent à l'évolution de l'agriculture et aux besoins des agriculteurs sur les territoires. Il doit devenir un des éléments de promotion de nos coopératives et du développement agricole et réaffirmer la place du réseau Cuma comme référent de l'agriculture de groupe »*. D'un point de vue symbolique, ce logo évoque l'agriculture de groupe et porte les valeurs d'un réseau coopératif : l'humain, le collectif et la solidarité. Il crée un fort lien au territoire. Le réseau affirme ainsi son identité et reflète l'évolution du rôle des Cuma qui proposent aujourd'hui plus que du partage de matériel. Avec l'emploi, l'assolement en commun, la méthanisation, les outils de transformation… ces coopératives sont aujourd'hui une manière moderne de travailler ensemble, à travers un groupe qui se revendique comme dynamique et tourné vers l'avenir. Plus de 10 000 Cuma et leurs fédérations régionales et de proximité vont progressivement arborer cette nouvelle identité visuelle. En 2017, les Cuma, qui fédèrent 202 000 adhérents en France, ont réalisé 452 millions d'euros d'investissements.



Un nouveau logo destiné à redynamiser l'image de cette forme d'agriculture coopérative.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Bovins

Tendances locales SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 08/12/2020

Effectif global: 1328 - Taux de vente: 92%

Effectif total: 736 - Taux de vente: 89 %

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	250-300	2,61 €	2,75 €	2,67 €	-
			300-350	2,53 €	2,72 €	2,62 €	-
			350-400	2,42€	2,63 €	2,50 €	-
			400-450	2,27 €	2,44 €	2,39 €	-
			450-500	2,21 €	2,26 €	2,23 €	-
	F	R	200-250	2,80 €	2,94 €	2,89 €	-
			250-300	2,58 €	2,65 €	2,59 €	-
			300-350	2,28 €	2,54 €	2,44 €	-
			350-400	2,24 €	2,46 €	2,35 €	-
			400-450	2,27 €	2,32 €	2,30 €	-
			450-500	2,06 €	2,14 €	2,08 €	-
		U	250-300	2,57 €	2,70 €	2,65 €	-
			300-350	2,65 €	2,76 €	2,72 €	-
			350-400	2,58 €	2,77 €	2,73 €	-
		R	200-250	2,35 €	2,51€	2,41€	-

BROUTARDS : La tendance observée la semaine passée se confirme : davantage d'offre et d'acheteurs et quelques centimes d'augmentation. Paradoxalement, on constate que les besoins à destination de l'Italie restent très mesurés, et que le moral des Transalpins semble bel bien en berne!

LAITONNES : Vente toujours très active et l'offre ne couvre pas les besoins.

Effectif total: 549 - Taux de vente: 94%

		ÂGE	BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)			
F	M	+ 5 ans	1,71 €	1,82 €	1,75€	-
	U	- 5 ans	1,88 €	2,37 €	2,05 €	-
		5 à 10 ans	1,85 €	2,26 €	2,01 €	-
		+ 10 ans	1,69 €	1,90 €	1,77 €	-
	R	- 5 ans	1,73 €	1,85 €	1,81 €	-
		5 à 10 ans	1,62 €	1,84 €	1,75 €	-
		+ 10 ans	1,58 €	1,74 €	1,64 €	-
	O	- 5 ans	1,50 €	1,62 €	1,58 €	-
		5 à 10 ans	1,42 €	1,59 €	1,52€	-
		+ 10 ans	1,12 €	1,56 €	1,44 €	-
	U	24 à 36 mois	2,01 €	2,54€	2,22 €	-
	R	24 à 36 mois	1,80 €	1,98€	1,91 €	-

TAUREAUX : Cours en légère augmentation.

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS: Beaucoup d'offre pour ce dernier marché de l'année avec une demande réciproque. Le commerce est fluide et les cours sont fermes. Très peu de relève. Tendances à confirmer lors du prochain marché.

Sicagemac (prix au kg vif) Marché de Corbigny du 14/12/2020

Bovins : 194
Les cotations sont consultables sur le site de la FMBV durant la période de confinement.
Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.
Bovins gras : 10
Ovins : 155
Prochains marchés :
Bovins le lundi 21 décembre 2020 Bovins et ovins le lundi 4 janvier 2021 aux horaires habituels.

FMBV

Broutard(e)s : Les volumes s'étoffent encore cette semaine mais les acheteurs répondent de nouveau présents, permettant d'écouler la marchandise. Les transactions restent calmes. Les bons lots vaccinés de moins de 400 kg s'échangent à des prix stables voire en progression de quelques centimes. Pour le reste, les achats sont beaucoup plus sélectifs et le placement compliqué, d'où des cours difficilement reconduits. En laitonnes, la demande est régulière dans une bonne ambiance commerciale permettant de maintenir les tarifs.
Gros bovins maigres : Les volumes s'étoffent encore avant les fermetures de fin d'année. Les acheteurs sont nombreux avec des besoins réguliers ce qui permet d'écouler la marchandise à des prix globalement stables. Les sujets jeunes bien démarrés ont toujours la préférence des acheteurs tandis que les sujets plus âgés cèdent quelques centimes.
Boucherie : Les volumes restent modérés face à une demande qui l'est tout autant. Les transactions sont fluides et sans emballement. Les races à viande de bonne conformation s'échangent à des cours reconduits, avec une tendance au plafonnement. Le placement est moins évident en catégories inférieures. En races mixtes et laitières, les cours semblent se stabiliser cette semaine.
Veaux : Le statu quo perdure cette semaine sans meilleures perspectives pour la fin d'année. Les cours sont globalement reconduits dans une ambiance très calme. Les volumes s'étoffent un peu mais restent contingentés en deçà des apports habituels à cette période. La demande est très prudente et le tri reste sélectif. La marchandise supérieure tire son épingle du jeu tandis que les sujets de qualité moyenne ou inférieure demeurent difficiles à placer voire invendables.
Ovins : En agneaux, le marché reste très actif. La marchandise est globalement de bonne qualité et toujours en volume insuffisant pour couvrir les besoins. Les transactions sont suivies et totales à des cours encore en progression. En agnelets sur le bassin laitier, l'apport est bon et s'écoule facilement à prix fermes à l'approche des fêtes. En brebis, l'écoulement est régulier à des tarifs stables.

Ovins

OVINS / CAPRINS SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 14/12/2020

Effectif total: 652 - Taux de vente: 98%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 551 - Tx de vente : 98%				AGNEAUX de BOUCHERIE - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		U	32 - 38 kg	3,82 €	4,40 €	4,12 €	-
			38 - 44 kg	3,78 €	4,43 €	4,14 €	-
			44- 50 kg	3,92 €	4,14 €	4,06 €	-
			> 50 kg	2,65 €	3,41 €	3,17 €	-
		R	32 - 38 kg	3,39 €	3,80 €	3,62 €	-
			38 - 44 kg	3,55 €	3,74 €	3,59 €	-
			44 - 50 kg	3,25 €	3,42€	3,30 €	
Eff.total: 80 - Tx de vente : 98%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
			(M)	1,01€	1,33 €	1,18€	-
		U	> 60 kg (F)	1,00 €	1,39 €	1,16 €	-
			> 60 kg (F)	0,81 €	0,96 €	0,94 €	-
Eff.total: 4 - Tx de vente : 100%				AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
				AUCUNE COTATION			
Eff.total:9 - Tx de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
				AUCUNE COTATION			
Eff.total:8 - Tx de vente : 100%				CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
				AUCUNE COTATION			

98% de vendus. Offre supérieure aux effectifs annoncés. Le acheteurs sont au rendez-vous pour ce dernier marché de l'année

AGNEAUX : Offre de qualité en général. Les cours sont fermes et les transactions fluides. Très peu de relève. Les cours ont encore tendance à gagner quelques centimes. Tendances à confirmer lors du 1er marché 2021.

BREBIS / BELIERS : Peu d'offre cette semaine, de plus avec une qualité inférieure au dernier marché ce qui explique la perte de quelques centimes.

Prochain marche : lundi 4 janvier 2021. Annonces le mercredi 30 decembre 2020 de 10h à 17h30 (pesée 6h30 et vente 9 h 00) .

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 07/12/2020 au 13/12/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,84	7,63	6,17	-	-	-	-
	Var.		0,12	0,01					
	R	7,21	7,34	7,15	-	-	7,32	-	-
	Var.	0,06	-0,04	-0,17			0,01		
3 (couverts)	U	-	7,68	7,72	6,45	-	-	7,44	
	Var.		0,09	0,07	-0,09			-0,03	
	R	7,39	7,49	6,53	6,69	7,42	7,36	7,15	-
	Var.	0,10	0,03	-0,16	0,11	0,02	0,01	0,03	
	O	7,02	7,10	7,09	-	7,04	6,85	6,73	-
	Var.	-0,04	-0,09	-0,11		0,01	0,04	0,15	
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Stabilité des cours dans un marché toujours marqué par une offre réduite. **Zone sud :** Application du réseau.

14 DECEMBRE 2020 | TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : En mâles, la demande repart à la hausse, les prix devraient suivre maintenant ! En femelles, le marché reste stable, les abattages se tiennent.
Bovins maigres : cours reconduits et marchés un peu plus actifs.

POLITIQUES

Alors que la période de transition pour le Brexit se termine fin 2020, aucun accord n'a encore été trouvé entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne. Des divergences demeurent sur la question des conditions de concurrence équitable, la gouvernance et la pêche. Les 2 partis espèrent toujours parvenir à un accord, mais se disent aussi prêts pour un « no deal », qui ferait alors du RU un Pays Tiers comme les autres...

ENVIRONNEMENT

Le Conseil européen, réuni les 10 et 11/12, a formellement approuvé un objectif de réduction nette d'au moins 55% des émissions de GES d'ici 2030 pour l'UE.
En France, afin de renforcer l'implication de l'ensemble des ministères concernés par la lutte contre le réchauffement climatique, quatre premières lettres de mission climat ont été présentées. Le ministère de l'Agriculture devra notamment élaborer, d'ici le 31 janvier 2021, un plan d'action précis pour mettre en œuvre la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

La tournée d'informations mise en place par l'Interprofession à destination des régions, sur le thème Label Rouge, s'achève. Ce 14 décembre, c'est la région Ile-de-France, qui à distance, organise sa matinée Label Rouge.
Dans une région à fort bassin de consommation, il est essentiel que les enjeux du plan-filière soient connus de tous, et portés par toutes les familles interprofessionnelles ! Philippe Dufour, administrateur FNB, et Président du CRI Ile-de-France, introduira cette matinée et portera les enjeux essentiels, dont la pérennité de l'élevage, possible par un juste prix payé aux producteurs de viande bovine.

FOCUS

Le contenu du plan de relance s'affine au fur et à mesure des semaines. Tous les éléments sont disponibles sur le site suivant : https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE . Il y a en particulier 2 mesures à destination des exploitations agricoles, qui ouvriront le 4 janvier 2021, et dont le contenu des investissements aidés est défini : l'aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique et l'aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique

EN REGION

La FRB de la Nouvelle Aquitaine propose les lundis après-midis, des réunions d'informations sur les dernières actualités en filière viande bovine. Après la PAC, la semaine passée, sera évoqué cette semaine le sujet de la contractualisation. Un sujet essentiel pour l'application de la loi Alimentation (EGAlim) et du plan de filière ! Xavier NICOLLE d'Interbev Nouvelle-Aquitaine interviendra et répondra aux questions des Sections Bovines pour l'occasion.

FAIT DE LA SEMAINE

Le Ministre avait convoqué le 11 décembre une réunion rassemblant la FNB et les opérateurs de mise en marché, sur base d'une situation de prix catastrophique pour les éleveurs, en broutards, mais tout autant en bovins mâles finis. Mais aucune réponse concrète de court terme n'a été proposée par l'aval. Et force est de constater après un an d'appel à une réaction de la filière, que la même désinformation persiste sur l'analyse du marché. Il faut en tirer les conclusions ! (lien communiqué de presse)

CHIFFRE DE LA SEMAINE

0

« Zéro » pointé ! C'est la note qui résume l'attitude des opérateurs coopératifs sur la mise en marché des broutards, pourtant saisis par la FNB de l'impératif d'un redressement des cours. Le décrochage des cours plombe lourdement les revenus des producteurs, mais la situation apparait comme « normale » à ceux qui ont en charge de se mobiliser pour valoriser au mieux les animaux des adhérents !

Matériel

Tracteur

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

42 - Vds cause retraite tracteur 4 rm NEW HOLLAND 115 TSA - 2004 - 6450 h - TBE - relev. avt - 4 distr. - pneus avt 420/70 R28 us. 10% + arr. 520/70 R 38 us.25 %- CLIM - prix/demande
✆ **06 88 15 55 44**

70 - Recherche David Brown 850 implematic état de marche jm.straub@wanadoo.fr - 3 photos SVP
✆ **06 33 26 41 76**

38 - A vendre tracteur M620, 160 cv, Deutz profiling prise de force avant et relevage cabine et pont avant suspendu, 4600 h : 38000 euros.
✆ **06 72 75 29 27**

38 - Vends JD 6210 Premium 2001, 8000 H avec jumelge ar option relevage av 3 dis clim radar hms siège pnuex.
✆ **06 74 45 08 32**

38 - Vends tracteur MF 6290 annee 2002 7500hrs relevage et masses avant pneus largeur 600 usure 60% deux roues AR completes modele Load sensing
✆ **06 28 25 98 01**

26 - Vends Zetor 60 CU 9000 H chargeur mailleux MX 4085 bon état cause double emploi
✆ **06 37 17 95 24**

71 - Vds tracteur Renault Arès 566 RZ, 110 CV + chargeur Faucheux, 4.100 h, TBE, 2003, pneus av. neufs.
✆ **03 85 74 78 87**

71 - Cse ret. vds New Holland 8260, 115 cv, 4 RM, 4 pneus neufs, benne Promodis 90 super propre, revisée, broyeur mélangeur Ma Auto, 500 k, dép. 71.
✆ **03 85 92 62 03**

26 - Vds tracteur Fiat 411R an 1964 à restaurer ou pour pièces. 1200 euros à débattre.
✆ **06 87 51 48 38**

42 - Vds cause retraite tracteur 4RM, New Holland,115TSA, 2004, 6 450 h,TBE, relev. avt, 4 distrib. Pneus avt 420/70R28, us. 10%, pneus arr. 520/70R38 us. 25%, clim, prix/dem.
✆ **06 88 15 55 44**

18 - Vends Claas Axion 8102010 3.450 h TBEG 180 cv Full powershift pont av suspend clim 4DH rel av pneus 70 %, 43.000 euros à deb.
✆ **Tél. 06 72 90 54 53**

69 - Vends tracteur 2016 - 6 cylindres - NH 3000 heures 4x4 pont suspendu - 4 distributeurs - Pneux arrière neufs, avant 60% d'usure - Relevage avant
✆ **06 65 32 65 44**

88 - Vends tracteur Claas 135 CV 3350 H très bon état et Deutz-Agrotron 112CV avec chargeur très bon état + foin bonne qualité.
✆ **06 07 61 82 64**

01 - Vds bâti de chargeur Mailleux adaptable tracteur John Deere série 6000R neuf commande pro pilote.
✆ **06 78 09 57 93**

07 - Vends cause retraite tra Valtra T190 relav PDFAV attelage auto herse prairi 6m repl hydro bacapiere hydro herse terrage force 6m.
✆ **06 82 25 34 71**

01 - Vds cause retraite tracteur Claas Ares 557 AV chargeur faucheux.
✆ **06 10 27 42 31**

18 - Vends Claas Axion 810 20103.450 h TBEG 180 cv Full-powershift pont av suspendclim 4DH rel av pneus 70%, 43.000 euros à deb.
✆ **06 72 90 54 53**

18 - Cultivateur de la région recherche un tracteur Fiat 130.90, 140.90 ou éventuellement un 160.90.
✆ **06 21 49 50 89**

88 - Vend tracteur Claas 135 CV 3350 H très bon état et Deutz-Agrotron 112 CV avec chargeur très bon état + foin bonne qualité.
✆ **06 07 61 82 64**

70 - Particulier recherche Tracteur Renault 651 ou 751, 2 RM.
✆ **06 88 55 96 57 ou 03 84 32 76 32**

Travail du sol

01 - Vds Kubota RTV-X 1110 année 2020 état neuf 15 heures prix 20000 euros sans TVA.
✆ **06 29 50 68 66**

26 - Recherche Corn-Picker Bourgoin B 410 dans l'état.
✆ **06 24 01 73 22**

26 - Vds semoir à engrais Vicon 400Kg 1000 euros, charrue HB2 350 euros, cultipacker Trainé 200 euros, charrue Bi-socle déportable 150 euros, 12 masses avant 26Kg 30 euros l'unité.
✆ **06 85 95 64 19 aprés 20H**

01 - Vds rouleau frontal double 3m herse plate Bourguignon 3m20 vibro J. Deere 3,8 masses JD 40kgs appareil graissage pneumatique usine Rumaucourt
✆ **06 81 97 38 01**

01 - Vds presse MD Massey Ferguson 1840 an 2018 canal central pick up 2m tbé Xéobib Michelin pneus occasion 710, 60 R 38 et 600 60 R 28 usure 60% pour dépan. petit px.
✆ **06 78 09 57 93**

38 - Vds combiné de semis pneumatique Amazone 3m; Herse rotative KE 302 et semoir ADP 21 rgs à 12.5cm; Herse de recouvrement FlexiDoigts Grande trémie. Disponible de suite; Dents à démontage rapide; Boitier Amados II; Le tout en TBE
✆ **06 82 94 51 47**

58 - Vds rotovator Maschio 2.80m bon état 2200 Euros
✆ **03 86 59 40 36**

89 - 89 - Vds herse rotative Agram 3000 pour pièces
✆ **06 33 50 05 34**

01 - Vds JD 1177 hydro/4 S11 4200 h SLI colza cueilleur 5 rangs entretien fait par concessionnaire JD ; combiné Wordsem tb état 3m année 2015.
✆ **04 74 30 74 49**

18 - Rabot à lisier 50 et 75 m + centrale hydro. LOG+ tapis. SDT 2x5 décroch +pièce détach. 1 bol-mélangeur.
✆ **Tél. 02 48 7339 55 ou 06 81 84 18 41**

18 - Vends brabant RABEWERK Claire-voie, 16 pouces, 5 corps, roue terrage et transport ; semoir PNEUMASEM II, 5 pots, disques tournesol , maïs et colza.
✆ **Tél. 06 74 32 70 61**

Récolte

01 - Cause retraite vend faucheuse faneuse andaineur round baller Krone 1510 filet.
✆ **06 10 05 43 55**

89 - Vends semoir à engrais DP12 Amazone, Type Jet 1201-12, bon état. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

42 - Vds maïs ensil. ou maïs épis bio + enrubannage de luzerne. Poss. livraison.
✆ **06 23 23 73 91**

18 - Vends enrubannage, récolte 2020, très bonne qualité. Livraison possible.
✆ **06 10 78 30 21**

69 - Vend presse moyenne densité John Deer 336 A très bon état. Vend foin petites bottes 12 kg environ 2019 - 400 bottes.
✆ **04 78 44 31 74**

Arbo-viti

18 - Vends foin regain, bottes rectangulaires, livraison possible département limitrophe.ESSAI
✆ **04 74 85 06 10**

Distribution

42 - Vds dessileuse 2.5 m3 Euromark 2013 TX 250 DSP 4800 Ð TTC
✆ **06 60 28 14 99**

Epandage

01 - Vds épandeur à fumier Avto 7T hérissons horizontaux état neuf.
✆ **04 74 35 51 55 HR**

01 - Vds épandeur à fumier Avto 7T hérissons horizontaux état neuf
✆ **04 74 35 51 55 HR**

Forestiers

38 - Vends cable forestier diamètre 12 - 80 m long, état neuf 80 euros
✆ **06 74 16 54 76 - 04 76 95 15 72**

Cave

69 - Vends 4 cuves inox Giroux 35 hls - Pressoir Vaslin Véritas 32 - Cuve plafond mobile inox 7 Hl - Pompe à vin - Prix à débattre.
✆ **06 63 18 32 28**

Manutention

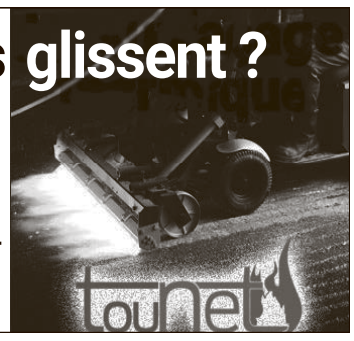
42 - plateau fourrager jp constuction 3essieux 14t 10metres+1.5m de rallonges pneus routiers 445/50/19.5.prix11500
✆ **06 17 91 45 82**

18 - Vds télescopique NH LM632 2016, 2.700 h, TBE ;dérouleuse-pailleuse AlTECDR280PA 2007 BE ; enrubanneuse Khun RW1610, 2017, TBE.
✆ **06 87 29 62 32**

Divers

38 - Recherche remorque de 6 tonnes démontable faire offre
✆ **06 50 13 22 53**

42 - Vds cause retraite faucheuse conditionneuse Claas Disc03050TC + 2010 - bon état 5800 Ð
✆ **06 71 94 83 55**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


42 - Recherche petite dessileuse d'occasion 1 m3 maxi 2 m de largeur
✆ **06 73 12 03 16**

21 - Recherche mois batteuses, tracteurs, presses moy densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH,Deutz, MF, Renault, Fendt,Welger et autres
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Cherche remorque basculante 6T ou 7T à ridelle rabattable, 1 désileuse 1m3 meme à réviser.
✆ **06 88 56 91 53 le soir**

89 - Vds cause retraite mini pelle Yanmar VIO 25 2T7 année 2014 1650 Hrs 3 godets chenilles caoutchouc TBE
✆ **07 89 45 43 43 heures de repas midi et soir**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


58 - Cause retraite vd 3 cellules 1 aplatisseur 1 ventilateur 2 auges 5m 6 barres au garrot 5m 2 barres au garrot 6m 4 Cornadis à veau 2.40m 1 herse plate 5 panneaux
✆ **06 71 06 43 08 - 03 86 78 25 81**

38 - Vds serre séchage tabac ou maraichage 26x9.30 + remorque avec épandeur 5T jamais servi TBE
✆ **06 25 31 32 26**

89 - Vds bi-déminéralisateur hydro-Agly TBE
✆ **07 69 17 45 20**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce www.central-pieces-agri.com

21 - Vds 4 panneaux Cornadis 6mplaces Agritubel Jourdain-masses jerrican 40kg
✆ **06 46 10 52 91**

58 - Vds Cornadis B Joudain 2 barres 6m - 100 PL 700 HT + 1AVGE La buvette 5 m 250 HT Pos. Livraison
✆ **06 99 34 56 77**

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert Travaux Publics TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
23 200 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

01 - Vds Sambron GE20, refait entièrement, sablé, repeint comme neuf hauteur maxi vidage benne 2m10 prix 5600 euros mot. 16 CV, 2 cyl.
✆ **06 74 82 72 12**

21 - Vds chaine de curage marine 80m rampe de lavage 4 postes manus avec pulsateurs pompe à vide 500L/minute 1 épandeur Hewang pour faire une remorque 1 moulin à farine Law a deb.
✆ **03 80 93 54 90**

26 - Suite vol productrice plantes médicinales cherche chapeau alambic et grille en cuivre Marque Tourniaire.Diamètre 83cm.
✆ **04 75 21 87 78**

39 - Vds cause retraite prix intéressant tracteur Fordson Major semoir Nodet Gaugis 3m 19 Francs RG, remorque routière Tournier 2 essieux CU 1300kg, touret à meunier, perceuse sur colonne leve-sac Kuhn pelleteuse yumbo à chenille et recherche tracteur Ford Country
✆ **06 84 83 19 90 avant 19h**

01 - Vds cause retraite dessileuse Kuhn portée 2m3 aplatisseur Toy 6 CV 1200 euros.
✆ **04 74 52 94 33**

38 - Vds épandeur Teupenia 3,5T pneus neufs, tronçonneuse Husq 445 BonEtat révisée, Petite pince agrume, Moteur télémétrique 4cv/380
✆ **06 42 90 75 43**

38 - Vds épandeur Teupenia 3,5T pneus neufs, tronçonneuse Husq 445 BonEtat révisée, Petite pince agrume, Moteur télémétrique 4cv/380
✆ **06 42 90 75 43**

38 - Vends remorque Jeep, bétaillère 2 bêtes bon état ; Foin balles rondes
✆ **06 01 32 73 20**

42 - Vds piquets châtaigniers L 180 2 euros/pièce - dessileuse cubes - poules pondeuses bio 6 euros/pièce
✆ **04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30**

71 - Vds aplatisseur-charrue, 3 socs, Huard.
✆ **06 58 53 48 16**

89 - Vds élévateur Dénis, 8 mètres, 100 qx/heure, souffleur Dupuis 6 CV, vis sur chariot, 6 mètres diamètre 125, le tout en bon état, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

67 - Vends butteuse à fleauxasperge TBE 2 ans. Laveuse électronique et éplucheuse asperge occasion. Griffe asperge. Plant de fraise frigo, groseille, cassis, myrtille, rhubarbe(pour prof). Plastique asperge et voile covertan.
✆ **06 14 36 28 98 ou 03 88 70 72 74**

67 - Vends cause retraite benne Mengele fabrication Legrand 8T et vibroculteur Rau 2,80 m le tout en très bon état.
✆ **06 72 24 99 84**

38 - Vends 2 roues tracteur 18 4 38 bon état avec jumelage molcon et 1 gros palan à chaine
✆ **06 37 77 89 90**

38 - Vends un cultivateur 13 dents très bon état :150 euros.
✆ **04 74 58 38 36**

38 - Vds herse rotative Kuhn 4,5cm 4503 de 2009 rouleau Guttler TBE 16000euros HT; Épandeur engrais Bogballe 1600S 15m calibrator de 2003 DPA bâche parfait état 4000euros HT
✆ **06 83 48 17 25**

38 - Vds épandeur SMA Puma 21/50S 5m modèle TP de 2006 attelage châssis groupe de broyage Noremat 10500euros HT; Semoir maïs PNU 4rgts disques tournesol micro 1500euros HT
✆ **06 83 48 17 25**

89 - Vds compresseur Lacmé triphasé 3 CV + pistolets scie circulaire 60cm + table blocage
✆ **06 21 94 19 63**

38 - Vds remorque Leboulch 6 to ridelle rabattable 10m3 faucheuse Krone 5 disques andaineur Kuhn 2,80 m presse John Deere 336 pirouette Kuhn le tout en bon état.
✆ **06 81 62 15 57**

38 - Vds cause retraite désileuse pailleuse Jeantile DP4200 de 2004.
✆ **06 21 77 16 16**

38 - Vds semoir engrais Vicon 15-21 et semence avoine printemps Achète benne camion 12 T.
✆ **06 14 47 49 53**

26 - Vds épandeur engrais Cosmos 850L, état neuf, boitier Vicon 700 euros cause retraite.
✆ **06 86 92 08 57**

58 - Vds desileuse-pailleuse trainée Silofarmer 6m3 TBE 2010 utilisé 5 ans 7500 euros
✆ **06 14 26 16 97**

42 - Vds Zetor 60 cv 4000 h fourche repeint révisé - factures - cabine en deux roues - beau - 8000 Ð
✆ **06 80 32 10 36**

07 - Vds évacuateur vas-et-viens Miro+vêleuse Vink 800 + barrières + pompe à vide + appareil de clôture batterie+abrevoir+bac+pul sateur.
✆ **06 69 72 83 15**

89 - Vends séparateurs, 100 qx Denis complet avec 4 grilles, 50 qx Dupuis complet avec 4 grilles le tout en bon état. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

01 - Vds cause retraite nourrisseurs bovins et veaux barrières auges bac à eau matériels fenaison éparse Rousseau Mangoust 35l.
✆ **06 10 27 42 31**

63 - AV pulvé Beyne PLH21/1000 L 2014 21 m 10000 euros HTTBE.
✆ **06 82 45 08 85**

88 - Vends ces ret Tr Claas 8404RM A. 2010 4600H 4Dis prise F.Av FR PNC révisé fact. appui - MB NH 6090 A2013 800HB C 730 chariot Varifeed c humidité.
✆ **03 29 67 48 75 HR**

70 - Recherche épandeur ‡ fumier 5 à 8T. Faucheuses à assiettes Kuhn 4 et 5 ass. Andaineur simple Kuhn -1 toupie. Epareuse 3e t 4m. Tract MF 165, 168, 188, 590, 690 et 698. Tract Fiat série 90. Presse BR 120x120 Class, Krone, Welger, Deutz, Vicon et Carraro. Presse MD, JD et Claas.
✆ **06 83 59 05 70**

Elevage

26 - Vds rateliers foin et grain pour ovin - caprin, pour petite botte. 70 euros pièce.
✆ **06 86 92 08 57**

71 - vds cause cessation, 1 tracteur claas ares 2001 avec chargeur quicke presse rolland 340.2008 faucheuse claas 2700.2012 pirouette kuhn 5202.2016
✆ **07 66 15 07 58**

71 - vds cause cessation, 1 tracteur claas ares2001 avec chargeur quicke2008 BMS170 +pic botte 18000 euros - presserolland340.2008. 12000 euros - pirouette kuhn5202 4000 euros - Faucheuse claas 2700 2012 - 3500 euros - semoir à engrais avec lève sacs2001 - 1500 euros - pulvé Berthoud 600l 500 euros
✆ **07 66 15 07 58**

Véhicule

Utilitaire

07 - Vends C15 1992 à remettre en état ou pièces détachées
✆ **06 78 65 81 37**

26 - Vends camion frigo 2013, 317225 Kms, bon état, contrôle technique OK, 8700 euros.
✆ **06 60 98 27 06**

26 - Vends Kangoo 1.9D tôle 165M Km, an 2000, CT OK, 3000 euros. Séc. éléctrocoup F3005 révisé annuellement, 700 euros.
✆ **06 03 95 64 56**

88 - Vends bétaillère Volvo FL6 1993 bon état 385000 kms contrôle 2017 2000 euros
✆ **06 70 73 65 02 - 06 79 63 44 17**

01 - Vds cause retraite Pick up Mitsubishi L200, 97000 km, de 03/2011.
✆ **06 10 27 42 31**

Tourisme

26 - Vds R19 pour pièces détachées. Bon état, 480 euros.
✆ **04 75 04 42 13**

38 - Vends Seat Ibiza 2002 essence 3 portes 192596km BE CT ok 2200 euros
✆ **04 74 85 16 74 HR**

26 - Vds Peugeot 207, an 2010 HDI, 5 portes, 70CV, 4 pneus neufs, 130.000Km, distrib 2020, ok CT, prix 4990 euros.
✆ **04 75 04 42 13**

19 - AV 4x4 Suzuki Grand Vitara-gris, de 2004, 215000 km,diesel, 8 CV, pneus avantsneufs, 5 portes, , bouleattelage, bon état, CT OK.
✆ **07 70 26 51 82**

89 - Vds pour Peugeot 5008 4 roues tole pneus contact Michelin Alpin 215/55/16 350 euros
✆ **06 12 95 24 97**

89 - Vd 4 roues 5008 Michelin hiver 205/50/17 250Ð - 2 pneus 185/65R15 Michelin 1000km 80Ð
✆ **06 87 50 20 77**

Achat-Vente

Récolte

18 - Vends enrubannage, récolte 2020, très bonne qualité. Livraison possible.
✆ **Tél. 06 10 78 30 21**

25 - Vends foin regain, bottes rectangulaires, livraison possible département limitrophe.
✆ **04 74 85 06 10**

38 - Vends cueilleur Fantini 5rgs écart 80 broy année 1999 très propre 6000 euros déb
✆ **07 62 48 29 01**

26 - Entreprise de production et transformation plantes aromatiques, recherche nouveaux producteurs qui souhaitent se diversifier avec ou sans expérience dans cette culture de plantes aromatiques types: lavande, lavandin, camomille, thym, romarin, menthe, mélisse... Nous vous proposons un contrat d'achat, de prestations de A à Z, sur mesure et en adéquation avec votre climat. Notre recherche comprend la région Rhône Alpes et ses régions voisines. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements, par mail : prodcontrats@gmail.com.
✆ **prodcontrats@gmail.com**

01 - Agri vend livre luzerne déclassée à partir de 120 euros/T foin regain paille pour manger paille colza et maïs.
✆ **06 83 33 41 45**

21 - Achète foin sur pied récolte 2021 - bonne qualité - Sud Côte d'Or
✆ **06 86 00 02 01**

89 - Vds paille de blé à l'abri rectangulaire livraison possible
✆ **06 81 82 73 32**

91 - Collectionneur achète vieux vins au meilleur prix même inbuvables - tel Christophe 06.60.63.91.76
✆ **06 60 63 91 76**

26 - Drôme des Collines. Vds bon foin PN BR 120X120. Livraison suivant distance
✆ **06 88 48 14 29**

26 - Vends fumier ovin environ 60 T.
✆ **06 86 80 25 83**

69 - Vends pommes de terre de consommation.
✆ **06 43 11 39 57 ou 06 47 30 34 11 HR**

42 - Prod. vds maïs ensil. + foin et foin de luzerne + enrubann. luzerne ou trèfle. Poss. livraison.
✆ **06 82 29 74 85**

01 - Vds foin de luzerne moyenne densité groupée en paquets de 14 bottes.
✆ **06 78 09 57 93**

Plants, pépinière

38 - Prod fruit,pépinière, vds scion variétés anciennes pomme, poire, prune, cognassier. Choix de porte-greffe adapté expédition possible, tarif dégressif
✆ **06 42 90 75 43**

Fourrage

01 - Vends très bon foin, en balles rondes.
✆ **04 74 85 06 10**

26 - Vends luzerne 2 coupes C2 AB balles rondes 15 T 180 euros/tonne
✆ **06 48 88 40 98**

38 - Vends foin regain 2020, bottes rondes stockées à l'abri,bonne qualité
✆ **06 89 89 28 63**

38 - Vends foin balles rondes prairies naturelles récoltes fin mai 2020 à l'abri départ ferme.
✆ **06 76 32 18 99**

42 - Vds maïs épis - ms élevée - maïs type grain indice 400 - irrigué - livraison possible
✆ **06 47 61 45 50**

74 - Vends enrubanné de 4ème coupe de jeune prairie en botte carrée, environ 60% MS
✆ **06 66 57 06 20**

01 - Vends foin prairies naturelles piémont balles rondes et rectangulaires bien rentré stocké sous hangar année 2020 et 2019
✆ **06 73 43 54 50 HR**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, foin BR ouHD, ray gras, luzerne. Livraison par 10 T. 15 T. ou 20 T.
✆ **04 74 00 30 70**

70 - Vends enrubanné de luzerne pure 2020 certifié bio, balles rondes, 95euros la tonne.
✆ **06 84 73 77 39**

21 - Vends paille et foin qualité garantie, liv. assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

88 - Vends foin récolte 2020 Possibilité de livraison Botte carrée.
✆ **06 09 39 14 91**

Propriété

71 - Vends 45ha foncier libre 15ha terre 30ha Pré -Dirol et Montceaux le Comte -58 -Cabinet Jourdier
✆ **03 85 84 78 82**

Immobilier

69 - Vends prairie département limitrophe isère.
✆ **06 75 00 10 15**

21 - Vends terrain agricole, non constructible, proche Dijon.
✆ **06 88 20 25 00**

68 - Vends ferme auberge Hautes Vosges 1200 M 2HA en propriété 15HA landes, cuisine équipée 120 couverts 34 places dortoirs étable entravée atelier de transformation fromagère.
✆ **06 14 59 27 87**

38 - Vds T4 Echirolles 3 chambres clim cheminée garage rés sécu belle vue chges 200 euros/mois.
✆ **06 08 93 67 28**

Location

Autres

84 - Recherche estive pour 1000 ovins et caprins du 15/06/21 au 15/10/21.
✆ **06 22 37 71 85**

69 - Producteur cède place de marché hall couvert et fermé confort de travail et bon potentiel. Renseignements :
✆ **06 20 90 65 09**

Emploi

Offre

26 - Rech salariés pour taille pêchers avec expérience, région St Donat (26)
✆ **06 03 90 61 31**

26 - Cherche ouvrier agricole pour plantation lavandin à la machine.
✆ **04 75 53 64 22 HR ou 06 83 00 65 05**

DANS LE CADRE DE SON DÉVELOPPEMENT

DAFP MATERIEL AGRICOLE **recrute**
Un(e) **TECHNICIEN(NE)**

Pour son site de Toucy
Débutant accepté, salaire selon compétences

Envoyer CV + LM à s.bonfillou@dafp.fr — CASE IH

SICAFOME (Marché au cadran Ovins/Bovins)

RECHERCHE BOUVIER chef d'équipe

CDI 35 H selon CCN Bétail et Viandes

Renseignements et candidature avant le 31/12/2020 à SICAFOME
29 Route de Châtillon - 58290 Moulins Engilbert
03 86 84 28 75 - cadran@sicafome.fr

69 - Recherche ouvrier viticole sect Villefranche s/S possibilité delogement pour couple motivé, expéreience souhatée.
✆ **06 31 61 19 21**

69 - Propose CDI 35 H. transformation fromagère traite VL + chèvres soins animaux permis B à Vaugneray.
✆ **06 75 68 77 68**

Divers

07 - Cherche scooter 50 cm3 parfait état.
✆ **04 75 64 90 20**

39 - Vds 3 poutres meta L 13 m l 0,60. 2 roues 16-9-R34. Pneus usé. Rampe manitout. Charette 2 R pour 1 cheval. 309 Peug. ess. pour pièces GPS état neuf. Prix à déb.
✆ **06 85 22 28 81**

69 - Maraicher cède droit de place sur le marché Monchat et Monplaisir 8ème.
✆ **06 25 16 50 12**

Mariage

Rencontre

15 - Agri éleveur, 50 ans, désire rencontrer femme de 38 à 50 ans, sentimental,se projetant dans une relation durable,aimant la vie à la campagne et s'épanouir sur la ferme. Ecrire à L'union du Cantal, BP 339,1 5003 Aurillac cedex,qui transmettra.
✆ **Réf. 13/20**

Animaux

Bovin

01 - Vds cause surnombre vaches au lait ou prêtes à vêler + génisse prête Mtb, CL, tt. gar. sanitaire.
✆ **06 22 81 80 40**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - VD reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; VD génisses 14 mois ; VD vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

71 - Vends des génisses de 30 mois garanties pleines d'un taureau vêlage facile. Terme décembre. Livraison possible. Jean-Charles Pallot. OUDRY
✆ **06 16 50 72 21**

01 - Vends 2 taureaux limousins, 24 mois, dont 1sans cornes et veaux reproducteurs limousins, dont 3 monozygotes sans cornes, HBL. GAEC de Forêtvieille.
✆ **04 74 06 03 04**

71 - Cause retraite vds chepte l charolais vaches pleine génisses 18mois bons veau x mâle 8mois équilibrés t aille viande docile TGS b onnes origines
✆ **06 80 34 74 12**

26 - Vends pour reproduction male blanc bleu belge croisé bonne conformation .
✆ **06 11 17 01 91**

38 - Vends vache Limousine avec veau ou vêlage prévu novembre/décembre.
✆ **06 22 53 60 94**

42 - Vends vaches au lait MO génisses prêtes MO ind. IBR BVD - CL
✆ **06 35 19 36 21**

42 - Vends taureau Charolais de 13 mois 700 kg environ génotypé vêlage facile laitier et docile - prix raisonnable - origine IA
✆ **06 81 57 59 16**

42 - Vends taureau Herd Book Lim 2 ans très bonne origine
✆ **06 73 66 11 84 ou 06 70 86 97 21**

38 - Vends vache Limousine avec veau ou vêlage prévu novembre/décembre.
✆ **06 22 53 60 94**

42 - Vds taurillons - Holstein - sans cornes pour sailli + vaches au lait - tbo - poss.livr.
✆ **06 77 99 23 77**

42 - Vds taurillons - Holstein - sans cornes pour sailli - tbo + vaches au lait- poss. livr.
✆ **06 77 99 23 77**

42 - Vds taureaux Charolais 10 de 1 an + 4 de 2 ans + 1 de 3 ans - livraison assurée - GAEC LAPENDERY
✆ **06 33 45 64 39**

42 - Vends 2 génisses 2 mois prim'holstein.gène rouge origine+10000l. Prix 350Ð TEl:04-77-65-53-15
✆ **04 77 65 53 15. port 06 88 71 55 18**

01 - Vends agri vaches limousines cause surnombre et vêlage tardif ; maïs ensilage Pl entière.
✆ **06 83 33 41 45**

42 - Vds 4 bons taureaux 18 m Charolais origine 71 pour reproduction
✆ **04 77 65 20 85**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vd taureau adulte 3 ans recommandé pour velages génisses, 30taureaux de 2ans, 40veaux mâles, le tout a un prix attractif. Elevage ayant selectionné depuis des décennies,facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toute distance, sélection de père en fils depuis longtemps
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand**

58 - Vds TB veaux reproducteurs HBC HBL T HBC 18 mois GAEC de Selins Bazolle
✆ **06 78 97 54 52 - 06 72 26 48 55**

89 - 20 trx charolais 2 ans HBC, 80 mâles repro 2020TGS - Livraison possible, GAEC CADOUX Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - vds veaux charolais reproducteurs à partir de 1500 euros - GAEC GERMAIN 89 - DIGES
✆ **06 76 56 36 43**

58 - Vds 2 taureaux 21 et 19 mois HBC, veaux HBC dont 1non HBC type viande dépistage IBR BVD besnoitiose négatif FCO4-8 livraison MARTIN MONTIGNY SUR CANNE
✆ **06 83 85 43 95 - 03 86 50 05 60**

73 - Vends des génisses Abond terme novembre décembre. Idem IBR BVD docile
✆ **06 28 74 25 63**

38 - Vds taureaux Limousins HBL, 14 mois, dociles, au pré, livraison possible.
✆ **06 12 05 40 97**

42 - Vends vaches montbéliardes à cellules (1er et 3eme lactations) moyenne contrôle laitier 7500l, idem d'ibr+ boucles bvd
✆ **06 81 22 86 60**

71 - Vends 7 taureaux 2 ans et mâles repro. 1 an, HBC, TGS, Dufraigne D et J, La tagnière.
✆ **06 70 13 23 25**

71 - Vds 2 taureaux 30 m vêlage facile, taureaux 18 m et veaux de l'année, HBC, TGS, Ducert Cl. Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vds HBC taureaux 18 mois veaux 1 an, prix raisonnable, DVPT et viande VF, Gaec Mathieu Chevalier.
✆ **03 85 70 40 88 ou 06 99 12 71 56**

71 - Vends 5 génisses normandes pleines d'un charolais, vêlages déc. et janvier, IBR A et BVD.
✆ **06 08 95 93 72**

71 - Vds 1 tr char. né le 04/14 et 2 veaux HBC, TGS, dociles, origine Lépée, Bouchard. Gaec Chevalier, 71190 Mesvres.
✆ **06 87 95 73 01**

71 - Éleveur limousin vend pour la reproduction taureaux 12 à 20 mois, HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

42 - Vends 2 vêles Ferrandaise ou échange contre vaches d'engraissement.
✆ **06 07 80 54 83**

71 - Élev. limousin Jouanin vd tx 20 mois, HBL ou non, génisses pleines TGS, TBO, livr.
✆ **03 85 25 36 41 H.R.**

69 - Vends taureaux chaolais 18mois et 10 mois TBO TGS et livraison assurée.
✆ **06 85 73 49 86**

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
les 13 et 20 JANVIER 2021
STATION de CHARMOY (89)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE
06 09 82 85 46 - www.charolaiscroissance.fr
PORTES OUVERTES le 08 janvier 2021 + VISITES SUR RENDEZ-VOUS

03 - Vends taureaux Charolais HBC de 20 ET 30 mois TBO -Elevage Perrin Deux - Chaises
✆ **06 82 22 96 13**

54 - Gaec des Hirondelles à Laloeuf, vends taureaux reproducteurs, bonne génétique.
✆ **07 87 86 70 63**

74 - Vends cause retraite vaches charolaises pleines + taurillons bêtes à l'attache.
✆ **06 19 33 56 77**

21 - Eleveur Parthenais inscrit vend 5 taureaux de 2 ans TB conformation ainsi qu'un large choix de mâles de 12 mois à 15 mois
✆ **EARL Leroy - 06 50 56 40 48 - 21150 Bussy le Grand**

01 - Vds 3 bonnes vaches Charolaises vêlage 01 02 03/2021 TGS cause retraite.
✆ **09 75 98 44 25 hr**

58 - Cause retraite vds génisses 3ans charolaises gestantes vêlages janvier TB origines HBC et non, garantie sanitaire
✆ **03 86 50 05 79**

71 - Vds 30 trx HBC, repro., TB qualité et origine, liv. assurée, Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds vaches et génisses 30 mois, charolaises pleines, veaux reproducteurs, HBC, IBR A.
✆ **03 85 24 15 93**

71 - Vds bons taureaux charolais, type viande et un fils de Chabal, mixte viande et élevage.
✆ **03 85 58 76 55**

18 - EARL Breton vend un taureau charolais HBC , 20 mois, poids de naissance 42 Kgs utilisable sur génisses, type mixte viande.
✆ **Tél. 06 82 25 17 13**

42 - Vds génisse Ferrandaise pleine 5 mois race pure très belle génisse Bregnier noir
✆ **06 85 50 08 08**

69 - Vds reproducteurs HBL bonne origine.
✆ **06 71 61 73 16**

03 - Vends taureaux charolais HBC DE 20 ET 30 mois TBO - Elevage Perrin Deux-Chaises
✆ **06 82 22 96 13**

01 - Vds 2 génisses race Prim'Holstein âge 3 semaines cause surnombre.
✆ **06 10 79 14 12**

42 - vends taureaux charolais 14-15 mois ; génotypés. GAEC élevage Plasse 0613237103
✆ **06 13 23 71 03**

39 - Vends bon taureau limousin HBL issu IA Urville + Eleazar
✆ **06 41 15 60 64**

07 - Vends 6 génisses Bio race 46 âgées de 30 jours troupeau indemne IBR BVD.
✆ **04 75 38 84 70 HR**

71 - Vds taureau 20 mois, convient croisement, TGS, origine viande, livraison possible.
✆ **06 83 35 59 07 ou 06 81 24 85 64**

42 - Vds cause surnombre vaches au lait ou prêtes à vêler + génisse prête Mtb, CL, tt. gar. sanitaire.
✆ **06 22 81 80 40**

18 - EARL Breton vend un taureau charolais HBC , 20mois , poids de naissance 42 Kgs utilisable sur génisses, type mixte viande.
✆ **06 82 25 17 13**



18 - Vds choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2019 et janvier-février 2020, toushivernés au pré (avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnable. 4 DE MAORI (origine GOUJAT, Rhône) ; 3 DE LOUBARD (père d'OLYMPIADE, origine MICAUD, Allier) ; 6 DE NICO (nés dans l'élevage d'un embryon de CHRISMAS-CYRANO) ; 1 JEFFERSON (origine METROP DIDIER, 71) et 4 vélâges faciles pour génisses. SCEA BONNICHON-LE-MASSON, 18170 LE CHATELÊT.
✆ **06 81 38 47 12 et 02 48 5621 49 (HR) Hubert ; 06 07 91 98 08 Jean-Marc ; 06 07 62 33 74 Anthony**

71 - Cause retraite vends vaches et génisses charolaises pleines, terme janvier à début mars, facilité de vêlage.
✆ **06 89 37 09 62**

69 - Vend très bons taureaux 2 ans et 1 an HBC, vêlage facile, type viande et élevage. TGS.
✆ **06 85 73 49 86**

03 - Génisses limousines HBL 2 ans prêtes à saillir toutes garanties sanitaires.
✆ **06 31 11 31 70**

03 - Taureau limousin 16 mois mixte viande HBL toutes garanties sanitaires.
✆ **06 31 11 31 70**

23 - Sélectionneur vend un lot de 15 agnelles charollaises. TB génétique. Garanties sanitaires.
✆ **06 85 70 66 26**

Caprin

42 - Vds 60 chèvres Saanen pleines - m.b. 15 janvier - livr. assurée.
✆ **06 86 57 38 41**

42 - Vds 15 chevrettes Saanen 10 mois à mettre au bouc - 100 Ð - livr. assu.
✆ **06 86 57 38 41**

42 - Vds 26 jeunes chèvres et 6 chevrettes pleines Alpines à cornes et paturées - livr. poss.
✆ **06 86 57 38 41**

Ovin

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

26 - A vendre couloir de contention ovin, 8M de long, mobile, 1300 euros
✆ **06 73 00 72 58**

38 - Vends un lot de 20 belles agnelles grivettes moyenne d'âge 7 mois prix:2500,00 euros
✆ **06 79 32 62 12**

74 - Proche Rumilly 74 vends agneaux agnelles issus IA de béliers améliorateurs brebis Lacaune 390L à réserver.
✆ **06 73 90 49 15**

42 - Achète Brebis, Chèvres réforme, Agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

01 - Achète brebis chèvres reforme agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

71 - et autres départements, achète moutons toutes catégorie, paiement comptant.
✆ **09 71 27 88 01**

23 - Sélectionneur vend unlot de 15 agnelles charollaises. TB génétique. Garanties sanitaires.
✆ **06 85 70 66 26**

Porcin

38 - Vds Porcelets toute l'année à partir de 20kg et jusqu'au porc charcutier; nés et élevés sur paille. Livraison possible en fonction du nombre
✆ **06 83 81 45 79**

69 - Vends porcs fermiers nourris aux produits de la ferme. Poids 120 à 180 kgs.
✆ **06 82 35 31 37**

69 - Vends porcs fermiers.
✆ **04 74 70 94 03**

Volaille, lapin

01 - Vends poules de réformes, très belles, TBE.
✆ **04 74 85 06 10**

42 - Urgent vds poules pondeuses BIO 6 euros /pièces + dessileuse cubes piquets châtaigniers fendus main.
✆ **04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30**

38 - Vends lapins fermiers trois à quatre kilos
✆ **06 08 75 22 64**

Chien

26 - Recherche chien truffier,bâtard ou autre
✆ **06 32 10 58 91**

38 - Cherche chiot Border Collie mâle pour exploitation agricole
✆ **06 25 24 28 76**

01 - Vds portée de 4 chiots non LOF Border Collie nés le 28/09/2020 mère 250269810116487 travaille sur ovin conviendrait sur bovin 3F et 1M prix 200 euros chacun
✆ **06 61 57 23 23**

Gibier

07 - Spécialiste lapins de garenne repris en parc, adaptation garantie et livraison, documentation
✆ **06 82 28 12 19**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE CROISSANCE

Société par actions simplifiée à actionnaire unique
Capital social : 3 000 000 euros
Siège social : 14 boulevard de la Trémouille 21000 DIJON
501 209 472 RCS DIJON

CHANGEMENT DE PRESIDENCE

Par une décision du 01/12/20, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, actionnaire unique de la société :

- a pris acte de la démission de Madame Patricia BAUCHERY, Présidente non associée, a effet du 01/12/20,

- a nommé en remplacement, à compter du 01/12/20 et pour une durée indéterminée, Monsieur Jean VERILLAC né le 13/01/1966 à VALENCE, domicilié 18 C chemin du Bouquis 69570 DARDILLY, conformément à l'article 22 des statuts.

Pour avis,

L'actionnaire unique

AL215129119

NOMINATION

LE MEIX DE LA FORGE

SAS au capital de 3 000 euros, siège social : Route de Fontaine, 21610 ST SEINE SUR VINGEANNE, 530 434 265 RCS DIJON, décisions du 30/11/2020 : nomination de M. Laurent DAUTREY (5212 Route de Fontaine 21610 ST SEINE SUR VINGEANNE) en remplacement de M. Emilien DAUTREY à compter du 23/11/2020. Pour avis

AL215129120

TRANSFERT DE SIÈGE

LES TERRASSEMENTS LAURENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Rue du Moulin des Étangs 21600 FENAY
793 071 812 RCS DIJON

Avis

L'Associé unique en date du 31/10/2020 a décidé de transférer le siège social du 5 Rue du Moulin des Étangs, 21600 FENAY au 3 Rue des Herbuottes, 21220 FIXIN à compter du 1er novembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL215129138

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LUX
du lundi 4 janvier 2021 à 09h00
au vendredi 5 février 2021 à 12h00

Par arrêté du Maire de Lux du 30 novembre 2020, il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lux.

L'enquête publique se déroulera durant 33 jours consécutifs du lundi 4 janvier 2021 à 9h00 au vendredi 5 février 2021 à 12h00.

Par décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne – Franche-Comté, la révision générale du PLU de Lux a été soumise à évaluation environnementale. Elle est intégrée au dossier d'enquête.

Les avis de l'Autorité environnementale et des personnes publiques associées ainsi que la note en réponse de la commune sont inclus dans le dossier d'enquête.

Le Président du tribunal administratif de Dijon a désigné M. Alain DUROUX, Ingénieur territorial en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique déposé à la mairie de Lux aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le lundi de 14h00 à 17h00, le mercredi de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier sera également consultable :

· sur le site internet de la commune : **www.mairie-lux21.fr**,

· sur le site dédié à l'enquête : **www.registredemat.fr/plu-lux21** – registre dématérialisé n°506,

· sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie de Lux aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de M. le Maire de Lux.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur déposé en mairie,

- sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête : **www.registredemat.fr/plu-lux21**,

- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur, enquête publique - révision du PLU de Lux, mairie de Lux, 21120 Lux.

- par courrier électronique : **plu-lux21@registredemat.fr**.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences pour recevoir le public à la mairie de Lux aux jours et heures suivants :

- mercredi 06 janvier 2021 de 14h00 à 17h00,

- vendredi 15 janvier 2021 de 16h00 à 19h00,

- lundi 25 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,

- samedi 30 janvier 2021 de 9h00 à 12h00.

Les gestes barrières devront être respectés : venir avec son propre stylo, port du masque obligatoire, présence d'une seule personne à la fois dans la pièce de consultation, gel hydroalcoolique sur les mains avant et après l'entretien, respect des distances de sécurité.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra dans un délai d'un mois son rapport, ses conclusions et son avis à M. le Maire de Lux. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Lux.

Le projet de révision générale du PLU de Lux pourra être modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées ainsi que du rapport, des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur.

AL215129101

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

S.C.P.»Véronique LAGE-WERNER, François PENY et François GUILLERMET» Notaires associés 2 rue Bossack - 21000 DIJON

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me François PENY, le 10 décembre 2020, Monsieur Alain Jean-Claude GUTH, Retraité, né à THANN (68800), le 07 avril 1953 et Madame Simonne Germaine Henriette WITTMANN, Retraitée, née à PRECHAC SUR ADOUR (32160), le 28 octobre 1950, demeurant ensemble à FLAMMERANS (21130), 4 route de Brise, mariés à la Mairie de RAMMERSMATT (68800), le 24 octobre 1987, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faite dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me François PENY, notaire à DIJON.

Pour insertion- Me François PENY»

AL215129134

MODIFICATION DE STATUTS

OPTICAL CORK

Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros. Siège social : 4 rue du Colonel de Grancey 21000 DIJON RCS 851 438 739. Aux termes du PV des décisions de l'associé unique du 24/11/2020, il a été décidé de transférer son siège social de 4, rue du Colonel de Grancey 21000 DIJON au 21 rue de chapitre 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE à compter du 24/11/2020 et d'étendre son objet social à la commercialisation de vins et de moût et le conseil en développement de logiciel. Les statuts seront modifiés en conséquence et la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de TOURS. Pour avis, La gérance

AL215129080

SOCIETE CIVILE ESPACE POUILLY

SCI au capital de 152.45 €
Siège social : 3 Boulevard De Sevigne 21000 DIJON
380102640 RCS de DIJON

Par AGE du 06/11/2020, il a été décidé à compter de ce même jour :

- de proroger la durée de la société de 20 années jusqu'au 09/12/2040

Mention au RCS de DIJON

AL215129117

A.C.R. (AMENAGEMENT CLOISON RAYONNAGE)

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7 700,00 €
Siège social : 45 rue de Longvic 21300 CHENOVE
428 094 122 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Selon décision de l'associée unique du 8/12/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2 300 euros, pour être porté de 7 700 euros à 10 000 euros, par incorporation d'une somme prélevée sur le compte « autres réserves ». Les articles 7 et 8 des nouveaux statuts tiennent compte de cette modification. La même décision a également acté la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : société par actions simplifiée

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément de toutes les cessions d'actions par les actionnaires sauf celles de l'associée unique

NOUVEL ORGANE DE DIRECTION : Président : M. Rémy TISSERAND, demeurant à LA LONGEVILLE (25650) - 4 lotissement Entre 2 Villes, ancien gérant.

A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

AL215129118

MK AUTO

SAS au capital de 1 000€, 270 rue de la Pièce Cornue, 21160 Marsannay La Cote, 879 514 396 RCS Dijon. L'Associé unique a décidé, le 8/9/2020 : - d'élargir l'objet social de la société à « La réparation, l'entretien et le nettoyage de véhicules ». - de changer la dénomination qui devient MK AUTO 21. A compter du 1/10/2020. Mention au RCS de Dijon

AL215129128

BARBARA CHEVRET

SAS au capital de 30.000 €
Siège social : 1 rue du 19 mars 1962 21490 Varois-et-Chaignot
838 984 482 RCS DIJON

Modifications

Suivant décisions de l'associé unique en date du 3 septembre 2020, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient désormais «METIWAY». L'associé unique a également transféré le siège social au 475 cours de Gray - 21850 Saint-Apollinaire. Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Suivant décisions du Président en date du 3 septembre 2020, il a été décidé de nommer Mr Maxime JACOB demeurant 42D rue de la Petite Courbe - 17440 Aytré, en qualité de Directeur Général. Mention au RCS de Dijon

AL215129136

GROUPE EUROLABO

Société à responsabilité limitée
à capital variable
au capital minimum de 16 000 euros
siège social : 6, Impasse du Levant - Z.A. de Poissane
31590 VERFEIL
453 140 022 RCS TOULOUSE

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2020, les associés ont décidé de :

1°) transférer, à compter du 30 octobre 2020, le siège social au 9, rue Ampère – 21110 GENLIS ; 2°) modifier en conséquence l'article 4 des statuts ; 3°) modifier l'article 20 des statuts en particulier pour réduire le nombre de Gérants prévus statutairement.

Gérants : M. Mikaël ROCHER demeurant Le Fourneau 37130 LIGNIERES DE TOURAINE, M. Franck DE BENEDITTIS demeurant 444, route de Saint-Pancrasse 38330 SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES, M. Jean Christophe FREY demeurant 26 A rue des Tilleuls 68440 ESCHENTZWILLER

La société sera désormais immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon et radiée de celui de Toulouse.

Pour avis

AL215129143

CESSION

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 16, Avenue Victor Hugo.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire à DIJON le 30 novembre 2020 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON 1, le 08 décembre 2020 dossier 2020 0105571 référence 2104P01 2020 N° 02200 contenant :

Par :

Monsieur Denis, René BILLIER, commerçant, demeurant à AHUY (21121), 5 rue des Tilleuls.

Né à DIJON (21000), le 16 novembre 1957.

De nationalité Française.

Divorcé en premières noces, non remarié, de Madame Bernadette MORANT suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de DIJON (21000) le 26 mars 2007.

N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

Au profit de :

Monsieur Johann, Alexandre PITOIS, commercial, époux de Madame Lylia ISSAADI, demeurant à AHUY (21121), 1 place du 19 mars 1962.

Né à DIJON (21000), le 28 juin 1978.

De nationalité Française.

Marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Nicolas JOUFFROY, Notaire à DIJON, le 11 août 2020 préalable à son union célébrée à la Mairie de AHUY (21121), le 29 août 2020 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

D'UN FONDS DE COMMERCE de café – restaurant connu sous l'enseigne « LES ACACIAS » sis et exploité à AHUY (21121), 5 rue des Tilleuls, pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro SIREN 347 904 013,

En ce non compris la gérance du débit de tabacs.

Moyennant le prix de QUATRE-VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIXNEUF EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTIMES (83399,70 EUR), s'appliquant savoir :

- A la cession des éléments incorporels pour : SOIXANTE-TREIZE MILLE SIX CENT TRENTE-DEUX EUROS (73.632,00 EUR)

- A la cession du matériel, mobilier et outillage d'après l'état ci-annexé, pour : NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-HUIT EUROS (9.368,00 EUR)

- A la cession des marchandises, pour : TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTIMES (399,70 EUR).

Entrée en jouissance au 30 novembre 2020.

Les oppositions seront reçues à l'Etude de Maître Romain BRUCHON, Notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

Maître Romain BRUCHON

AL215129122

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GAEC BUISSON FRERES

GAEC BUISSON FRERES, au capital de 153 211,26 euros, siège social : La Chaume 21230 MAGNIEN, 392 387 221 RCS DIJON, AGE du 17/11/2020 : démission de M. Patrick BUISSON des fonctions de cogérant, à compter du 01/11/2020. Pour avis

AL215129054

COMPTOIR GENERAL DES LAINES ET CRINS ET MANUFACTURES DE LITERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 27 440,82 euros
Siège social : 57 C 4 Route de Beaune 21160 MARSANNAY LA COTE
015 650 922 RCS DIJON

Avis

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 1/12/2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. François JAVOUHEY de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Patrice JAVOUHEY, demeurant 11 Rue de Longvic 21000 DIJON, pour une durée illimitée à compter de ce jour. De supprimer le nom du gérant de l"article 12 des statuts ; et de modifier l'adresse du siège social du 57 C 4 Route de Beaune, 21160 MARSANNAY LA COTE au 270 Rue de la pièce Cornue 21160 MARSANNAY LA COTE à compter de ce jour pour être en lien avec les références cadastrales, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL215129123

SCI LE ROURE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 Rue Magnien 21220 FIXIN
482 030 608 RCS DIJON

Avis de remplacement du gérant

L'AGE du 30/11/2015 a nommé Mme Maryse GABETTE, demeurant 16 Rue Magnien 21220 FIXIN, en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de M. Bruno GABETTE, décédée le 26 avril 2015 à compter de cette même date. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL215129139

NON DISSOLUTION

C2C HOLDING

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 C BOULEVARD DE CHAMPAGNE
21000 DIJON
840 543 060 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29 octobre 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance.

AL215129022



DISSOLUTION LIQUIDATION

LE PONT DE PANY

SARL au capital de 7 500 € en liquidation Siège et siège de liquidation et : 794 avenue de Bourgogne 21410 PONT DE PANY 481 677 771 RCS DIJON L'AG du 28/06/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Guy MARCHAND, demeurant 794 avenue de Bourgogne 21410 PONT DE PANY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Le Liquidateur.

AL215129002

SCM MAISON MEDICALE LE VILLAGE

SCM au capital de 1000 € Siège social : 1 B rue des Tanneries, 21310 Mirebeau sur Bèze 832 425 896 RCS de Dijon L'AGE du 27/11/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. KALOZANDRY Hugues, demeurant 11 rue Marie Curie, 21800 Sennecey lès Dijon, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Dijon

AL215129070

SCI BCA

Société immobilière - Au capital de 1000 euros - Siège social : 24 rue de l'Abreuvaille 21130 CHAMPDOTRE- RCS DIJON 513 188 730, l'AGE du 30.09.2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, a nommé comme liquidateur Cyril BAUDOT demeurant 24, rue de l'Abreuvaille 21130 CHAMPDOTRE pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts, a fixé le siège de la liquidation au 4 rue de l'Abreuvaille 21130 CHAMPDOTRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Dépôt légal au RCS DIJON - Pour avis - Le Liquidateu

AL215129116

GALA

SARL en liquidation au capital de 20 000 € Siège : 37 rue de l'Eglise 21610 FONTAINE FRANCAISE Siège de liquidation : 37 rue de l'Eglise 21610 FONTAINE FRANCAISE 788 444 792 RCS DIJON L'AGO réunie le 09/11/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Dominique VALLUET, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

AL215129124

SCIDEPA

Société Civile en liquidation
au capital de 3 048,98 euros
Siège social : Rue de la Croix Salmaise 21690 VERREY SOUS SALMAISE
331 733 287 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 4/12/2020, il résulte que la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter de ce jour suivi de sa mise en liquidation. A été nommé comme liquidateur M. Johannes ANDRIESSEN, demeurant à VERREY SOUS SALMAISE (21690) rue de la Croix Salmaise, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Rue de la Croix Salmaise -21690 VERREY SOUS SALMAISE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL215129130

SCIDEPA

Société Civile en liquidation
au capital de 3 048,98 euros
Siège social : Rue de la Croix Salmaise 21690 VERREY SOUS SALMAISE
Siège de liquidation : Rue de la Croix Salmaise 21690 VERREY SOUS SALMAISE
331 733 287 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'assemblée générale des associés du 4/12/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Johannes ANDRIESSEN, demeurant Rue de la Croix Salmaise - 21690 VERREY SOUS SALMAISE, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation de la société.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL215129131

SCI LE ROURE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 Rue Magnien 21220 FIXIN
Siège de liquidation : 16 rue Magnien 21200 FIXIN
482 030 608 RCS DIJON

Avis de dissolution

L'AGE réunie le 31-08-2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Maryse GABETTE née ARVEUX, demeurant 16 Rue Magnien 21220 FIXIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 16 rue Magnien 21200 FIXIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

AL215129140

SCI LE ROURE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 Rue Magnien 21220 FIXIN
Siège de liquidation : 16 Rue Magnien 21220 FIXIN
482 030 608 RCS DIJON

Avis

L'AG réunie le 31-08-2020 au FIXIN a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Maryse GABETTE née ARVEUX, demeurant 16 Rue Magnien 21220 FIXIN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

AL215129141

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 09/11/2020, il a été constitué une

SARL dénommée:

SCI L'AGE D'OR BEAUNE MALADIERES

Objet social : l'acquisition d'un terrain et de lots de copropriété du bâtiment existant, administration et gestion par la location de tous immeuble et biens immobiliers

Siège social : 20 rue Jacques de Molay 21200 BEAUNE

Capital : 2 000 euros

Gérance : M Philippe PECULIER demeurant rue de Brully - Gigny 21200 BEAUNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Pour avis

AL215129017

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 05/11/2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

SCI L'AGE D'OR ROCHEFORT

Objet social : l'acquisition d'un terrain et de lots de copropriété du bâtiment existant, administration et gestion par la location de tous immeuble et biens immobiliers

Siège social : 20 rue Jacques de Molay 21200 BEAUNE

Capital : 2 000 euros

Gérance : M. Philippe PECULIER demeurant rue de Brully - Gigny - 21200 BEAUNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Pour avis

AL215129019

LES BOUCHY DOUBLES

Société civile au capital de 1.000 euros Siège social : 18, rue de Beaune 21 000 DIJON AVIS DE CONSTITUTION Par acte SSP en date à DIJON du 23/11/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile ; Dénomination sociale : SC LES BOUCHY DOUBLES ; Siège social : 18, rue de Beaune 21000 DIJON ; Objet social : optimiser la gestion privée des actifs par l'acquisition, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 1.000 euros ; Gérance : Mr Sylvain BOUCHY, demeurant 18, rue de Beaune 21000 DIJON ; Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints

d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. La Gérance

AL215129047

AVIS DE CONSTITUTION

Le 22/11/2020, il a été constitué la SCI:LA TALANTAISE Capital: 5000€.Objet: L'acquisition et gestion civile de biens immobiliers en vue de location non meublée. Siège&Gérance:RATTOT Johann 27 rue Charles Dullin 21240 Talant.Durée: 99 ans. Au RCS de DIJON

AL215129052

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte SSP du 07 décembre 2020, il a été constitué une **Société par actions simplifiée :**

Dénomination sociale : La Cave de la Cité

Siège social : 7 bis rue du Chapeau Rouge 21000 Dijon

Capital social : 10.000 €

Objet : Le négoce et la vente au détail de vins, alcools, liqueurs, champagnes, spiritueux, boissons en tout genre, alcoolisées ou non alcoolisées et de toutes marchandises s'y rattaachant, au besoin sous le statut d'entrepositaire sous douane, réalisés par l'intermédiaire de l'exploitation d'un Fonds de Commerce de caviste. La vente par Internet via la mise en place d'un système d'e-commerce ou la vente par correspondance. Epicerie fine et/ou tous produits alimentaires et/ou manufacturés.

Durée : 99 ans

Cession des actions : libre

Admission aux assemblées et vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Président : La société EPICURE située 128 rue la Boétie 75008 Paris (844 397 885 RCS Paris).

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis

AL215129125

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/11/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI STEPHAN Objet social : l'acquisition, la prise à bail, la location vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles; l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, Siège social :39 rue Antoine Guillerme, 21110 ECHIGEY. Capital : 1500 € Durée : 99 ans Gérance : M. STEPHAN François, demeurant 39 rue Antoine Guillerme, 21110 Échigey Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL215129126

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 16, Avenue Victor Hugo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire à DIJON, le 03 décembre 2020, il a été constitué la Société Civile suivante :

Dénomination : HOLDING DES GRANDS CRUS

Siège : MARSANNAY LA COTE (21160), 28 rue de Mazy.

Durée : 99 années

Objet : l'acquisition et la prise de participations, par tous moyens, dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quels que soient leur objet social et leurs activités, la gestion de tous titres, valeurs mobilières, participations financières, dans toutes affaires, entreprises, sociétés l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, la propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre, l'acquisition, la gestion, la location, l'administration et la cession de tous biens immobiliers.

Capital social : UN MILLION SEPT CENT MILLE EUROS (1 700 000,00 EUR)

Apports en nature :

- 9 836 parts sociales entièrement libérées, émises par la société dénommée « GARAGE DE LA NOURROY », société à responsabilité limitée à associée unique, au capital de 150 000,00 euros, dont le siège social est à GEVREY-CHAMBERTIN (21220), Z.A. La Nourroy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Ville de DIJON sous le numéro SIREN 422 344 549, estimées à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1 500 000,00 EUR.).

- 4 800 parts sociales numérotées de 1 à 480 et de 801 à 5120, entièrement libérées, émises par la société dénommée « CAP SUD AUTOMOBILES », sociétés à responsabilité limitée, au capital de 80 000,00 euros, dont le siège social est à GEVREY-CHAMBERTIN (21220), Z.A. La Nourroy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Ville de DIJON sous le numéro SIREN 488 672 429, estimées à DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 EUR).

Gérant : Monsieur Antonio LO RUSSO, demeurant à MARSANNAY LA COTE (21160), 28 rue de Mazy.

Immatriculation au RCS de DIJON

Cession de parts : existence de clauses d'agrément pour toute cession hors associés, conjoints associés ou non, et hors ascendants et descendants.

POUR AVIS ET MENTION

Maître Romain BRUCHON, Notaire

AL215129127

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société ICMH, EURL au capital de 5 000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 21 route de Cussy 21340 VAL MONT, Objet social : acquisition, propriété, administration, gestion de droits sociaux ou valeurs mobilières. Le gérant est Monsieur David MARTIN, demeurant16 rue du Colombier 21200 VIGNOLES.

Pour avis - La Gérance

AL215129129

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte SSP du 07 décembre 2020, il a été constitué une **Société par actions simplifiée :**

Dénomination sociale : Le Comptoir du Chef

Siège social : 7 bis rue du Chapeau Rouge 21000 Dijon

Capital social : 10.000 €

Objet : L'exploitation, directe ou indirecte, de l'activité de restauration sous toutes ses formes, la livraison et la vente à commander sur place et/ou à emporter de tous produits de restauration et de produits alimentaires.

Durée : 99 ans

Cession des actions : libre

Admission aux assemblées et vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Président : La société EPICURE située 128 rue La Boétie 75008 Paris (844 397 885 RCS Paris).

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis

AL215129137

NIÈVRE

➜ NOMINATION

DECIZE DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
Capital de : 2 338 700 Euros
Siège social : Route de Champvert
58300 DECIZE
RCS: 507 757 672 RCS NEVERS
SIRET: 507 757 672 000 13

AVIS DE MODIFICATION

Suivant délibération du Conseil de Parrainage du 01.10.2020, il a été nommé, avec effet de la même date, pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 28.02.2026, en qualité de Directeur Général, Madame Laëtitia MARTIN demeurant à TREVOL (03460) 6 Route des Bourbons, avec les mêmes pouvoirs que le Président.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour Avis, le Président

AL585129152

SOYEZ FRERES

Société anonyme
au capital de 838.350 €
Siège social :
Usine de la Bertine
58220 DONZY
671 880 227 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 28 juin 2019, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité d'administrateur :

Nouvel administrateur : Mme Marie-Christine SOYEZ, demeurant Le Chêne Brun 58440 La Celle sur Loire .

Le représentant légal.

AL585129154

JEM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 20 000 Euros
Siège social : Route de Champvert
- 58300 DECIZE
R.C.S.: 881 740 070 RCS NEVERS
SIRET: 881 740 070 000 19

AVIS DE MODIFICATION

Suivant délibération du Conseil de Parrainage du 01.10.2020, il a été nommé, avec effet de la même date, pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 28.02.2026, en qualité de Directeur Général, Madame Laëtitia MARTIN demeurant à TREVOL (03460) 6 Route des Bourbons, avec les mêmes pouvoirs que le Président. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour Avis, le Président

AL585129155

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AB FINANCES

SAS au capital social de 1000 Euros
Siège social : 14 route de Donzy Le Gué Botron
58200 ST PERE
SIREN 824 092 472 RCS NEVERS

Par décision du Président du 30 novembre 2020, le siège social a été transféré au 50, rue du Commerce 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, à compter du 1er décembre 2020.

Pour avis.

AL585129128

CLAIRVUE

Société par actions simplifiée
au capital social de 121 152 Euros
Siège social : 28, rue Tronchet
75009 PARIS
R.C.S. PARIS 326 315 389

Le 26.11.2020, l'Assemblée générale de cette société ayant pour présidente Mme Catherine ALBERT demeurant 41, rue Paul VAILLANT COUTURIER 58000 NEVERS a décidé de transférer le siège social au 54, rue François Mitterand 58000 NEVERS. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL585129132

BIENVUE

SARL au capital social de 8 000 Euros
Siège social : 28, rue Tronchet 75009 PARIS
R.C.S. PARIS 507 779 601

Le 26.11.2020, l'Assemblée générale de cette société ayant pour gérant Mr Christophe ALBERT demeurant 41, rue Paul VAILLANT COUTURIER 58000 NEVERS a décidé de transférer le siège social au 53 boulevard du Grand Pré des Bordes 58000 NEVERS.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL585129133

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

VOYAGES ET NOUVEAUX HORIZONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 12.000 euros
Siège social : 27 Rue de Remigny
58000 NEVERS
RCS NEVERS 423 226 901

AVIS DE MODIFICATION

Par PV du 15/11/20, il a été décidé de transférer le siège social de la Société 9 Place Guy Coquille 58000 NEVERS à compter du 15/11/20 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

Ancienne mention : 27 Rue de Remigny 58000 NEVERS

Nouvelle mention : 9 Place Guy Coquille 58000 NEVERS

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Gérant

AL585129148

SARL PARADIS – ECN

La société PARADIS – ECOLE DE CONDUITE NIVERNAISE, SARL au capital de 162 000 Euro, RCS NEVERS n°405 146 051 a décidé le transfert de son siège à compter du 30/11/2020. L'avis précédemment publié est modifié. Ancienne mention supprimée : Siège : 7 Place Carnot, 58000 NEVERS. Nouvelle mention : Siège : 4 Route de Sermoise, Quartier de la Jonction, 58000 NEVERS. Pour avis : M. Hervé LEFEBVRE, cogérant.

AL585129163

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ECOLE DE CONDUITE INDEPENDANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 31 Grande rue - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
879 895 001 RCS NEVERS

Par décision de l'associé unique du 04.12.2020, le siège social a été transféré du «31 grande rue 58400 LA CHARITE SUR LOIRE» au «11 Grande rue 58400 LA CHARITE SUR LOIRE», à compter du même jour, et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis.

AL585129164

JAM AND CO

SCI au capital de 1.000€.
Siège social : 43 route de marcé,
58180 MARZY.
RCS 531 887 784 NEVERS.

Le Gérant, en date du 12/12/2020, a décidé de transférer le siège social au 1 rue du conflent, 66680 CANOHES, à compter du 21/12/2020. Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de PERPIGNAN.

AL585129167

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : GINKGO.

Forme : SARL.

Capital social : 100 euros.

Siège social : 2, CHEMIN DES GRANGES, 58140 SAINT MARTIN DU PUY.

882002660 RCS Nevers.

Aux termes d'une décision en date du 8 décembre 2020, l'associé unique a décidé, à compter du 14 décembre 2020, de transférer le siège social à FRAGNY, 58140 GACOGNE.

Mention sera portée au RCS Nevers.

AL585129173

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SISA MAISON DE SANTE AMANDINOISE

L'AGE de la SISA MAISON DE SANTE AMANDINOISE, Société interprofessionnelle de soins ambulatoires ayant son siège fixé 16, Grande Rue à SAINT-AMAND-EN-PUISAYE, RCS NEVERS 798 245 197 réunie le 19/11/2020 a décidé à effet du 31/072015 la variabilité de son capital social fixé à 9 € avec un maximum de 20 € et un minimum de 3 €. Pour avis : Michel SERIN, Gérant.

AL585129137

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF A L'ANNONCE PARUE LE 30.10.2020 concernant la Société

FERMETURES DU HAUT NIVERNAIS

Il convient de lire concernant le transfert du siège social :

Ancienne mention :

TRUCY L'ORGUEILLEUX (Nièvre) - 1, Rue des Dames

Nouvelle mention :

CLAMECY (Nièvre) – Allée Jean Mermoz, Sur Bagatelle, ZA Saint-Exupéry

Pour avis et insertion

AL585129153

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55 – Fax 03.86.36.19.25
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 02 FEVRIER 2021
A 10 heures 30

Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).

Commune de MOUSSY (58700), 7 rue de Croix

- Au rez-de-chaussée : un séjour doté d'une cheminée et d'un poêle à bois, un bureau, une petite chambre, une cuisine, une grande chambre, une salle d'eau avec WC, une cage d'escalier permettant l'accès au premier étage

- A l'étage : un grenier

- Dépendance comprenant une cave, une étable, une grange, un abri, deux débarras,

- Terrain attenant

Le tout cadastré Section B :

- n° 317 "Le Bourg", en nature de sol pour 7 a et 63 ca,

- n° 740 "Le Bourg", en nature de pré pour 9 a et 12 ca.

Bien libre.

MISE A PRIX : VINGT MILLE EUROS (20 000,00 €).

La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais. Fait à NEVERS le 04 décembre 2020

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser :

- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55

- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET Huissier de Justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le Jeudi 14 janvier 2021 à 14 h 00 sur place.

AL585129124

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta
58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Fax 03.86.36.19.25
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 02 FEVRIER 2021
A 10 heures 30

Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).

Commune de POUILLY SUR LOIRE (58150), 4 rue des Ecoles

Une maison d'habitation comprenant :

- rez-de-chaussée : entrée, pièce à vivre avec cuisine, buanderie, WC ;

- 1er étage : couloir, salle de bains, WC, salle d'eau, cellier, deux chambres ;

- 2ème étage : palier, trois chambres.

Chauffage : poêle à bois et quelques convecteurs électriques.

Cave.

Le tout cadastré section AB numéro 180 « 4 rue des Ecoles » pour une contenance de 93 centiares.

Bien occupé.

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location par bail safer, tout ou partie des biens suivants :

Biens à vendre :

Cmne de ALLIGNY-EN-MORVAN: ZONE N

1 ha 17 a 15 ca - Le chessin: D-252 - Les bronsiaux: AO-91-106

Cmne de AZY-LE-VIF: ZONE A

2 ha 78 a 40 ca - La grande bruyere: C-251[79]

Cmne de COSSAYE: ZONE RNU

1 ha 91 a 20 ca - Le bois godard: ZN-82[11]- 84[10]- 86[9]- 88[13] - Les ouillieres: ZP-2-34[4]

Cmne de LAROCHEMILLAY: ZONE RNU

1 ha 49 a 95 ca - Champs de regie: F-258 - Les sarrauts: F-176-185

Et, par extension, Cmne de VILLAPOURCON: ZONE RNU

27 a 45 ca - Les mouillats: E-281

Cmne de SAINT-BENIN-D'AZY: ZONE N

1 ha 49 a 99 ca - Les usages d azy: AM-162-163-164-171-172-212-213

6 ha 24 a 51 ca - Les usages d azy: AM-85- 86- 149- 152- 158- 167- 168- 169- 192- 199- 200- 207- 208- 209- 217

Cmne de SAINT-VERAIN: ZONE RNU

1 ha 91 a 65 ca - La milloterie: B-577

Cmne de VILLAPOURCON: ZONE RNU

1 ha 77 a 07 ca - Buisson de chanve: A-359-361-362 - Sur le bois: A-358 (sans bâtiment)

Biens à louer par bail SAFER :

Cmne de TRESNAY - ZONE RNU

27 ha 94 a 35 ca - 'Les condemines': B-399- 400- 401- 402(*)- 735[401] - 'Paturail des landes': B- 434 - 'Pres d oignon ou de tourou': B- 586 - 'Pres neufs': B- 522- 523

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 04/01/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL585129176

MISE A PRIX : VINGT DEUX MILLE EUROS (22 000,00 €).

La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 04 décembre 2020

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser :

- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par la SELARL V2H Huissiers de Justice à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) Tél : 03.86.28.03.19 le Vendredi 15 janvier 2021 à 14 h 00 sur place.

AL585129125

Maître Josiane MONTEIRO, membre de la Société ELEXIA Associés,
Avocat au Barreau de NEVERS, demeurant 15, rue Adam Billault à NEVERS (58) -
T. : 03.58.57.01.60

VENTE IMMOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS (58) Palais de Justice, au plus offrant et dernier enchérisseur - **EN UN SEUL LOT**

L'adjudication aura lieu le MARDI 2 FÉVRIER 2021 à 10 heures 30

Aux requêtes, poursuites et diligences de **la Société Compagnie Européenne de Garanties Et Cautions**, SA au capital de 160 995 996,00 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°382 506 079, dont le siège social est 16, rue Hoche, Tour Kupka B - TSA 39999 à Paris La Défense Cedex (92919), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège. Ayant pour Avocat, **Me Josiane MONTEIRO**, Avocat au Barreau de NEVERS

DESIGNATION

Dans un ensemble immobilier situé **à VARENNES-VAUZELLES (58640)** dépendant d'un immeuble collectif dénommé « **Résidence L'Obélia » - sis rue de la Beue**

cadastré section AL n°113, Lieudit Veninges pour une contenance de 1 ha 65 a 65 ca, section AL n°122, Lieudit Le Pavillon, pour une contenance de 0 ha 3 a 59 ca, section AL n°124, Lieudit Le Pavillon, pour une contenance de 0 ha 45 a 12 ca et section AL n°203, Lieudit Les Raquettes, pour une contenance de 0 ha 11 a 29 ca, pour une contenance totale de 2 ha 25 a 65 ca.

Lot n°71 : Dans le bâtiment E à l'étage, **UN APPARTEMENT T2** portant le n° E 104 du plan **d'une superficie de 41,44 m2**, comprenant une entrée avec placard, une salle de bains, un water closet, une chambre avec placard, un séjour avec balcon et un coin cuisine. Et les 127/10000 èmes des parties communes générales. **Lot n° 107 : UN PARKING extérieur** portant le n° 34 du plan. Et les 4/10000 èmes des parties communes générales. **Lot n°110 : UN PARKING extérieur** portant le n° 37 du plan. Et les 4/10000 èmes des parties communes générales. **LES BIENS SONT LIBRES**

MISE à PRIX : 10.000 Euros

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre de Mr le Bâtonnier Séquestre représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000 €

Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire de NEVERS

la vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la commission de surendettement

Fait et rédigé à NEVERS, le 4 décembre 2020 signé, **Me Josiane MONTEIRO**

RENSEIGNEMENTS : 1°) Maître Josiane MONTEIRO, membre de la Société ELEXIA Associés, Avocat au Barreau de NEVERS, demeurant 15, rue Adam Billault à NEVERS (58) - **T. : 03.58.57.01.60.**

2°) SELAS REALYZE, anciennement dénommée **SELAS CLAUDE & SARKOZY,** avocats au Barreau de PARIS - 52 boulevard Malesherbes 75008 PARIS - **T. : 01.43.87.73.07**.

3°) Au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de NEVERS (58) où le cahier des conditions de vente est déposé et peut être consulté

VISITE SUR PLACE LE : VENDREDI 15 JANVIER 2021 À 10 HEURES

AL585129157

➜ MODIFICATION DE STATUTS

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

TRANSPORTS RESSAT

SAS au capital de 189.000 €
Siège social : Lieudit «Maison Rouge»
58240 LANGERON
482 066 487 RCS NEVERS

L'assemblée générale mixte du 30 novembre 2020 a décidé d'étendre l'objet social au dépannage, à l'entretien et à la réparation de tous véhicules utilitaires et poids lourds.

Pour avis, Le Président,

Alain RESSAT

AL585129139

EFBECOM

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 €
Siège social : Lieudit « Sauvry Haut »
58270 SAINT BENIN D'AZY
450 881 404 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 27/01/2020 l'Associé Unique a décidé à compter rétroactivement du 01/01/2020 d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Conseil pour les affaires et la gestion - Vente à domicile et vente non sédentaire de tous types de biens, alimentaires ou non, destinés aux professionnels ou aux particuliers - Activité d'entrepreneur de spectacles vivants - Formation à domicile, à distance ou sur site destinés aux professionnels ou aux particuliers, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL585129149

➜ CESSION

FIDUCIAL SOFIRAL

AVIS DE CESSION DE FONDS ARTISANAL

Acte SSP du 30.11.2020 à NEVERS, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 4 Décembre 2020, Dossier 2020 00037195, référence 5804P01 - 2020 A 01010 M. Christian QUERTIN, dt 43 Allée PEGOUD 58600 GARCHIZY identifié au Répertoire SIRENE sous le numéro 310 279 377 00025 a CEDE à M. Joffrey SCEUTENAIRE, dt Rue des Huttes 58130 URZY, identifié au Répertoire SIRENE sous le520 809 310 00029, un fonds artisanal d'installation, maintenance, entretien, dépannage de chauffage, plomberie exploité par le cédant à GARCHIZY (58600) 43, Allée PEGOUD moyennant le prix de 11 300 €.

L'Acquéreur a la pleine propriété du fonds artisanal le 30.11.2020 et la jouissance par la prise de possession réelle et effective le 1er Décembre 2020 à 0 heure 01.

Mention en sera faite au Répertoire des Métiers de NEVERS.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la publication au BODACC, pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de la Société SOFIRAL, représentée par Me C. GIRAUD, 12 Rue Lamartine

58000 NEVERS, désignée séquestre. Pour avis

AL585129151

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GFA VINCENT

Chassy - 58130 OUROUER
Au capital social de 72 200 euros
RCS Nevers - N° 443 895 172

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 décembre 2020, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant, Madame VINCENT Valérie, 955 Rue de Chassy - Ourouer - 58130 Vaux D'Amognes et la mise à jour du siège à 955 Rue de Chassy - Ourouer - 58130 Vaux d'Amognes. Mention sera faite au RCS : Nevers. Pour avis. La gérance

AL585129141

AVIS DE FIN DE LOCATION-GERANCE

La location gérance du fonds de commerce d'alimentation générale sis et exploité à LORMES (58140) 11 Place François MITTERAND, confiée par acte sous seing privé par la Société DISTRIBUTION CASINO France, SAS au capital de 106 801 329 euros, siège social ST ETIENNE (42000) 1 Cours Antoine GUICHARD, RCS 428 268 023 ST ETIENNE, à Monsieur André MABILLE, domicilié à ST MARTIN DU PUY (58140) 1 Rue des CARMES, a pris fin conformément aux clauses du contrat le 01/12/2020.

AL585129165

SARL JEAN-LUC LUTSEN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 32 800 €
Siège Social : Rue du Désert
58000 SAINT ELOI
441 627 387 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGO du 09/12/2020, il a été pris acte de la démission de M. Jean-Luc LUTSEN de ses fonctions de co-gérant de la société à effet du 31/12/2020.

AL585129174

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DE LA SOURCE
Société civile au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Boulon 58700 LURCY-LE-BOURG
403 696 784 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte SSP du 30/11/20, les associés ont pris acte de la démission de Madame Hélène CABARAT de ses fonctions de gérante de la société à compter du 31/10/20 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis et mention

La Gérance

AL585129175

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCM LAGRANGE SANTIQUET

Société Civile de Moyens au capital de 600 €
Siège social : 7 rue Creuse
58000 NEVERS
SIREN : 523 871 804

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution simplifiée, sans liquidation, suite à la réunion de toutes les parts en une seule main et ce à compter de ce jour.

L'assemblée générale a conféré les pouvoirs les plus étendus, à Alain SANTIQUET, représentant légal de la SEL SANTIQUET Alain, pour terminer les opérations en cours.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution simplifiée sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis.

AL585129112

SUPER MAJOR

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF en liquidation
Capital de 32 000 EUROS
Siège social : PORT AUBRY
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
538 888 363 RCS NEVERS

Suivant AGE du 31/10/2020, la collectivité des associés a décidé la dissolution de la société à compter de cette même date. Elle a nommé en qualité de liquidatrice, Mme Marguerite MELET, demeurant à Port Aubry 58200 Cosne-Cours-Sur-Loire et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Port Aubry 58200 Cosne-Cours-Sur-Loire, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de Nevers. Pour avis, la liquidatrice

AL585129117

JMP DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 6 000 euros
Siège social : 10 rue Marie Davy
58500 CLAMECY
Siège de liquidation : 10 rue Marie Davy
58500 CLAMECY
804 647 618 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30/10/2020, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/10/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Alexandra LAMBOULE, demeurant 3 rue des Glycines 21310 BELLENEUVE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 10 rue Marie Davy 58500 CLAMECY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL585129135

CLÔTURE DE LIQUIDATION

COLLOMB SCM au capital de 15000euros Siège social 5 rue de la parcheminerie 58000 Nevers 798930509 RCS Nevers L'AGO du 30/11/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme COLLOMB Sophie demeurant 34A rue du Général Sorbier 58000 Nevers pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers. Radiation au RCS Nevers

AL585129136

CARPE DIEM

SCI au capital de 100.000 €
Siège social : La Bonde
58330 SAINT-BENIN-DES-BOIS
RCS NEVERS 433390648

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 01/12/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M VERHAAF Gerrit demeurant 14 Route d'Autun chez Passe Partout 71540 LUCENAY-L'ÉVÊQUE pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/12/2020 . Radiation au RCS de NEVERS.

AL585129145

SCM MARRIAUX GENESTE

SCM en liquidation
au capital social de 2 744,08 Euros
Siège social : 4, avenue Jean Jaurès
58150 POUILLY-SUR-LOIRE
R.C.S. NEVERS 326 750 734

Le 26.11.2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 26.11.2020. M. Eric GENESTE demeurant 29, rue de Vignelle 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

Pour avis.

AL585129150

CLÔTURE DW

BOUCHERIE DESMOULINS
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 23 019,80 euros
Siège : 31 Avenue Colbert, 58000 NEVERS
Siège de liquidation :
31 Avenue Colbert 58000
NEVERS RCS NEVERS 390 571 818

Le 30.09.2020, l'AGO réunie au siège de la liquidation, a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur M. Daniel DESMOULINS, demeurant 30 Route de Fourchambault - 58640 VARENNES-VAUZELLES de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL585129159

CRISTAZUR

SARL au capital de 1.000 € Siège social : 3, LA GRANGE ROUGE, 58310 Arquian 505 253 427 RCS de Nevers L'AGE du 30/10/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. FOURNIER TONY, demeurant 3 La Grange Rouge, 58310 Arquian, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS de Nevers

AL585129166

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AU GRES DU CHATEAU
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 050 euros
Siège de liquidation :
3 Rue du Docteur Roux - Appt N°10
58310 ST AMAND EN PUISAYE
838 856 888 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGO du 15/12/2020, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Philippe PERROT demeurant 2 Route de Saint Sauveur 58 310 ST AMAND EN PUISAYE, de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

AL585129168

EARL DES ACACIAS

En liquidation
Siège de liquidation : Les Bordes 58420 NEUILLY
Au capital de 80 238,60 euros
R.C.S. NEVERS - N° 320 369 457

L'assemblée générale réunie le 15 novembre 2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 30 septembre 2020, déchargé M. Bruno VERRIER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, le liquidateur.

AL585129170

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination sociale : Morvan Services

Forme : EURL en liquidation

Siège social : Les Granges 58140 Gacogne Capital social : 1000,00 euros Numéro SIREN 845 210 665 RCS Nevers Par décision en date du 13 décembre 2020, l'associé unique a :

– approuvé les comptes définitifs de la liquidation, – donné quitus au Liquidateur, Monsieur Dat Sébastien, Parjot 58140 Gacogne, pour sa gestion et le décharge de son mandat, – prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Nevers.

Pour avis et mention.

AL585129171

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 4/12/2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

DENOMINATION : B2FA

Objet social : acquisition, administration, exploitation par bail, locations de terrains et autres biens immobiliers

Siège social : 23 Route des Brossiers 58440 LA CELLE SUR LOIRE

Capital : 1000 euros

Gérance : MME Alexie BAILLY demeurant 23 Route des Brossiers 58440 LA CELLE SUR LOIRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL585129122

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/12/2020 il a été constitué une SASU dénommée:

SASU DOUCELINE

Siège social : 1, chemin du moulin à vent, Munot 58400 LA MARCHE. Capital : 5.000€. Objet : Conseil en management, gestion et traitement des systèmes d'informations auprès des sièges sociaux des entreprises de toutes natures. Président : M DÉNIGOT Alain, 76, rue Lecourbe, Hall Poirier, Sélectionnez votre ville 75015 PARIS. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL585129140

SCP dénommée
«Sophie KREICHER Stéphane SANDELLI »,
Notaires associés
à CHATEAU-CHINON (Nièvre),
2 place du Docteur Bondoux

AVIS DE CONSTITUTION

MORVAN HESSE-CARLIER

Suivant acte reçu par Maître Stéphane SANDELLI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI », titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux, le 24/11/2020, enregistré au SPF et Enregistrement de NEVERS1, le 26/11/2020, Dossier 202000037768, réf 5804P01 2020N00604, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La raison d'être de la société est de favoriser des actions en commun basées sur la réalisation de l'objet social en se dotant des moyens nécessaires à leur accomplissement. Il s'agit d'assurer la pérennité de celle-ci à travers ces actions, ainsi qu'un rôle social pour ses tiers intervenants et socio-patrimonial pour ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La forme : Société civile immobilière.

La dénomination sociale est : MORVAN HESSE-CARLIER.

Le siège social est fixé à : MONTSAUCHE-LES-SETTONS (58230), L'Huis Gaumont.

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS (58000).

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX MILLE EUROS (2 000,00 EUR).

Les apports sont réalisés en numéraire par M. Philippe HESSE à concurrence de MILLE EUROS (1.000,00 EUR) et par Mme Annie CARLIER à concurrence de MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES : Les parts composant le capital initial sont souscrites de la manière suivante : Philippe HESSE et Mme Annie CARLIER déclarent souscrire les DEUX CENTS (200) parts sociales de DIX EUROS (10,00 euros) de nominal chacune, numérotées de 1 à 200, qui formeront le capital social ci-après, de la manière suivante, savoir :

- Monsieur Philippe HESSE:

- 100 parts EN NUE PROPRIETE n°1 à 100, ci N.P. 100

- 100 parts EN USUFRUIT n°de 101 à 200, ci USUF 100

En libération de la souscription qui précède portant sur CENT (100) parts de

10,00 euros de valeur nominale,en nue-propriété seulement et en libération de sa souscription de CENT PARTS (100) de 10,00 euros de valeur nominale en usufruit seulement, M. Philippe HESSE a fait un apport en numéraire d'une somme de MILLE EUROS (1.000,00 euros).

- Madame Annie CARLIER:

- 100 parts EN NUE PROPRIETE n°de 101 à 200, ci N.P. 100

- 100 parts EN USUFRUIT n°de 1 à 100, ci USUF 100

En libération de la souscription qui précède portant sur CENT (100) parts

de 10,00 euros de valeur nominale, en nue-propriété seulement et en libération de sa souscription de CENT PARTS (100) de 10,00 euros de valeur nominale en usufruit seulement, Mme Annie CARLIER a fait un apport en numéraire d'une somme de MILLE EUROS (1.000, 00 euros).

TOTAL égal au nbre de parts en pleine propriété composant le capital: 200

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les co-gérants sont M. Philippe André Yves HESSE, né à THIONVILLE(57100), le 6/03/1958, divorcé de Mme Patricia PIGNON, demeurant à MONTMORENCY (95160), 38 rue des Carrières et Mme Annie Marie Cécile SPANNEUT, née à BOULOGNE SUR MER (62200), le 11/05/1961, divorcée de M. Fabrice CARLIER, demeurant à PARIS (75017), 49 rue Nollet, pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58000).

Pour insertion

Maître Stéphane SANDELLI, notaire.

AL585129143

Maître Christophe ROBERT,
Notaire à NEVERS (Nièvre)
10 rue Vauban

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS (Nièvre), le 8 décembre 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : SCI QUATUOR. **Objet social** : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. **Siège social** : NEVERS (58000), 1, Impasse Emile Berthelot. **Durée** : 99 ans. **Capital social** : MILLE SIX CENTS EUROS (1.600,00 EUR). **Cessions de parts** : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. **Premiers Gérants** : Monsieur Patrick BERTRAND et Madame Myrianne BERTRAND née MONTOUT : 1, Impasse Emile Berthelot - 58000 NEVERS, pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

Le Notaire.

AL585129144

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant assp en date à LUTHENAY UXELOUP du 8 décembre 2020, il a été établi les statuts d'une SARL dénommée N2M, dont le siège est à Boursier, 58240 LUTHENAY UXELOUP, ayant pour objet la réalisation de travaux agricoles, le décapage de terres végétales, la gestion technique des cultures, l'achat et la revente de pièces et produits agricoles, la location de matériels agricoles et de travaux publics, le stockage, le séchage, les prestations administratives, le secrétariat administratif, la production d'électricité à partir de panneaux solaires, énergie photovoltaïque, exploitation d'installation de production d'électricité à partir de toutes sources d'énergies renouvelables qui a pour support l'exploitation agricole des associés et autres ensembles immobiliers, la prise de participation par tous moyens dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet. La société a été constituée pour une durée de 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de NEVERRS sauf dissolution anticipée ou prorogation. Le capital social est fixé à 1 000 €. Aux termes du même acte, Monsieur Nicolas NOLIN, demeurant à Boursier, 58240 LUTHENAY UXELOUP, a été nommé gérant.

AL585129156

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans d'une Société par Actions Simplifiée immatriculée au Registre du Commerce de Nevers, dénommée : SAS Sodade, au capital de 2000 euros.

Cette société a pour objet en France et dans tous pays :

- La distribution de biens et services par achat, vente, négoce, mise en relation de fournisseurs et de clients, et notamment de produits d'entretien, de bien-être (aromathérapie, huiles essentielles etc.…), de cosmétique, d'hygiène, de parfumerie, de bijoux, de vêtements, de cadeaux etc.… ainsi que des services de télécommunications, de systèmes de Détection Vol/Incendie.

- La constitution, la formation, le développement et l'encadrement d'une équipe de distributeurs.

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets concernant ces activités ;

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle ; d'apports de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement ;

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiées ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Siège social : Ferme de Beaulieu lieu-dit Beaulieu 58500 Clamecy. Le président est Monsieur Do Nascimento Delmindo demeurant Ferme de Beaulieu lieu-dit Beaulieu 58500 Clamecy

AL585129158

AVIS DE CONSTITUTION

SELARL Cabinet d'Avocats ORLHAC PIALES 7 rue de la grange aux grains 03700 BELLERIVE SUR ALLIER Aux termes d'un ASSP en date à NEVERS du 10/12/2020 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : BVW Factory Siège : INKUB 7 bis rue du 13ème de ligne, 58000 NEVERS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 10 000 euros Objet : La conception, le développement, la fabrication et la distribution de logiciels, matériels et équipements pour gamers notamment dans le domaine du sim racing, de l'e sport et des jeux vidéos. Toutes opérations industrielles ou commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'activité spécifiée ; La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprise commerciale ou industrielle pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Virgile DECOSTER, demeurant 12B rue de Massay, 18150 LA GUERCHE SUR L AUBOIS La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. POUR AVIS Le Président

AL585129160

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 27 octobre 2020, à MARZY.

Dénomination : LE TILLEUL.

Sigle : SCI.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 31 Saint Baudière, 58180 Marzy.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 100 euros

Montant des apports en numéraire : 100 euros.

Cession de parts et agrément : Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous signature privée.

Gérant : Madame Gaëlle ROPITEAU, demeurant 31 Saint Baudière, 58180 Marzy

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL585129161

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : MICHEL TAXI ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 26, Avenue Charles Dariaux – 58130 GUERIGNY ; Objet social : Activité de taxi ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 5 000 € ; Gérance : M. Michel DOSSOU-GBETE dt à GUERIGNY (58) – 26, Avenue Charles Dariaux ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL585129162

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 juillet 2014,

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 09/12/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **Sàrl YVAN SERRAS BEAUTE** 2B R des Vallées 89220 Bléneau. RCS Paris 390.465.631.

AL895129332

Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre, en date du 09/12/2020, de l'état de collocation dans la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de Monsieur Benjamin Jean-Jacques Robert THOBOIS **SERIGRAPHIK STUDIO** 8 voie de la Bergerie 89200 Provency. RCS Auxerre 533810826. CIP 4209. Les contestations sont recevables dans le délai de 30 jours à compter de la publication au Bodacc, par déclaration faite au greffe du Tribunal judiciaire d'Auxerre.

AL895129322

Monsieur Georges Ernest GOUDAILLER, en son vivant Retraité, veuf de Madame Simone Denise LACHAUME, demeurant à AUXERRE (89000) 2 rue de Belfort Résidence le Saule.

Né à LA FERTE-LOUPIERE (89110), le 16 juin 1926.

Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 4 février 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître BRISSON Caroline , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , le 25 juin 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Caroline BRISSON, notaire à AUXERRE 18 et 20 Boulevard du Onze Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL895129308

ENVOI EN POSSESSION

en l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date à Vireaux (Yonne) du 6 janvier 1998 ,

Monsieur Roger VUILLEMIN, en son vivant demeurant à la Maison de Retraite rue du Collège à ANCY LE FRANC (89160), né le 12/05/1926 à VIREAUX (89160), décédé à ANCY LE FRANC (89160), le 06/11/2020, a institué plusieurs légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux terme d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Lavoillotte, notaire à Ancy le Franc (Yonne), le 8 décembre 2020, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de la saisine.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession Maître Benoît LAVOILLOTTE Notaire à ANCY LE FRANC (Yonne) dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament .

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Benoît LAVOILLOTTE 3 Grande Rue 89160 ANCY LE FRANC

AL895129314

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 septembre 2018, M. Roger Paul BERNIER, retraité, demeurant à QUARRE-LES-TOMBES (89630) 25 place de l'église, né à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012), le 21 novembre 1925, veuf de Mme Huguette DAVOINE et non remarié, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à AVALLON (89200) (FRANCE), le 23 mai 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 12 décembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON 89200, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL895129355

NOMINATION

KRC TRANSPORT

SASU au capital de 100€
Siège social : 16 bis Boulevard de Verdun, 89100 SENS
843 619 099 RCS de SENS

Le 18/08/2020, l'associé unique a décidé de nommer président, Mme Hayfa BOUZAKHER 16 Bis boulevard de Verdun, 89100 SENS en remplacement de M. Lassaad BOUAOUN.
Mention au RCS de SENS

AL895129343

SOCIETE D'EXPLOITATION DES GROTTES D'ARCY

SAS
au capital de 30.000 €
Siège social :
D 606
89270 ARCY-SUR-CURE
792 730 947 R.C.S. Auxerre

Selon procès verbal de l'AGE du 21 Septembre 2020 , il a été décidé :
- De nommer en qualité de nouveau Président Monsieur Francois MALLARD de la VARENDE demeurant 17 rue Claude Pouillet - 75017 Paris en remplacement de Monsieur Jean Michel TREILLE demissionaire

Mention au RCS d'Auxerre

AL895129344

DROIT DE PRÉEMPTION

DROIT DE PREEMPTION

Institution d'un droit de préemption, par délibération en date du 30/09/2020 sur la propriété 17 Route de Paris à Champlost (AH46) et par délibération en date du 26/11/2020 sur la propriété Place du 14 Juillet à Champlost (AD196). Ces délibérations sont consultables en mairie.

AL895129303

TRANSFERT DE SIÈGE

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

CHEZ LES AIRES, Société Civile Immobilière, Siège social : 7 rue du Jeu de Paume 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, R.C.S. SENS
Par AGO du 06 décembre 2020 les associés ont décidé à compter de ce jour de transférer le siège social au 17 rue des Garnisons 89500 VILLENEUVE SUR YONNE.
Immatriculation au R.C.S. de SENS

AL895129306

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

LA SEPTIMONTAINE Société civile immobilière au capital de 122 000 euros Siège social : Rue de Choiseul - 89700 YROUERRE 445 046 493 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 9 OCTOBRE 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Rue de Choiseul, 89700 YROUERRE au 5 Rue de Valmy – 89000 AUXERRE, à compter du 9 OCTOBRE 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL895129348

L'ECHELLE DE JACOB

Aux termes de l'AGE du 16/11/2020, les associés de la société L'ECHELLE DE JACOB, SARL au capital de 7 622,45 euros, RCS DIJON 419 749 759, Siège social : 9 rue Jean Renaud 21000 DIJON, ont décidé de transférer le siège social au 5 rue Bréard 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE, à compter du 16/11/2020. En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SENS. Le gérant est Monsieur Pierre SANCHEZ demeurant 5 rue Bréard 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis – le Gérant

AL895129350

DAILY CHICKEN

SARL au capital de 500€
Siège social: 40 rue Bourneil,
89000 AUXERRE
808 304 604 RCS d'AUXERRE

Le 11/12/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 28 RUE DE SAMBRE ET MEUSE, 75010 PARIS.
Radiation au RCS d'AUXERRE et réimmatriculation au RCS de PARIS.

AL895129354



MODIFICATION DE CAPITAL

CABINET ELODIE ROBIN

EURL au capital de 5000 €
5 Rue des fossés 89290 VINCELLES
797 862 398 RCS AUXERRE

AUGMENTATION DE CAPITAL
Aux termes des décisions de l'associée unique du 1er Décembre 2020, il a été décidé d'augmenter le montant du capital social de 5 000 euros à 120 000 euros par incorporation de réserves à compter du 1er Décembre 2020.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au RCS d'AUXERRE
Pour avis et mention

AL895129337

ADDITIF

ADDITIF

Additif à l'insertion parue dans Terres de Bourgognes du 11 décembre 2020, concernant la société SCI CRIYAN, demeurant 15 rue Victor Guichard, 89340 Villeneuve la Guyard. Il y a lieu d'ajouter, la société a décidé en date du 8 janvier 2019 d'augmenter le capital de 200 à 127 260 euros.

AL895129349

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE MONTRÉAL

Le public est averti qu'en execution :
du code de l'environnement,
de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0513 du 7 décembre 2020,
une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la poursuite d'exploitation de la carrière de roche calcaire et le développement d'une installation de stockage de déchets inertes située sur le territoire de la commune de Montréal, présentée par la SAS EQIOM Granulats, sera ouverte du jeudi 07 janvier 2021 (9 h 00) au samedi 06 février 2021 (12 h 00) inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs à la mairie de Montréal.
Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Gérard FARRE-SEGARRA .
Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'information sur l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 07 janvier 2021 au 06 février 2021, à la mairie de Montréal, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 07 janvier 2021 au 06 février 2021 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.
Les communes de Montréal, Trévilly, Guillon, Vignes, Angely, Marmeaux, Pisy, Santigny, Talcy, Thizy et Blacy sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
o soit au Préfet par voie électronique :
- à l'adresse e-mail suivante :
pref-carriere-montreal@yonne.gouv.fr
o soit par écrit :
sur le registre « papier » déposé à la mairie de Montréal,
ou
par courrier adressé à la mairie de Montréal (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal,
à la mairie de Montréal les :
jeudi 07 janvier 2021 de 09 h 00 à 12 h 00,
lundi 18 janvier 2021 de 09 h 00 à 12 h 00,
mercredi 27 janvier 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,
samedi 06 février 2021 de 09 h 00 à 12 h 00.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Montréal, Trévilly, Guillon, Vignes, Angely, Marmeaux, Pisy, Santigny, Talcy, Thizy, et Blacy. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Des informations peuvent être demandées auprès de M. Gilles STREIT, en charge du dossier pour la SAS EQIOM Granulats - 9 rue Paul Langevin - 21300 CHENOVE 03.80.54.35.18.

AL895129297

MODIFICATION DE STATUTS

S.C.I. LA FLAQUE D'EAU

Société Civile Immobilière,
au capital de 13.200,00 euros
Siège social à CHARBUY (89113)
9 route d'Aillant
477 645 881 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 21 octobre 2020, l'assemblée générale extraordinaire de la SCI LA FLAQUE D'EAU a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 7 décembre 2020, et sa mise en liquidation amiable.
Mme Geneviève JUSSOT, épouse CHATELAIN, demeurant 2 rue Maillot Varennes à CHARBUY (89113), exercera les fonctions de liquidateur et aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à CHARBUY (89113) au 2 rue Maillot Varennes, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL895129310

FIDUCIAL SOFIRAL

VAUBAN

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 14 900 euros
Siège social : 14 place Vauban
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 498 292 556

AVIS DE TRANSFORMATION
Aux termes d'une délibération en date du 12 novembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 14 900 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Madame Laetitia COLLINOT, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Madame Laetitia COLLINOT demeurant 2 impasse de la brosse - FAIX 89200 SAUVIGNY LE BOIS
Pour avis
Le Président

AL895129318

CAPITAL SOCIAL ET ORGANES DE DIRECTION

Dénomination : ENTREPRISE MATHEY. Forme : SAS.7700 euros à Siège social : ZI LES BREANDES 3 Allée DES PLATANES, 89000 PERRIGNY. 437760010 RCS d'Auxerre - Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 novembre 2020, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 7 700 euros à 1 400 euros. Article 6 Apports Lors de la constitution, il a été apporté par Monsieur Michel DIOT un montant de 7 700€. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 novembre 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 6 300€ par voie de rachat d'actions. Le capital social est donc fixé à la somme de 1 400€ et divisé en 14 actions de 100€, entièrement libérées. Article 7 Capital social Le capital de la société est fixé à la somme de MILLE QUATRE CENT Euros (1 400 €), divisé en 14 actions de 100 euros chacune entièrement libérées. - Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 novembre 2020, la collectivité des associés a décidé de nommer pour une durée illimitée Monsieur Nicolas VOISSELAING demeurant 3 bis rue du sentier – 89380 APPOIGNY aux fonctions de Président à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Michel DIOT et de nommer pour une durée illimitée Monsieur Michel DIOT demeurant 10 A rue de Thizouailles – 89470 MONETEAU aux fonctions de Directeur Général à compter de ce jour. - Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 novembre 2020, la collectivité des associés a procédé à une refonte totale des statuts et a adopté article par article puis dans toutes leurs dispositions les nouveaux statuts. Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL895129321

COURLON ALIMENTATION

SARL au capital de 7622.45 €
Siège social : 1 Rue Des Preaux
89140 COURLON SUR YONNE
380612788 RCS de SENS

Par AGE du 16/11/2020, il a été décidé à compter du 16/11/2020 :
- D'adjoindre à l'objet social les activités de : BAR - LICENCE IV À CONSOMMER SUR PLACE
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de SENS

AL895129329

RACINE EXPANSION

Société civile transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 813 800 euros
Siège social : 34, grande rue Aristide Briand
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 807 959 838

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2020 a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet, la dénomination, la durée et le siège social de la Société ne sont pas modifiés. Le capital reste fixé à la somme de 813 800 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception des cessions entre associés, doit être autorisée par le Président.
Sous sa nouvelle forme, la Société est dirigée par M. Rodrigue SERRURIER 18, rue de la Gare 89270 VOUTENAY SUR CURE, Président qui occupait déjà les fonctions de gérant.
La société J.M.J. EXPERTISE, Commissaire aux Comptes, a été confirmée dans ses fonctions.
Pour avis, le Président.

AL895129341

VENTE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date à Melun (77) du 01/12/2020, enregistré au SPFE de Melun-1 le 10/12/2020, Dossier 2020 0092806, référence 7704P01 2020 A 03107
La société dénommée « **FENETRES PETIT** », SARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est : ZAC de la Sucrerie, 77130 MONTEREAU FAULT YONNE, identifiée au Répertoire SIRENE sous le n° 492 583 893 et immatriculée au RCS de Melun, représentée par la SELARL CARDON & BORTOLUS, Administrateurs judiciaires de la société FENETRES PETIT nommée à cette fonction par jugement du Tribunal de commerce de Melun du 23/03/2020 avec mission de représenter la société
A vendu à la société dénommée « SAS DJP BATIMENT », SAS au capital de 45.000 €, dont le siège social est : ZAC de la Sucrerie, 77130 MONTEREAU FAULT YONNE, identifiée au Répertoire SIRENE sous le n° 885 316 182 et immatriculée au RCS de Melun
Un fonds de commerce de « Fabrication, fourniture, pose et montage de menuiseries intérieures et extérieurs, fourniture, pose et montage de métalleries extérieures et intérieures, stores extérieurs et intérieurs, portes de garage, portes industrielles », ledit fonds sis
- d'une part : ZAC de la Sucrerie, 77130 MONTEREAU FAULT YONNE
- et d'autre part 8 avenue Georges Pompidou (89100) SENS
pour l'exploitation duquel le vendeur est immatriculé respectivement à titre d'établissement principal et secondaire au RCS de Melun et de SENS sous le n°492 583 893.
Moyennant le prix principal de 17.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 7.000 €, aux éléments corporels pour 10.000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 29/06/2020.
Oppositions dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la correspondance chez la SELARL Mjc2a représentée par Maître Christophe Ancel, 13 avenue Thiers (77000) Melun, auprès de laquelle les créanciers ont déjà été appelés à produire leurs créances dans le cadre de ses fonctions de mandataire judiciaire, ainsi qu'à l'adresse des fonds vendus pour la validité.

AL895129328

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE LES BLEUETS, Société civile d'exploitation agricole au capital de 19 559,20 euros, Siège social : 30 Grande Rue - 89570 LASSON, 410 322 861 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2020, l'Assemblée Générale Mixte a nommé M. Damien TRIBOULEY, demeurant 6 rue des Pâtures – 89100 MALAY LE GRAND, en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2021 en remplacement de M. Jean TRIBOULEY. L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de M. Jean TRIBOULEY sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au GTC d'AUXERRE.

AL895129311

Laurent FRANCIN
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

SCI MRG

Suivant AGE en date du 30/11/2020, les associés de la «SCI MRG» société civile immobilière au capital de 91.469,41 €, ayant son siège à AVALLON (89200), 2, Avenue de la Morlande, inscrite au SIREN sous le n° 394604821, immatriculée au RCS d'AUXERRE, ont :
-constaté la vacance de la gérance par suite du décès de Mr Roland GANAYÉ survenu à AVALLON, le 10/11/2020 ;
-nommé en qualité de nouveaux cogérants de la société pour une durée illimitée et avec faculté d'agir ensemble ou séparément :
Mme Catherine GANAYÉ ép RIBAILLIER, domiciliée à ANTIBES (06600), 35 Avenue du Châtaignier, Résidence «La Vigie», née à DIJON (21000), le 03/05/1965 ;
Mme Muriel GANAYÉ ép CHAUMARD, domiciliée à AVALLON (89200), 69 Rue de Lyon, née à DIJON (21000), le 03/07/1967 ;
Mr Jacques Léon Gustave MAURIANGE, domicilié à BARBATRE (85630), 192 Rue de l'Estacade «Le Goût du Sel», né à SPAIGHINGEN (RFA), le 18/02/1949 ;
Mr Didier ROLLIN, domicilié à DIJON (21000), 14, Rue du Temple, né à MONTPONT (71470), le 16/01/1959 ;
Les formalités de mise à jour des statuts seront effectuées auprès du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis
Me Laurent FRANCIN

AL895129330

NON DISSOLUTION

MODIFICATIONS DIVERSES

RELAIS DE SAVIGNY
SARL au capital de 15.250 €
Siège social : Centre routier de Courtenay - Sortie N.17
89150 Savigny-sur-Clairis
RCS Sens B 433 326 105

Par assemblée générale ordinaire du 05/11/2020, après avoir constaté que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, il a été décidé de ne pas dissoudre la société.
L'inscription modificative sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens (89).

AL895129342

S.J.B.
Société d'Avocats

LES JOLIS BOIS

Société à responsabilité limitée au capital de 44 255,95 euros Siège social : Chemin de la Baillie 89380 APPOIGNY 422 374 660 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 7 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL895129356

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL TCDE

SARL au capital de 2 000 Euros
Siège social :
12 Rue Les Mourrons
89240 DIGES
R.C.S. Auxerre n° 508 719 432

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE
Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 Novembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour
L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur Jacquy BONTEMPS, demeurant à DIGES (89240) 12 Les Mourrons, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé au siège social.
L'adresse de la correspondance est à DIGES (89240) 12 Les Mourrons où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis : Le Liquidateur,

AL895129022

SCI MCW

L'Assemblée Générale réunie le 30 novembre 2020 de la SCI M.C.W, SCI en liquidation au capital de 4573.47 euros ayant son siège lieudit Le Marais Guerchy 89113 VALRAVILLON immatriculée 424053213 RCS SENS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christian WUCHER et Mme. Marion BECHERT, de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Le bilan de clôture sera déposé au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Les Liquidateurs

AL895129205

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

au titre de la procédure suivante :
L'ATELIER SASU
Liquidation Judiciaire simplifiée du 07/07/2020
41 Rue de la République 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 24 novembre 2020.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL895129167

au titre de la procédure suivante :
MAISON ROUIF SAS
Liquidation Judiciaire simplifiée du 21/07/2020
Zac des Vauguillettes 1 Boulevard des Noyers Pompons 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 7 décembre 2020.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL895129291

ATLANTIQUE NOTAIRES ROCHELAIS
35 rue de la Noue
17000 LA ROCHELLE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Suivant une AGE du 23/11/2020, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 27/11/2020 référence 2020 N 01150, la SCI 2DS au capital de 1.000 € dont le siège social est à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), 14 route de Chevannes, RCS d'AUXERRE n°803 670 959, a établi, arrêté et approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus au liquidateur M. David SERVAN, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de liquidation.
Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE
Pour avis - Le liquidateu

AL895129309

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : sci taratte.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 200 euros.
Siège social : 25 rue des vauboulons, 89000 Auxerre.
490088648 RCS Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 décembre 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur jannick taratte demeurant 25 rue des vauboulons, 89000 Auxerre et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du Auxerre.
Le liquidateur.

AL895129315

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

PHARMACIE DE L'HORLOGE
Société en nom collectif en liquidation
au capital de 1 005 000 euros
Siège social : 20 Rue de la Draperie
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 100 Rue de Choiset
51300 LOISY SUR MARNE
351 743 034 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2020, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bernard CARRE, demeurant 100 Rue de Choiset 51300 LOISY SUR MARNE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis

AL895129316

SCEV LES CROUES

Société civile au capital de 27 170 €. Siège social : 12 rue de la Vallée - 89700 ÉPINEUIL. 799 599 402 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision de l'associé unique du 30 novembre 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant. M. Max PÉAN, demeurant à ÉPINEUIL (Yonne), 12 rue de la Vallée, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : 12 rue de la Vallée - 89700 ÉPINEUIL, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL895129319



BOUQUIN VERT

**Société civile d'exploitation agricole
en liquidation
Au capital de 50 000,00 euros
Siège social : 1 Rue Beurdelaine
89200 AVALLON
Siège de liquidation : 1 Rue Beurdelaine
504848532 RCS AUXERRE**

L'Assemblée Générale réunie le 9 Décembre 2020 au 1 Rue Beurdelaine 89200 AVALLON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Laurence KOVAC, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL895129126

SCM MONDEL

**S.C.M. au Capital de 2 000 Euros
110 rue Georges Pompidou
89700 TONNERRE
RCS AUXERRE 477 932 073 (2004 D 00146)**

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 19 novembre 2020, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Philippe MONNERAIS demeurant 11 rue des Ouches 897000 EPINEUIL, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS : Auxerre.

Pour avis,

AL895129325

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC DES MORILLONS, Groupement agricole d'exploitation en commun en liquidation au capital de 43 447,97 euros, Siège : Saint Martin des Champs, 89170 SAINT FARGEAU, 327 775 060 RCS AUXERRE. L'Assemblée Générale réunie le 7 décembre 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michel COSME, demeurant Saint Martin des Champs 89170 SAINT FARGEAU, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

AL895129326

DISSOLUTION ANTICIPÉE

La SCI LE BOUCHET, SCI en liquidation au capital social : 304,90 euros, sise 5 rue de la vierge des aides, 89530 St Bris le Vineux et immatriculée 347747610 RCS d'Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter dudit jour.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. Monsieur Patrick Ceschin, demeurant 5 rue de la vierge des aides 89530 St Bris le Vineux a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Pour avis.

AL895129331

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LE COLOMBIER, société en liquidation au capital social de 15244,90 €, sise chemin de Taisez, 89460 BAZARNES et immatriculée 387710890 RCS d'Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2020.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. Monsieur Patrick Ceschin, demeurant 5 rue de la vierge des aides 89530 St Bris le Vineux a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Pour avis.

AL895129333

AVIS DE DISSOLUTION

IL est donné avis de la dissolution de **LA SASU RAYAN COIFFURE** Immatriculé au Rcs de Sens sous le numéro : **83049500800021**

Date le **01 DECEMBRE 2020**

Siège de la dissolution 1rue du Général De Gaulle 89100 Sens

Liquidateur **Mr YAHMED BADREDDINE** 22 rue de Mondreau 89100 Sens

AL895129336

FIDUCIAL
SOFIRAL

AU FIL DU ZINC

**Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 30 000 euros
Siège social : 18 rue des Moulins,
89800 CHABLIS
Siège de liquidation : 3 rue des Juifs
89800 CHABLIS.
RCS AUXERRE 802 167 098**

Aux termes d'une décision en date du 8 décembre 2020, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Fabien ESPANA, demeurant 3 rue des Juifs 89800 CHABLIS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL895129338

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : BURGUNDY & MORE. Forme : SAS société en liquidation. Capital social : 7500 euros. Siège social : 25 Rue Général Leclerc, 89100 SENS. 844465161 RCS de Sens. Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2020. Madame Véronique VISSE, demeurant 63 Rue Victor Guichard 89100 SENS a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

La liquidatrice

AL895129347

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

Y.TECH Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 3 000 euros Siège : 36 Rue de la Vau Derrière, 89240 CHEVANNES 518 986 278 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 NOVEMBRE 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 NOVEMBRE 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Thierry LEDROIT, demeurant 36 Rue de la Vau Derrière 89240 CHEVANNES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 36 Rue de la Vau Derrière 89240 CHEVANNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL895129352

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

T.M.S. Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 76 300 euros Siège social : Les Champs Galottes, 89530 SAINT BRIS LE VINEUX Siège de liquidation : 36 Rue de la Vau Derrière – 89240 CHEVANNES 333 433 480 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 NOVEMBRE 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 SEPTEMBRE 2020, déchargé Monsieur Thierry LEDROIT, demeurant 36 Rue de la Vau Derrière – 89240 CHEVANNES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL895129353

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 06/11/2020, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée ASAJ. **Siège social:** 18 rue saint martin 89170 Saint Fargeau. **Capital minimum:** 500€, **capital initial:** 1000€, **capital maximum:** 50000€. **Objet:** Activité de conseil et de commerce par internet, en point de vente et à domicile : vente de conseils, de services, de biens, conception et vente de solutions pour les professionnels et les particuliers. **Président:** Mme Julia Augé, 1 rue des pompiers 89170 Saint Fargeau. **DG:** M. Sylvain Augé, 9 rue marie curie 90300 Offemont. **Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL895129132

AVIS DE CONSTITUTION

**IMS PRO TONNERRE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : ZAC
ROUTE DE PARIS, 89700 TONNERRE**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TONNERRE du 5 Décembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : IMS PRO TONNERRE

Siège : ZAC

ROUTE DE PARIS, 89700 TONNERRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3 000 euros

Objet :

Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé, Prestations informatiques : organisation et implantation de tous matériels informatiques ou bureautiques. Achat, location et vente de tous matériels, logiciels ou services de l'informatique et de la bureautique. Téléphonie

La vente de prestations de services liées aux systèmes d'information

La représentation en vue de la vente de ces mêmes produits ou services

La formation des utilisateurs de ces produits et services

Solution Print.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président :

Monsieur Eric GLORIEUX demeurant 48 Grande Rue, 10340 BAGNEUX LA FOSSE, né le 14 mai 1962 à AMIENS, de nationalité française

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

POUR AVIS

Le Président

AL895129302

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COURGIS (Yonne) du 8 décembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile d'exploitation agricole. Dénomination sociale : A ET O DE MOOR. Siège social : 17 rue Jacques Ferrand, 89800 COURGIS. Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Olivier DE MOOR, demeurant 17 rue Jacques Ferrand, 89800 COURGIS. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE (Yonne).

AL895129312

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 08/12/2020, il a été constitué une société civile aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EVIDENCE

Capital : 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 €.

Siège social : 12 Place des Héros 89100 SENS

Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans.

Gérante : Mme Delphine PFAFF demeurant au 101 rue du Général Dubois 89100 SENS.

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL895129313

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 décembre 2020, à AUXERRE. Dénomination : Eco' Perf MOTORS. Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 90 rue Bourneil, 89000 Auxerre. Objet : Mécanique automobile de compétition - Entretien de véhicules automobile et moto - Reprogrammation auto, moto, poids lourd et machines agricoles - Restauration de véhicules anciens et historiques (classique et compétition) - Motoriste - Rétrofit automobile - Achat / Vente de véhicule. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 5000 euros divisé en 500 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : À l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des ¾ des associés présents ou représentés.. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur Lucas WATTECAMPS 2 rue des moreaux 89000 Auxerre. La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour avis.

Le Président

AL895129317

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 02/12/2020, il a été constitué la **SCI DURVIS. Capital social :** 1000 €. **Siège social :** 18 rue du bois Guérin, 89210 Brienon sur Armançon. **Objet :** l'acquisition, la construction, la cession et la gestion de tous tènements immobiliers à usage d'habitation, de bureaux, de locaux d'activité ou autres, ainsi que leur location à des tiers ; l'acquisition, la cession et la gestion de tous biens ou droits immobiliers. **Durée :** 99 ans. **Gérant :** M. Stéphane DURVIS, demeurant à 18 rue du bois Guérin, 89210 Brienon sur Armançon. **Agrément :** parts sociales librement transmissibles entre les associés ou au profit de leur conjoint, partenaire, ascendant ou descendant. Transmission de parts sociales à tiers soumise à agrément préalable des associés. **RCS :** Sens.

AL895129320

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 9/12/2020, il a été constitué une SCI à capital variable dénommée : SCI BAB. Capital initial : 100€. Capital minimal : 100€. Capital maximal : 1 000 000€. Siège : 4 chemin de vieux champs, 89110 Poilly Sur Tholon. Objet : achat vente location de biens immobiliers. Durée : 99 ans. Gérance : Mr BELAL Adam, 17 rue aux ânes, 89110 Chassy. Mr BELAL Benjamin, 4 chemin de vieux champs, 89110 Poilly Sur Tholon. Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. Immatriculation au RCS de Sens

AL895129327

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 08/12/2020, constitution SCI dénommée: ADALIMMO. Capital: 2.000€. Siège: 1 av Bourbotte 89000 AUXERRE. Objet: Acquisition, gestion, location, transaction de biens immobiliers. Gérance: M. ADRIEN CANAT, 26 RUE DE LA SOURCE, VAUX 89000 AUXERRE, et Mme DELPHINE SERRIERE, 20 QUAI DE LA REPUBLIQUE 89000 AUXERRE. Cession de parts: Libre entre associés, sous clause d'agrément. Durée: 99 ans. RCS AUXERRE.

AL895129324

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/12/2020 à MONTHOLON (89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SAS

DENOMINATION : ML INVESTS

CAPITAL : 1 000 €

SIEGE SOCIAL : 8, rue des Poiriers à MONTHOLON (89110)

OBJET : la propriété et la gestion de valeurs mobilières ; la prise de participation et d'intérêts dans toute société civile ou commerciale ainsi que dans toute entreprise commerciale, industrielle ou financière ; la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer ; la prise de participation de la société dans toutes opérations immobilières, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport ou souscriptions ou d'achat de titres ou de droits sociaux ; l'acceptation de tous mandats de présidence et/ou de direction générale dans toutes sociétés ; les prestations de services administratifs, comptables, informatiques, techniques, commerciaux ou autres.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT DE LA SOCIETE : Mme Maï Lan NOWAK, 8, rue des Poiriers à MONTHOLON (89110).

IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

AL895129334

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte SSP du 30/11/2020, il a été constitué **une Société civile d'exploitation agricole** :

Dénomination sociale : La Métairie

Siège social : Lieudit La Métairie 89630 Quarre Les Tombes

Capital social : 57.200 €

Objet : Toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle; et plus particulièrement une activité d'élevage avicole et de bovins dans un ensemble agricole situé Lieudit La Métairie dans les communes de QUARRE LES TOMBES et MARIGNY-L'EGLISE. Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

Durée : 99 ans.

Cession des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Gérant : M. Denis Carcaud demeurant 1, chemin de la Chouette 91890 Videlles

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour avis

AL895129335

**Véronique BOICHÉ-CALLUS
Avocat
9 rue Edouard Charton
89100 SENS**

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : DYNAMIC COACH

Siège social : 3 route de Dixmont, 89320 VAUMORT

Objet :

- L'exploitation directe de studios d'électrostimulation, la vente de compléments alimentaires minceur et pour sportifs, la vente en ligne de prestations de coaching à domicile, la vente de programmes en ligne pour l'entretien corporel et la remise en forme,

- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société de participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement,

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1 000 euros

Président :

Monsieur Philippe BEJA, demeurant 3 route de Dixmont, 89320 VAUMORT

Cession d'actions :

Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au RCS de SENS

Pour avis

AL895129339

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/12/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

BM AUTOS

Siège social : 27 RN6, 89290 CHAMPS-SUR-YONNE

Capital : 1.000€

Objet : LE NEGOCE ET LA REPARATION DE TOUS VEHICULES L'ACHAT ET LA VENTES DE PNEUS ET DE PIECES DETACHEES AUTOMOBILES

Gérance : M. YARAS BURAK, 6 AVENUE DELACROIX, 89000 AUXERRE, M. YARAS MEHMET, 3 RUE DES VIOLETTES, LA CHAPELLE, 89290 VENOY

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL895129340

**Maître Christophe DUGROSSY,
Notaire associé à SENS (89100),
28 Avenue Georges Pompidou**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial », dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 14 décembre 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI MAISON BLET

Siège social : ROUSSON (89500), 5 Rue du Moulin

Durée : 99 années à compter de son immatriculation

Capital social : CENT EUROS (100,00 EUR)

Apports : en numéraire

Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration, la location, et la vente de tous biens et droits immobiliers ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus

Co-gérants : Monsieur Thierry Raymond REVERSEZ, né à SENS (89100), le 27 septembre 1965, et Madame Brigitte Lydie Jeanne BARSANTI, née à SENS (89100), le 9 juin 1968, demeurant ensemble à ROUSSON (89500), 5 Rue du Moulin

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS (89100)

Pour avis

Le notaire.

AL895129351



Tradition

Mon beau sapin de Noël reste très français

Dans une année 2020 inédite en raison de la crise sanitaire, le sapin de Noël demeure le roi des forêts et des fêtes de fin d'année. En quelques semaines, près de six millions d'arbres sont coupés des exploitations françaises pour être vendus en grandes surfaces, chez les fleuristes, en vente directe. Tour d'horizon d'une production et d'un marché très français.



Photo: Val'Hor

Le sapin de Noël est le roi de la forêt et des fêtes de fin d'année dans la plupart des foyers français.

Crise sanitaire oblige, la vente des sapins de Noël a fait l'objet cette année d'un décret qui a été publié au Journal officiel (JO) le 19 novembre. En pleine période de confinement, celui-ci autorisait les fleuristes à écouler des arbres de Noël, du moment que la vente se faisait en extérieur, et les établissements qui ne pouvaient accueillir de public, à recourir au *click & collect*. Depuis le 28 novembre et la réouverture des commerces qui avaient été jugés *« non essentiels »*, les ventes de sapins de Noël peuvent se dérouler *« normalement »*.

Au cœur des maisons, près de la cheminée ou du canapé, le sapin de Noël trône dans bien des foyers au moment des fêtes de fin d'année. Au match environnemental, le sapin de Noël naturel gagne sur tous les plans face au sapin artificiel : pas de produits d'origine pétrolière, peu de kilomètres parcourus, facile à recycler et un bilan carbone trois fois moindre. En France, quelque 5 000 hectares (ha) sont ainsi consacrés à sa culture, dans le Morvan qui arrive en tête, suivi de la Bretagne et de la région Rhône-Alpes, pour répondre à une demande stable. *« Il y a environ 800 producteurs répartis sur toute la France, même si plus on descend dans le Sud, moins il y en a »*, explique Vincent Houis, animateur de l'Association française du sapin de Noël naturel (AFSNN).

80 % des sapins achetés sont français

Certains ne cultivent qu'une poignée d'hectares, en diversification d'une exploitation en polyculture, par exemple ; d'autres, comme des pépiniéristes ou des paysagistes font 15 à 20 ha, et puis *« il y a les professionnels du sapin qui exploitent 50 à 60 ha »*. Les *« industriels »* du sapin sont peu nombreux en France. On ne compte que quelques exploitations de plusieurs centaines d'hectares. La plus grande, de plus de 1 000 ha, est située en Bretagne. À l'image des profils de producteurs très variés, les canaux de distribution le sont tout autant : marchés, fleuristes, vente directe, centrales d'achats, marché de Rungis, grandes surfaces… Une chose est sûre : quasiment tous les sapins produits en France sont vendus dans l'Hexagone. *« Nous ne sommes pas un pays d'exportation, contrairement à la Belgique et au Danemark »*, poursuit ce spécialiste. Près de 80 % des sapins achetés en France sont français.

La culture du sapin est réglementée depuis 2003. La densité doit être comprise entre 6 000 et 10 000 plants par hectare. *« En général, on plante autour de 8 000 plants, ce qui donne à la récolte quelque 6 500 arbres/ha »*. Quand il est planté en pleine terre, le sapin a déjà quatre ans et mesure entre 15 et 20 cm. Il atteint 80 cm à 1 m, trois ou quatre ans plus tard, selon les variétés. Il faut attendre deux à trois ans de plus pour un sapin de 1,50 m à 1,75 m, le plus recherché. L'arbre au cœur de l'ambiance de fête dans votre salon a ainsi une dizaine d'années.

Des pratiques culturales plus durables

Plus de 90 % des sapins sont vendus coupés. *« Il n'y a pas vraiment de demandes pour l'instant pour les sapins en pot »*, constate Vincent Houis, qui est témoin, depuis 18 ans, de nombreux changements dans les pratiques culturales des producteurs. *« Aujourd'hui, tous les producteurs ont leur Certiphyto, pulvérisent au ras du sol, des volumes faibles… L'indicateur de fréquence de traitement est compris entre deux et trois sur la durée de vie du sapin, ce qui est peu comparé à la vigne, qui est à vingt »*. Le nombre de traitements a ainsi été divisé par cinq en dix ans.

L'ennemi n° 1 lors de la culture du sapin, c'est l'herbe, avec une période critique sur les deux ou trois premières années, où *« il est indispensable de limiter l'enherbement qui fait concurrence à la croissance des sapins »*. Les herbicides sont les traitements les plus utilisés. *« Le reste, c'est vraiment au cas par cas et les producteurs utilisent de plus en plus de traitements de biocontrôle »*, explique Vincent Houis.

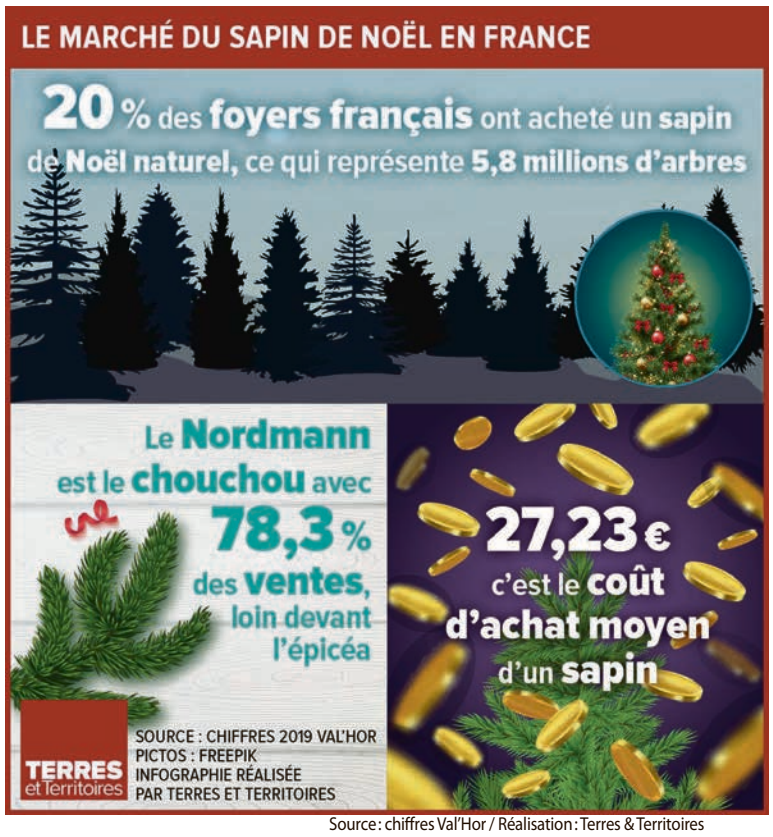
La filière biologique se développe à petit pas. Il y a une dizaine de producteurs bio, pour 35 000 à 40 000 sapins. *« C'est un marché émergent. Quatorze producteurs sont en conversion (trois ans) »*.

C'est surtout la provenance du sapin qui semble avoir son importance pour 56 % des consommateurs, selon un sondage réalisé par l'association et l'interprofession Val'hor. L'AFSNN mise sur les démarches de qualité et les labels. *« On pousse les producteurs à s'engager dans le Plant bleu, MPS ou Global gap, mais aussi dans des IGP, comme dans le Morvan, Fleurs de France, le Label rouge, ou les démarches locales »*.

CLAIRE DUHAR

Le saviez-vous ?

Le sapin de Noël est à l'honneur en fin d'année depuis plus de 4 000 ans. À l'origine, l'épicéa, aussi surnommé l'arbre de l'enfantement, symbolisait au solstice d'hiver la renaissance du soleil dans les pays nordiques. Le christianisme s'empare du symbole pour célébrer la naissance de Jésus le 24 décembre, au IVe siècle.



Source : chiffres Val'Hor / Réalisation : Terres & Territoires



Photo : S. Barthélemy

La filière de production du sapin de Noël emploie quelque 1 000 salariés permanents et 5 000 saisonniers en fin d'année.



PUY-DE-DÔME (63)

Paroles de jeune



A 42 ans, **Franck Chabert** a changé de vie. L'ancien directeur de l'ASPTT de Clermont-Ferrand est devenu maraîcher pour revenir à la création de projets, sa première passion.

« L'agriculture m'a fait aimer l'agriculture »

■ Il y a ceux qui ont toujours souhaité être agriculteur et d'autres qui se découvrent une passion tardive pour le travail de la terre. Franck Chabert est de ceux-là. En 2017, à l'âge de 42 ans, cet ancien sportif de haut niveau et directeur de l'ASPTT de Clermont-Ferrand (Fédération omnisports) a opéré un changement de vie radical. *« Étouffé par les responsabilités, la vie en banlieue et surtout l'impression d'être arrivé au bout de quelque chose »,* il avait besoin de s'imposer un nouveau défi. Le voilà devenu maraîcher, et celui qui avait *« l'habitude de construire des projets et des plans prévisionnels »* a dû faire face à une force bien plus imposante que celle de la simple économie.

Changer de vie pour repartir

De la terre et de la culture, Franck Chabert avoue sans honte tout en ignorer jusqu'au jour où il a décidé de changer de vie. Directeur de l'ASPTT de Clermont-Ferrand jusqu'en 2017, cet ancien sportif a roulé sa bosse. Avec plus de 40 salariés sous sa direction, il a participé à la création de deux micro-crèches à Lempdes puis du « Kidi Sport Park », un espace de jeux d'intérieurs dédié aux enfants. Des projets d'envergure, créés de A à Z pour lesquels il a fallu *« déployer beaucoup d'énergie et de matière grise »*. De cette expérience, Franck Chabert en a tiré une leçon dont il a fait son mantra : *« on peut faire toutes les études nécessaires, rien ne remplacera jamais l'expérience »*. Malgré son enthousiasme et sa passion pour la création, il a ressenti *« le besoin »* à l'aube de la quarantaine de tourner cette page. *« J'étais arrivé au bout. J'avais besoin d'un nouveau défi et de revenir à quelque chose de plus terre à terre, de plus essentiel. On peut le dire, j'ai fait ma crise de la quarantaine ! »*

L'agriculture, nouvelle passion

Mais quoi faire ? Car s'il avait besoin d'un changement radical, Franck Chabert n'était pas seul. Marié et père de deux enfants, âgés de 9 ans et 11 ans, sauter le pas était loin d'être aussi facile. *« Je ne voulais pas sacrifier ma vie de famille. Au contraire, je voulais avoir plus de temps avec eux. Je voulais qu'on se retrouve. »* L'autre défi qu'il a dû affronter dans cette reconversion, c'est celui de se défaire de son confort matériel. *« Je n'ai pas honte de le dire, ma femme, Kaeria, et moi nous gagnions très bien notre vie. Nous aurions pu continuer comme ça mais nous n'en avions plus envie. L'un comme l'autre, on se perdait de vue sous les responsabilités et les exigences de nos professions respectives. »*



Franck Chabert goûte aux premiers bienfaits de sa nouvelle vie d'agriculteur-maraîcher. © M.C.

Fort de ce constat, Franck Chabert se met en quête d'une nouvelle profession. Après avoir visionné un reportage télévisé sur l'hydroponie, il s'oriente alors dans cette voie et commence un premier stage de découverte. *« De mon canapé, je trouvais ça innovant et tendance ! Une fois sur place, ce processus me paraissait beaucoup trop déshumanisé avec tous ces pilotages par ordinateur… Ce n'était pas pour moi. »* Puis il rencontre un maraîcher avec qui il tente une nouvelle expérience. *« Je ne connaissais rien à l'agriculture. J'étais l'archétype même du bobo ! Mais c'est l'agriculture, le travail physique, ce rapport à la terre et cette résilience que cela demande, qui m'ont fait aimer l'agriculture. »*

L'entraide, la résilience et le temps

Séduit, Franck Chabert entame ce qu'il appelle *« sa renaissance professionnelle »*. Il se forme au maraîchage à la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et avec l'association Bio 63. Il dévore dans le même temps des ouvrages techniques de référence et réalise des stages auprès d'autres producteurs. Il intègre également le groupe technique des maraîchers du GRAB (Groupe de Recherche en Agriculture Biologique). *« J'ai fait comme si je montais un projet pour l'ASPTT ! J'ai réalisé un prévisionnel, je me suis renseigné auprès de différents interlocuteurs… »* Franck Chabert et son épouse vendent alors leur maison de Saint-Georges-ès-Allier et achètent un domaine à Peschadoires. Dans cette ancienne minoterie, le néo-maraîcher dispose de plusieurs bâtiments pour entreposer son matériel et ses légumes. Sa production débute sur un terrain attenant et avec l'acquisition de plusieurs serres. Dès lors, commence pour Franck Chabert, l'un des *« plus grands défis de sa vie »* : composer avec les forces de la nature. *« Je me suis vite aperçu que produire des légumes c'est plus compliqué que de monter des micro-crèches, surtout en agriculture biologique. La première année j'ai fait geler mes choux puis j'ai eu des attaques de chenilles… Comme quoi, rien ne vaut l'expérience ! Heureusement, je peux compter sur notre réseau de producteurs maraîchers. J'ai trouvé beaucoup d'entraide. »* Loin d'être découragé, il poursuit sa production et *« apprend chaque jour de ses erreurs »*. Malgré les coups durs, et quelques incertitudes au départ, Franck Chabert goûte aux premiers bienfaits de cette nouvelle vie. *« J'ai retrouvé mes enfants et mon épouse, le plaisir de passer du temps ensemble, de pouvoir prendre ce temps sans aucune pression extérieure… »* Désormais, il vend sa production sur plusieurs marchés du département et à trois restaurateurs des environs de Peschadoires. Il a également rejoint un « Groupe Cagette » d'achat de produits locaux et fermiers. Son exploitation prendra bientôt un nouveau tournant avec l'association de son épouse, Kaeria, dans l'aventure. Elle a récemment quitté son poste de Conseillère en gestion de patrimoine dans une banque pour se lancer dans l'agriculture avec une production de plantes aromatiques.■

MÉLODIE COMTE



SON EXPLOITATION

- Domaine du Kheir à Peschadoires
- 6 000 m² en production de légumes
- 3 serres non chauffées
- Vente directe sur les marchés auprès des restaurateurs
- Projet : plantation d'un verger type « agroforesterie »

De l'agriculture au commerce

Vanessa Rault vient d'ouvrir à Corbigny, une boutique de produits naturels et de conseils. Un projet qu'elle mûrit depuis de nombreuses années. Nous avons poussé les portes de son magasin pour en savoir plus sur ce concept. Rencontres



Vanessa Rault a ouvert sa boutique de produits naturels et de conseils à Corbigny depuis le 14 septembre.

Cette installation elle en rêvait depuis longtemps. Vanessa Rault 30 ans, vient d'ouvrir R'Vanessance : une boutique de produits naturels et de conseil. L'ouverture de son commerce ne tient pas du hasard. Préparatrice en pharmacie au début de sa carrière, elle appréciait par-dessus tout conseiller ses anciens clients et prendre le temps avec eux, mais par manque de temps ce conseil était bien souvent incomplet. Dix ans plus tard, elle quitte le monde de la pharmacie pour une reconversion professionnelle. Durant cette période, elle effectue un stage chez Évelyne Bondoux, naturopathe à Château-Chinon, au Cerd et au Parc du Morvan en qualité de chargée de mission agricole. Ses expériences professionnelles l'amènent à travailler pour les JA de la Nièvre et pour l'association IGP Charolais de Bourgogne. Un parcours qui lui a permis de tisser des liens et de constituer un carnet d'adresses très utiles pour son commerce. Elle s'est donc installée à son compte le 14 septembre et a ouvert sa boutique un mois plus tard à quelques jours du deuxième confinement. Un début chaotique qui a pris fin à l'annonce de la réouverture des commerces de proximité, il y a quelques jours. Pour mener à bien son projet, elle a été accompagnée par la BGE Nièvre et France Active : deux organismes qui aident les porteurs de projets.

> *« Pour moi, il était essentiel que je puisse proposer des artisans ou des producteurs français »*

Des conseils sur-mesure

Fort de son bagage de préparatrice en pharmacie, Vanessa Rault propose des entretiens individuels d'une heure sur rendez-vous sur des pathologies diverses qui peuvent aller de l'envie d'arrêter de fumer, à l'angoisse et toutes autres maladies qui sont soignables avec des huiles essentielles. « *Il faut d'abord avoir un avis médical sur la pathologie en question car je n'ai pas la qualité d'un médecin* » détaille-t-elle. Ce service supplémentaire est proposé le lundi après-midi et le mercredi matin. En ce qui concerne ces produits, Vanessa Rault mise sur le local et le 100 % Français. Pour ce faire, elle propose des tisanes de Gouloux et du miel de Baye par exemple. Sur le plan régional, elle travaille avec Aromacomtois, une entreprise qui fabrique des huiles essentielles dans le Jura. Enfin au niveau national, elle valorise aussi des savons de l'entreprise « *Le Fer à Cheval* », plus ancienne savonnerie de Marseille. « *Pour moi, il était essentiel que je puisse proposer des artisans ou des producteurs français. Je ne voulais surtout pas d'industriel car je considère que nous avons suffisamment de références françaises pour ouvrir ce type de magasin. Il est évident que sur la question des prix, je ne peux pas m'aligner mais mes tarifs reflètent un savoir-faire et surtout une traçabilité que n'ont pas les industriels. Par ailleurs, certains produits étrangers comme les huiles essentielles sont fabriqués dans des conditions qui ne sont pas toujours respectables. Le volet social et humain est aussi un critère dans le choix de mes produits* » estime la commerçante.



Grâce à son expérience de préparatrice en pharmacie et sa formation en aromathérapie, Vanessa Rault adapte son conseil en fonction de la pathologie de ses clients.



La commerçante valorise uniquement des produits français et locaux comme ici avec les savons.



La boutique s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes grâce à des coffrets conçus spécialement pour eux.

Des conseils validés par des diplômes

Conseiller les clients sur ce type de produits ne s'improvise pas. Vanessa Rault s'est donc formée à l'aromathérapie à la Faculté de Dijon en 2017. « *C'est cette formation notamment qui m'a donné le goût et l'envie de m'installer* » explique la jeune femme. Cette dernière a déjà eu les premiers retours de ses clients satisfaits de pouvoir se soigner grâce aux plantes. Ces témoignages valident l'engagement et la conviction de cette ancienne préparatrice en pharmacie qui croit beaucoup aux vertus naturelles de ses produits. Une centaine de références sont ainsi disponibles dans sa boutique. La commerçante a par ailleurs été visiter certains de ses fournisseurs pour s'assurer de la qualité des produits qu'elle propose. Malheureusement elle n'a pas pu effectuer autant de visites que prévues, mais elle envisage de rependre la route dès que la situation sanitaire le permettra. Elle a également en projet de proposer des ateliers thématiques en groupe. « *Depuis le début de cette crise sanitaire, je constate que les gens ont une véritable prise de conscience qu'il faut à la fois consommer et se soigner autrement* » conclut Vanessa Rault.

THÉOPHILE MERCIER

Repères :
La boutique est ouverte du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 heures et exceptionnellement les dimanches durant les fêtes de fin d'année.
10 grande rue
58800 Corbigny